N° 579

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Enregistré à la Présidence du Sénat le 13 juin 2017

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (1) sur les actes du colloque « Être agricultrice en 2017 », organisé le 22 février 2017,

Par Mme Chantal JOUANNO,

Sénatrice

⁽¹⁾ Cette délégation est composée de : Mme Chantal Jouanno, présidente, Mmes Corinne Bouchoux, Hélène Conway-Mouret, M. Roland Courteau, Mmes Joëlle Garriaud-Maylam, Brigitte Gonthier-Maurin, M. Alain Gournac, Mmes Christiane Kammermann, Françoise Laborde, Michelle Meunier, M. Cyril Pellevat, vice-présidents; M. Mathieu Darnaud, Mmes Jacky Deromedi, Danielle Michel, secrétaires; Mmes Annick Billon, Maryvonne Blondin, Nicole Bonnefoy, M. Patrick Chaize, Mmes Laurence Cohen, Chantal Deseyne, M. Jean-Léonce Dupont, Mmes Anne Émery-Dumas, Dominique Estrosi Sassone, Corinne Féret, M. Alain Fouché, Mmes Catherine Génisson, Éliane Giraud, Sylvie Goy-Chavent, Christiane Hummel, Mireille Jouve, M. Marc Laménie, Mme Claudine Lepage, M. Didier Mandelli, Mmes Marie-Pierre Monier, Patricia Morhet-Richaud, M. Philippe Paul.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS	. 5
Programme	. 7
OUVERTURE DU COLLOQUE PAR GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT	. 11
INTRODUCTION PAR CHANTAL JOUANNO, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES	. 17
Présentation des animations vidéo par Marie-Pierre Monier, membre de la délégation aux droits des femmes	. 21
Première séquence – Les défis à relever	. 27
DEUXIÈME SÉQUENCE - DES INNOVATIONS PORTEUSES D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE	. 47
TROISIÈME SÉQUENCE - DES FEMMES ENGAGÉES, DES AGRICULTRICES ÉLUES	. 67
CONCLUSION	. 85
Annexes	. 91
RETRANSCRIPTION DES EXTRAITS DES REPORTAGES VIDÉO PROJETÉS LORS DU COLLOQUE	. 115

AVANT-PROPOS -5-

La délégation aux droits des femmes du Sénat a souhaité consacrer son colloque annuel de 2017 à la situation des agricultrices.

Cette manifestation a eu lieu le 22 février 2017. La date retenue était doublement symbolique : quelques jours avant l'ouverture du Salon international de l'agriculture et quelque deux semaines avant la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

Conformément à l'esprit des manifestations organisées par la délégation aux droits des femmes, ce colloque a rassemblé en priorité des témoignages de terrain : quatorze agricultrices ont ainsi été invitées à évoquer leur quotidien, leurs parcours, leurs difficultés et leurs ambitions au cours de trois tables rondes animées par des membres de la délégation aux droits des femmes et introduites par une sociologue spécialiste du sujet.

Les thèmes abordés ont tout d'abord concerné les défis d'un métier dont l'image demeure encore aujourd'hui assez masculine, même si les agricultrices représentent actuellement, comme l'a rappelé Gérard Larcher, président du Sénat, lors de l'ouverture du colloque, un quart des chefs d'exploitation et des co-exploitants.

Puis ont été évoquées les innovations que les agricultrices ont à cœur de promouvoir, dont les effets positifs concernent non seulement l'agriculture mais la vie rurale en général.

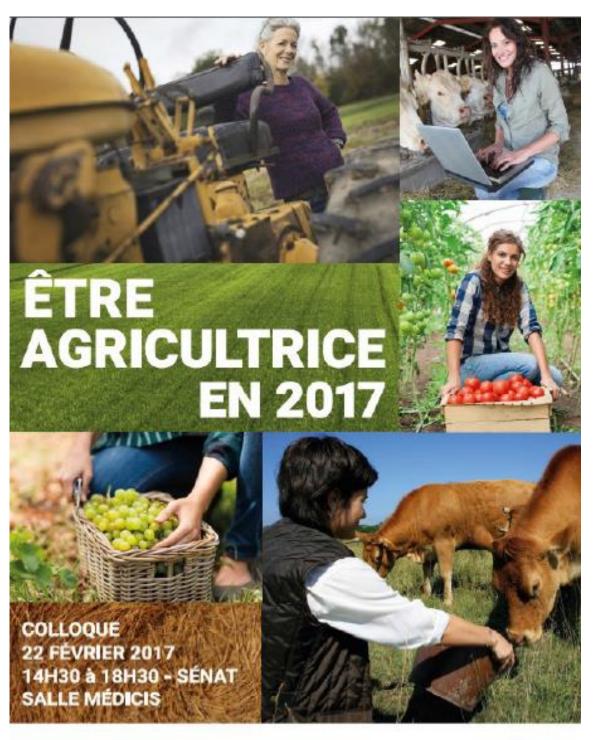
Enfin, clin d'œil aux trois élections de l'année 2017 (présidentielle, législatives et sénatoriales), une séquence a porté sur l'engagement politique, associatif et syndical des agricultrices.

Aux quatorze interventions des agricultrices qui ont participé à ce colloque se sont ajoutés les témoignages des agricultrices présentes à cette manifestation de manière virtuelle, à travers la diffusion de portraits vidéo réalisés à l'occasion de remises de prix ou trophées locaux destinés à récompenser des parcours exemplaires.

Ce colloque a été conçu pour introduire un rapport d'information de la délégation aux droits des femmes sur la situation des agricultrices, à paraître à une date ultérieure. Signe de l'intérêt unanime que la délégation aux droits des femmes attache à ce sujet, ce projet est porté par un groupe de travail constitué d'un membre par groupe politique représenté au Sénat.

Programme -7-

PROGRAMME



DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES www.senat.fr/commission/femmes/



14 H 30 - OUVERTURE DU COLLOQUE

Gérard Larcher, président du Sénat

Introduction par **Chantal Jouanno**, présidente de la délégation aux droits des femmes

Présentation des animations vidéo par **Marie-Pierre Monier**, membre de la délégation aux droits des femmes

Première séquence : les défis à relever

Projection de l'interview d'une lauréate 2015 du prix régional Femmes en agriculture de Lorraine : « J'aime me lancer des défis »

Table ronde animée par **Didier Mandelli**, membre de la délégation aux droits des femmes

Introduction par **Sabrina Dahache**, docteure en sociologie, chargée d'études et de cours à l'Université Toulouse Jean Jaurès

Avec les témoignages de :

Catherine Laillé, présidente de la *Coordination rurale* de Loire-Atlantique, élue à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique et des Pays de la Loire (élevage porcin)

Catherine Faivre-Pierret, membre de la *Commission nationale des agricultrices* de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) (exploitation laitière, Doubs)

Émeline Lafon, présidente de la coopérative agricole *Lapins d'Occitanie*, élue à la Chambre d'agriculture du Gers, membre du Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie (élevage de lapins)

Jacqueline Cottier, présidente de la *Commission nationale des agricultrices* de la FNSEA, membre du CESE (Conseil économique, social et environnemental), adjointe au maire de Champteussé-sur-Baconne (exploitation laitière, Maine-et-Loire)

Karen Serres, présidente régionale de la *Commission des agricultrices* de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Midi-Pyrénées, présidente de TRAME (Organisation nationale de développement de l'agriculture auprès des agriculteurs et des salariés agricoles), présidente du lycée agricole Cahors le Montat (élevage d'ovins, Lot)

DIALOGUE AVEC LA SALLE

PAUSE

Programme -9-

DEUXIÈME SÉQUENCE : DES INNOVATIONS PORTEUSES D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE

Projection d'un portrait vidéo d'une lauréate du prix régional 2015 Femmes en agriculture de Lorraine : « C'est une passion [...]. Le métier peut parfois être dur mais quand on est passionnée comme ça... Moi je resignerais tout de suite! »

Table ronde animée par **Françoise Laborde**, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes

Introduction par **Sabrina Dahache**, docteure en sociologie, chargée d'études et de cours à l'Université Toulouse Jean Jaurès

Avec les témoignages de :

Marie-Blandine Doazan, présidente de *Jeunes agriculteurs* de Haute-Garonne, finaliste de l'édition 2014 de *Graines d'agriculteurs* - Les trophées de l'installation, administratrice de la coopérative agricole et agroalimentaire Euralis (exploitation céréalière et élevage d'ovins)

Élodie Petibon, exploitante d'une ferme avicole, site pilote pour le pôle d'expérimentation et de progrès (PEP) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (agriculture biologique, Drôme)

Ghislaine Dupeuble, viticultrice dans le Rhône, cofondatrice de l'association Elles & Beaujolais

Sarah Bourtembourg, exploitante d'une ferme équestre pédagogique et d'un camping à la ferme, membre du bureau de la Chambre d'agriculture des Ardennes et référente du projet *Femme et homme en agriculture*, élue à la MSA (Mutualité sociale agricole) de Marne-Ardennes-Meuse (élevage équin)

Nathalie Marchand, présidente du groupe Égalité-Parité : agriculture au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne, membre du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne (élevage porcin, Ille-et-Vilaine)

DIALOGUE AVEC LA SALLE

TROISIÈME SÉQUENCE: DES FEMMES ENGAGÉES, DES AGRICULTRICES ÉLUES

Projection du portrait vidéo d'une finaliste de l'édition 2014 de Graines d'agriculteurs - Les trophées de l'installation : « Être actrice de son métier »

Table ronde animée par **Annick Billon**, membre de la délégation aux droits des femmes

Avec les témoignages de :

Anne Leclercq, adjointe au maire d'Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), vice-présidente du Conseil régional Centre-Val-de-Loire (groupe Socialiste, radicaux et démocrates), (polyculture-élevage de porcs et de volailles)

Marie-Christine Le Quer, conseillère départementale du Morbihan (groupe DVD), adjointe au maire de Plouhinec (exploitation laitière)

Brigitte Fischer-Patriat, conseillère départementale de la Haute-Marne (groupe Les Républicains), exploitation céréalière

Perrine Hervé-Gruyer, ancienne conseillère régionale de Haute-Normandie (groupe EELV), membre du conseil municipal du Bec-Hellouin, dans l'Eure, (maraîchage biologique, création d'une école de permaculture)

Jacqueline Panis, ancienne sénatrice de Meurthe-et-Moselle (groupe UMP), présidente du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Meurthe-et-Moselle, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, conseillère municipale de Seichamps

CONCLUSION DU COLLOQUE

Brigitte Gonthier-Maurin, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes

OUVERTURE DU COLLOQUE PAR GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT



Madame la présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, chère Chantal Jouanno,

Mes chères collègues sénatrices, mes chers collègues sénateurs,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Dans trois jours, s'ouvre à Paris un rendez-vous annuel majeur : le Salon international de l'agriculture, dont la thématique est cette année « L'agriculture : une passion, des ambitions ».

Une passion pour l'agriculture et des ambitions, c'est résolument un thème qui caractérisait l'action de Xavier Beulin¹ auquel je veux rendre hommage à cet instant. Je l'avais rencontré, il y a moins de dix jours, dans mon bureau du Sénat. Il a été un grand syndicaliste agricole et a porté avec conviction une vision forte et ambitieuse pour l'agriculture française. C'est à Christiane Lambert, qui vient d'être désignée pour assurer la présidence par intérim de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), que je pense aussi. Elle devient la première femme à exercer cette fonction. (*Applaudissements*.)

¹ Xavier Beulin (1958-2017), président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) de 2010 à son décès le 19 février 2017.

Une passion pour l'agriculture et des ambitions, c'est au fond le fil directeur de l'action de tous nos agriculteurs. Je le mesure à chacun de mes déplacements dans des exploitations, quelle que soit la filière de production. Mes origines personnelles et professionnelles ne m'éloignent pas beaucoup de l'élevage, notamment normand, et aujourd'hui des céréales, sur le chemin de Péguy, dans la petite Beauce entre Rambouillet et Chartres.

La passion pour la terre, la passion pour l'élevage, la passion tout simplement pour de beaux et bons produits, la passion pour le territoire sont nécessaires pour exercer un métier aussi difficile que celui d'agriculteur. Surtout quand les temps sont durs, comme ils ont pu l'être ces dernières années dans l'élevage, que ce soit dans la filière viande ou dans la filière lait, l'an dernier dans la filière céréalière et en ce moment même à nouveau dans le Sud-Ouest, avec la filière canard ravagée par la grippe aviaire.

Les ambitions, elles sont évidemment multiples lorsque l'on constate la diversité de nos structures et de nos productions agricoles. Notre pays a la chance d'avoir une agriculture diverse. Je pense qu'il peut et qu'il doit couvrir tous les segments du marché en s'appuyant sur des modèles de production à la fois différents et complémentaires. Notre agriculture, notre filière agroalimentaire sont essentielles au développement économique de nos territoires ruraux, de métropole et d'Outre-mer, ne l'oublions pas. Nous aurons demain, à l'initiative de la délégation à l'Outre-mer du Sénat, une grande réunion sur l'Océan Indien et nous voyons bien que la filière agricole y occupe une place particulière.

Rappelons-nous que l'agriculture et la filière agroalimentaire sont l'un des postes principaux d'excédents de notre balance commerciale, derrière l'aéronautique. Nous avons trop souvent tendance à l'oublier. Cet atout majeur pour la France, nous le devons aux générations d'agriculteurs et d'agricultrices qui se sont succédé et qui ont fait de la France une grande puissance agricole, capable de nourrir sa population, d'exporter et d'être une référence mondiale.

Je voudrais vous remercier, madame la présidente, et vous aussi, mes chères collègues de la délégation aux droits des femmes, d'avoir ainsi pris l'initiative de ce colloque qui met en exergue le rôle des agricultrices. Longtemps, les femmes travaillant dans les exploitations agricoles - très nombreuses - ont été regardées comme des « femmes d'agriculteurs » et non comme des agricultrices à part entière. Les statuts juridiques les ignoraient ou les considéraient uniquement comme des aidants familiaux. Quant aux formes d'exploitation, elles ne leur étaient guère favorables puisqu'un GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) ne pouvait pas être constitué uniquement entre deux conjoints. Il a fallu attendre 1985 et la création des EARL (Entreprise agricole à responsabilité limitée), puis la loi d'orientation agricole de 1999¹, qui créait le statut de conjoint collaborateur,

_

¹ Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole.

pour que les choses évoluent vraiment et que les agricultrices deviennent enfin « visibles juridiquement ».

Visibles, elles l'étaient sur le terrain, dans les exploitations, depuis longtemps. Elles l'étaient en particulier pendant les guerres, au cours desquelles elles ont joué, comme dans d'autres segments de l'économie, un rôle essentiel. Le gouvernement savait alors se tourner vers elles. Je pense à l'appel lancé, le 2 août 1914, par le président du Conseil René Viviani aux femmes françaises pour leur demander de « maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année et de préparer celles de l'année prochaine ». Le président du Conseil ajoutait qu'elles ne pourraient pas « rendre à la patrie un plus grand service ». C'est d'ailleurs ce service qui a été honoré l'an dernier à Verdun par la création d'un monument en l'honneur des femmes du monde rural pendant la guerre.

Visibles, ces femmes l'étaient également sur le plan de l'engagement dans la société, notamment au travers de la branche féminine de la Jeunesse agricole catholique (JAC), qui a joué un rôle très important dans l'évolution du monde agricole. Cette branche fut créée en 1933, bien avant que le droit n'accorde à ces femmes une véritable place et qu'elle leur octroie le droit de vote ; il faudra attendre le général de Gaulle pour cela.

Les femmes ont ainsi joué un rôle essentiel dans l'histoire de notre développement agricole. Mais plus que du passé, c'est de l'avenir que je voudrais maintenant vous parler, car les agricultrices portent une part importante du développement de notre agriculture.

Aujourd'hui, elles représentent plus du quart des chefs d'exploitation et des co-exploitants. Dans les jeunes générations, elles sont souvent un peu plus diplômées que les hommes. Elles représentent la moitié des effectifs de l'enseignement agricole, même si on constate toujours des disparités entre filières. Les femmes sont certes un peu moins présentes en production animale, à l'exception de la filière cheval et du segment des petits animaux. C'est une caractéristique que l'on retrouve d'ailleurs dans la filière vétérinaire.

Les femmes paraissent avoir une sensibilité spécifique. Selon des études menées par le ministère de l'Agriculture - je salue ma consœur qui représente ici ce ministère¹, elles montrent une appétence plus grande pour les nouvelles demandes de la société, qu'il s'agisse de la filière bio ou de la vente directe. Elles sont également en pointe pour développer des projets d'agrotourisme et permettre ainsi de promouvoir le monde agricole et de diversifier les sources de revenus des exploitants agricoles, ce qui conforte la résilience des exploitations.

¹ Françoise Liébert, docteure vétérinaire, Haute Fonctionnaire en charge de l'Égalité des droits femmes-hommes au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Être agricultrice en 2017, ce n'est plus simplement être dépositaire d'un héritage, plus ou moins voulu, plus ou moins subi. C'est être actrice à part entière du développement de notre filière agricole et agroalimentaire. C'est être porteuse d'innovations pour nos territoires ruraux.

Cette réalité, elle me paraît encore insuffisamment mise en valeur, voire mal appréciée par les autres acteurs qui contribuent à ce développement. Je pense notamment aux conseillers des chambres d'agriculture ou aux banquiers, qui ne considèrent peut-être pas toujours de la même manière, face à un projet, un homme ou une femme. C'est une réalité que nous nous sommes permis de contrôler il y a peu.

Ce témoignage, je l'ai entendu l'an dernier de la part d'une jeune agricultrice à Rémalard-en-Perche, dans l'Orne. Belle-fille du gérant de l'exploitation, elle s'est lancée avec conviction dans l'élevage de porcs, diversifiant les productions de l'exploitation. Des commentaires sceptiques, elle en a entendus! Son témoignage sur ce point était éclairant. Mais elle a réussi! Je dois vous dire que lorsque je l'ai rencontrée, c'était à une période où le prix du porc avoisinait un euro. Au moment où le Sénat travaillait à une proposition de loi en faveur de la compétitivité de l'agriculture, elle nous a beaucoup impressionnés par son imagination et par son talent. Dans ce même département, c'est également une femme qui préside avec dynamisme la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA).

On compte peu de femmes à la présidence des fédérations syndicales départementales ou des chambres d'agriculture. Trois chambres seulement sont aujourd'hui présidées par des femmes : en Mayenne¹, en Lozère et dans la Drôme.

(Des voix s'élèvent dans la salle pour indiquer qu'une femme préside également la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor.)

Les Bretons nous étonneront toujours, Madame Gatel²...

Dans les Yvelines, la directrice de la chambre d'agriculture est une femme, maire, fille d'agriculteurs. Je lui ai remis la Légion d'honneur la semaine dernière.

Deux femmes seulement ont été en charge du ministère de l'agriculture dans l'histoire récente de la Ve République : Édith Cresson, puis Christine Lagarde, brièvement, avant qu'elle rejoigne le ministère des Finances. Je crois que la délégation sénatoriale aux droits des femmes souhaite montrer que l'agriculture n'est pas un « métier d'homme ». Elle a

² Françoise Gatel, sénateur d'Ille-et-Vilaine depuis septembre 2014, membre du groupe UDI-UC et de la commission des Affaires sociales, maire de Châteaugiron et présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron.

¹ Florence Desillière, présidente de la Chambre d'agriculture de la Mayenne de 2013 à 2016, a démissionné après son élection au Conseil régional des Pays de la Loire, où elle est vice-présidente de la commission Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer.

pour ambition de témoigner que les femmes y ont toute leur place, madame la présidente, et que notre pays a besoin de leur passion, de leurs talents, de leurs ambitions.

Oui, ici, au Sénat, pas simplement parce que nous serions héritiers de l'« assemblée du seigle et de la châtaigne », nous sommes confiants et nous croyons dans l'avenir de notre agriculture. Nous en débattons souvent avec passion, et toujours avec ambition. Nous pouvons bien sûr compter sur nos collègues issus du monde agricole – ce sont aujourd'hui plutôt des hommes - pour animer ces débats, mais les sénatrices qui représentent désormais 27 % de notre assemblée y contribuent de manière importante.

À titre d'exemple, je citerai une discussion législative récente en mentionnant quelques noms qui ont animé notre hémicycle. C'était un débat sur le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Nous parlions des néonicotinoïdes. Au palmarès des prises de parole, nous avons entendu les sénatrices Sophie Primas, Nicole Bonnefoy, Laurence Cohen, Marie-Christine Blandin, vous, madame la présidente, chère Chantal Jouanno, et d'autres encore. Auparavant, nous avions aussi pu bénéficier de l'expérience de notre ancienne collègue Jacqueline Panis, qui a siégé au Sénat de 2007 à 2011 et que je remercie de sa présence aujourd'hui.

Je crois que ces exemples susciteront des vocations, car je sais que le thème de l'engagement politique des agricultrices sera abordé tout à l'heure. Je vous souhaite un après-midi d'échanges passionnés (peut-être un peu moins passionnés que sur les néonicotinoïdes au Sénat...), mais dans tous les cas, je sais que l'on peut tout dire ici et que la courtoisie des propos n'empêche pas d'exprimer des convictions fortes. Le Sénat est très heureux de vous accueillir.

Je vais malheureusement devoir vous quitter. Je vous souhaite un après-midi très vivant ! (*Applaudissements*.)

INTRODUCTION PAR CHANTAL JOUANNO, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES



Monsieur le président,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je dois vous dire, mesdames, que le président du Sénat est toujours extrêmement présent aux côtés de la délégation et qu'il soutient de manière permanente nos travaux, quels qu'en soient les sujets. Celui qui nous réunit cet après-midi lui tient particulièrement à cœur. Je tiens vraiment à le remercier - parce que je n'en aurais peut-être pas l'occasion à l'avenir - pour le soutien qu'il manifeste toujours à l'égard des travaux de la délégation, pour son intérêt et les temps d'échanges qu'il nous consacre. Un grand merci, monsieur le président.

Vous avez rappelé que cette rencontre se situe dans un contexte qui, après le décès du président de la FNSEA, conduit pour la première fois, de manière intérimaire, une femme à la tête de ce grand syndicat, à quelques jours de l'ouverture du Salon de l'agriculture.

Pour être honnête, cela fait plusieurs mois que je subis des pressions extrêmement fortes de la part de mes collègues, masculins comme féminins, pour inscrire cette question des agricultrices à l'ordre du jour de notre délégation.

C'est vrai que le Sénat est l'assemblée des territoires, et qu'il est extrêmement attaché au monde rural. Cependant, il fallait trouver le bon moment pour inscrire cette question à notre agenda.

Nous aurions pu le faire le 15 octobre dernier, puisque c'est la date choisie par l'ONU pour célébrer la Journée internationale de la femme rurale.

À quelques jours du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, et à la veille de l'ouverture du Salon de l'agriculture, nous avons pensé qu'il y avait là une très belle opportunité d'aborder la question des agricultrices. C'était la meilleure occasion pour nous et c'est pour cela que nous nous réunissons aujourd'hui.

J'ai reçu un courriel d'une agricultrice qui, s'excusant de ne pas pouvoir venir, espérait que notre réunion ne serait pas un « énième colloque pour rien ». Elle nous rappelait combien la situation de l'agriculture est difficile, peut-être plus encore quand on est une femme.

Je voudrais tout de suite vous rassurer - d'ailleurs ma collègue Brigitte Gonthier-Maurin viendra tout à l'heure vous exposer la manière dont nous allons travailler - ce colloque n'est pas un rendez-vous unique, mais le début d'un travail de fond. Nous avons souhaité qu'il engage une dynamique d'échanges sur les nombreux sujets à traiter. D'ailleurs, le président du Sénat en a évoqué quelques-uns. Nous voulons créer cette dynamique avec tous les acteurs de l'agriculture, et les agricultrices en particulier, avec tous les témoins qui ont accepté de venir aujourd'hui pour nous parler de leur quotidien. Ces témoins vont probablement nous dire que, dans le monde de l'agriculture, il peut encore exister quelques stéréotypes - on en connaît quelques-uns en politique : j'imagine que le monde de l'agriculture aussi. Il y aura donc une suite aux débats que nous aurons cet après-midi.

Il faut reconnaître que des évolutions ont permis des progrès. Le président du Sénat vient d'en parler. Mais la question est de savoir si les choses changent assez vite.

Tout d'abord, notre législation, fort heureusement, a accompagné les évolutions du monde agricole et a créé le statut des conjoints collaborateurs, en 1999. Cette réforme a apporté une certaine reconnaissance aux femmes qui ont si longtemps travaillé dans l'ombre. On peut certainement aller plus loin pour une meilleure prise en compte de leur travail, mais cette avancée législative constitue déjà un progrès...

Ensuite, je ne veux pas empiéter sur ce que vont nous apprendre les tables rondes successives, mais on sait que les femmes représentent aujourd'hui une part non négligeable des chefs d'exploitations agricoles : cette proportion est aujourd'hui d'un peu plus d'un quart.

Cela fait un point commun entre les agricultrices cheffes d'exploitation et les sénatrices, puisque nous aussi, nous représentons un quart des membres du Sénat... Même si, vous l'avez compris, c'est nous qui portons les principaux sujets... Que mes collègues sénateurs ne m'en veuillent pas !

Autre point positif, les femmes qui s'engagent aujourd'hui dans l'agriculture ne le font plus pour accompagner leur conjoint. De plus en plus de femmes viennent à l'agriculture avec un projet professionnel personnel, indépendamment de leur conjoint. Ce sont vraiment des projets réfléchis, à l'issue d'une formation. Comme le soulignait le président, les femmes sont parfois plus diplômées dans le monde de l'agriculture que les hommes. Autre évolution positive, de plus en plus de femmes accèdent à la gouvernance de la profession et aux réseaux de femmes qui se sont mis en place.

Mais ces progrès sont-ils assez rapides ? Répondent-ils à toutes vos demandes, à toutes vos interrogations ? Que pouvons-nous faire, nous législateur ? Que pouvons-nous conseiller au Gouvernement pour améliorer encore la situation ?

Ces questions, nous allons commencer à les poser pendant ce colloque grâce à vos témoignages, aux interventions d'une universitaire et de sénatrices et sénateurs de la délégation.

Il y aura ensuite un groupe de travail qui va poursuivre jusqu'au mois de juillet les réflexions commencées aujourd'hui. Tous les groupes politiques seront représentés dans ce groupe de travail : c'est très important pour la délégation aux droits des femmes. Nous sommes très attachés au consensus qui permet que nous nous sentions toutes et tous engagés par ce qui a été décidé et voté dans le cadre de la délégation, afin de continuer à porter ces sujets dans la durée.

Une première table ronde portera donc sur les défis auxquels sont confrontées les agricultrices. Elle sera animée par Didier Mandelli, sénateur de la Vendée. Didier Mandelli est très actif au sein de la délégation, preuve que les hommes peuvent aussi porter la cause de l'égalité!

Ensuite, nous envisagerons les innovations dont les femmes sont porteuses dans l'agriculture. Cette deuxième table ronde sera animée par Françoise Laborde, élue de Haute-Garonne et vice-présidente de la délégation.

Enfin, année électorale oblige, nous allons au cours d'une dernière table ronde faire intervenir des agricultrices qui, parallèlement à leur métier, sont engagées en politique. C'est un double défi : être agricultrice et engagée en politique. Cette séquence sera animée par Annick Billon, sénatrice de la Vendée. La Vendée est décidément très active ! C'est curieux, je n'entends pas la Bretagne... (*Réactions dans la salle*.)

En conclusion, nous entendrons Brigitte Gonthier-Maurin, ancienne présidente de la délégation. Fortement engagée dans nos travaux, elle a été parmi les premières à proposer que la délégation investisse la thématique des agricultrices.

Avant de passer la parole à ma collègue Marie-Pierre Monier, je voudrais que l'on salue les représentantes ici présentes de l'association *Le Perche Rose* dont les membres, agricultrices, sont également très mobilisés contre le cancer. Je vous invite fortement à visiter leur site Internet et à faire connaissance avec l'initiative qu'elles ont prise pour mettre en valeur leur région et leur agriculture, au service de la recherche contre le cancer.

Maintenant Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, département très impliqué dans l'agriculture biologique, va vous présenter les vidéos dont la projection rythmera notre colloque. Avant cela, elle va nous donner lecture d'un message qui nous est tout spécialement adressé par le ministre de l'agriculture, empêché de participer à notre colloque.

Présentation des animations vidéo par Marie-Pierre Monier, membre de la délégation aux droits des femmes

Bonjour à toutes et à tous.

Madame la présidente de la délégation aux droits des femmes, chère Chantal Jouanno,

Mesdames les sénatrices, Messieurs les sénateurs, mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames les agricultrices,

Mesdames et Messieurs,

Je suis élue de la Drôme - Chantal Jouanno vous l'a dit - département agricole s'il en est, où les agricultrices sont particulièrement actives et dynamiques.

Au cours de la deuxième table ronde, nous entendrons d'ailleurs le témoignage d'une agricultrice drômoise investie dans l'agriculture biologique, ce dont je me réjouis tout particulièrement.

Je suis vraiment heureuse que ce colloque nous offre l'occasion d'une rencontre, inédite au Sénat, avec des femmes qui font vivre nos territoires par un travail de chaque instant. Conformément à l'habitude de la délégation aux droits des femmes, ce colloque sera ponctué de vidéos qui complèteront les propos de celles qui sont venues jusqu'à Paris pour témoigner devant nous de leur quotidien.

Comme vous l'avez expliqué, madame la présidente, avant de présenter les vidéos qui vont rythmer notre colloque, je vais vous donner lecture du message que Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a souhaité nous adresser pour être présent parmi nous malgré l'obligation qui l'empêche de participer à cette rencontre.

Je suis très honorée de prononcer ce discours. Il n'est pas si courant qu'une femme puisse prendre la parole à la place d'un homme, et *a fortiori* d'un ministre porte-parole du Gouvernement...

Voici son message :

- « Madame la présidente, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs,
- « Une obligation de dernière minute m'empêche d'être présent parmi vous cet après-midi, mais je tenais malgré tout à vous adresser ce message.

- « Si j'ai tenu à m'adresser à vous, et je remercie d'ailleurs Madame Chantal Jouanno de me permettre de le faire, c'est parce que je suis fier du bilan de mes presque cinq années passées à la tête de ce beau ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Je suis fier d'avoir pu faire avancer les droits des femmes dans ce milieu agricole auquel on ne pense pas forcément en premier en matière d'égalité femmes-hommes.
- « C'est bientôt le 8 mars, mais comme le " 8 mars, c'est toute l'année ", je profite de ce 22 février pour dresser un bilan non exhaustif mais particulièrement important à mes yeux, de notre action depuis cinq ans. Ce gouvernement a fait des droits des femmes une priorité pour que ces droits soient réels, dans tous les domaines, politique, professionnel, privé.
- « Au ministère de l'Agriculture, nous avons, dès le début, dans notre feuille de route, intégré cet objectif d'égalité réelle dans toutes nos politiques : agriculture, forêt, agroalimentaire, développement rural, enseignement et au sein de notre administration.
- « Les femmes ont une place essentielle en agriculture : elles représentent aujourd'hui un quart des chefs d'exploitations agricoles et neuf conjoints collaborateurs sur dix. 41 % des entreprises agricoles sont aujourd'hui créées par des femmes.
- « Il faut rappeler que la place des femmes en agriculture a été améliorée depuis deux décennies, et que nous avons œuvré à faire encore et toujours progresser les choses.
- « Tout d'abord, en matière de droits sociaux, je tiens à insister sur le fait que les femmes sont les principales bénéficiaires du plan de revalorisation des petites retraites agricoles souhaité par le Président de la République et concrétisé dans la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites.
- « En particulier, la mesure étendant la retraite complémentaire obligatoire (RCO) aux conjoints et aides familiaux pour les périodes d'activité antérieures à leur affiliation obligatoire en 2011, qui a bénéficié à 477 000 personnes au total en 2014, a permis à 266 000 femmes retraitées avant 2011 d'accéder à ce régime.
- « Ensuite, de grands progrès ont également été faits pour que les agricultrices accèdent à une maternité plus sereine : le congé maternité pouvait n'être qu'un droit de papier, compte tenu des particularités des travaux agricoles, notamment dans l'élevage. Le service de remplacement permet de rendre ce droit effectif. La Mutualité Sociale Agricole, en lien avec le Ministère, a amélioré de manière importante l'information sur ce service. Il reste du chemin à faire, encore trop peu de femmes agricultrices y ont recours, en particulier pour des raisons de coûts du service, le différentiel restant à charge variant beaucoup selon les départements, ou de manque de disponibilité de remplaçants notamment dans l'élevage. Il faudra veiller à l'avenir à ce que la voie tracée continue d'apporter des progrès.

- « En matière de protection sociale de manière globale, un guide sur les droits sociaux des agricultrices a été élaboré avec le service des droits des femmes. Ce guide recense les droits personnels et professionnels des femmes exerçant une activité agricole en matière de formation, d'accès aux prestations sociales, d'information statutaire, etc.
- « En matière de parité aussi, il y a beaucoup à faire. Les femmes sont trop largement minoritaires dans les fonctions de représentations et de responsabilités.
- « Ainsi j'ai commencé par rendre obligatoire la présentation d'au moins un tiers de personnes du même sexe sur les listes électorales des chambres d'agriculture, ce qui a permis d'augmenter le nombre de femmes élues (27,5 %). Cette mesure a, depuis, été inscrite dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Néanmoins, il reste du travail à faire sur les mentalités, les résultats dans la réalité des différentes élections aux chambres d'agriculture ne sont pas à la hauteur de ce que l'on aurait pu attendre. Mesdames, il faut apprendre à faire entendre votre voix! Messieurs, c'est le moment d'évoluer! Toutes les études le prouvent, la mixité permet d'avancer mieux ensemble et d'obtenir de meilleurs résultats collectifs.
- « C'est également pourquoi le principe d'une composition équilibrée (30 % de femmes minimum) dans les conseils d'administration des SAFER a été acté.
- « La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014, contenait également des mesures permettant une meilleure insertion et une plus grande reconnaissance des femmes dans la vie économique et professionnelle notamment en confortant les GAEC entre époux permettant ainsi une plus grande égalité femmes/hommes au sein même des exploitations, et en instaurant un dispositif d'installation progressive, particulièrement favorable aux femmes qui s'installent généralement plus tardivement.
- « Par ailleurs, la loi d'avenir et la réforme de la PAC ont permis, dans les programmes de développement rural régionaux, l'accompagnement des créations d'entreprises agricoles par des femmes grâce à des aides au démarrage des petites exploitations et des conseils à l'investissement ciblés. Fin 2015, les Programmes de Développement Rural remis par les Régions ont ainsi intégré des initiatives en faveur des femmes. On y retrouve des initiatives heureuses et très innovantes en matière de parité, parfois pour la première fois.
- « Parallèlement, de nombreuses actions de communication ont été menées, par le Ministère mais également par l'ensemble des acteurs institutionnels agricoles et de développement rural ces dernières années, et nous devons nous en féliciter collectivement. Je suis également fier d'être le premier ministre titulaire d'un portefeuille économique à avoir signé la « charte pour une communication sans stéréotypes de genre ».
- « Enfin, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans l'enseignement agricole technique et supérieur, elles y représentent 50 % des effectifs, elles y voient une filière d'avenir et je m'en réjouis! L'enseignement agricole s'est de longue date pleinement engagé dans la défense des valeurs de la République, et le respect de l'égalité femmes/hommes en fait pleinement partie, tout comme la lutte déterminée

qui doit continuer d'être menée, au quotidien, notamment dans nos établissements scolaires contre les préjugés et contre les violences faites aux femmes.

- « Nous ne devons en aucun cas nous arrêter là, la route est longue, mais faisons ensemble le vœu, non pieux, que la traversée soit rapide!
- « Je vous remercie pour vos travaux d'aujourd'hui et resterai attentif à ce sujet de travail jusqu'au dernier jour de mon mandat.

« Stéphane Le Foll »

J'en viens aux vidéos qui ont été projetées avant le début de ce colloque et que nous allons regarder dans les heures qui viennent. Ces vidéos n'ont pas la prétention de présenter un panorama complet de la situation des agricultrices en France aujourd'hui. L'idée, à partir d'interviews d'agricultrices de Lorraine, de Bourgogne et du Nord, est de montrer comment les femmes parviennent à faire leur place dans un monde qui demeure très masculin et comment, à force de passion et de travail, elles contribuent à faire avancer leur métier par-delà leur statut juridique, leur spécialisation ou leur implantation géographique.

Ces vidéos font intervenir des agricultrices de générations diverses. L'une des agricultrices interviewées est responsable d'une exploitation laitière dans les Vosges, une autre gère une ferme auberge en Moselle, une autre encore est maraîchère dans le Nord et plaide pour la biodiversité.

Ces vidéos ont été réalisées dans la perspective de prix destinés à mettre en valeur le travail des agricultrices : les *Trophées de l'installation*, organisés chaque année par *Jeunes Agriculteurs* et le prix régional *Des femmes en agriculture*, organisé en Lorraine en 2014-2015. Des prix comparables existent aussi en Lozère, en Bretagne et dans le département des Ardennes. Il faut encourager ces initiatives, destinées à mettre à l'honneur des agricultrices et à susciter - il faut l'espérer - des vocations chez les plus jeunes.

Je retiendrai des agricultrices qui interviennent dans ces vidéos les mots clé suivants, qu'elles utilisent pour caractériser leur métier : « passion », « courage », « polyvalence », « défi », « effort », « engagement », « audace ».

Je vous livre des phrases qui, dans ces vidéos, m'ont tout particulièrement frappée. Je pense que ces phrases pourront nous accompagner tout au long de cet après-midi.

Certaines rappellent d'abord que la présence des femmes dans l'agriculture n'est pas un fait nouveau : « Il ne faut pas oublier que ce sont les femmes qui, pendant les guerres, ont fait tourner les usines et les exploitations agricoles ! ».

D'autres propos illustrent à la fois la dureté de ce travail et combien leurs efforts peuvent être une source de satisfaction : « Quand je suis à bout de force, je rentre chez moi et je me dis que je suis fière de moi ! ».

Des phrases mettent en valeur l'apport des femmes à l'agriculture : « Les femmes sont vraiment la valeur ajoutée des exploitations agricoles », « Les femmes sont incontournables pour faire avancer le métier, et plus encore ! ».

Des interventions soulignent également ce que les agricultrices apportent, non seulement à leur métier, mais aussi et plus généralement à la vie rurale dans son ensemble. L'une d'entre elles dit : « Une femme qui est sur une exploitation agricole, c'est une femme (...) qui fait vivre le tissu du monde rural ».

Une autre femme interviewée note avec satisfaction la combativité de la jeune génération des agricultrices : « La nouvelle génération est encore plus arcboutée sur (ses) droits, et ça c'est génial! Elles se laisseront moins faire que nous. Elles oseront, parce que dans le monde agricole, il faut oser, oser passer outre les hommes parce que c'est un monde macho! ».

On note enfin un certain optimisme sur le fait que l'agriculture soit un métier d'avenir : « Il y a de l'avenir dans l'agriculture pour les agricultrices comme pour les agriculteurs ».

Je vais laisser la conclusion à Christine Mougin, cheffe d'une exploitation laitière et céréalière dans les Vosges, qui témoigne de sa passion pour son métier malgré toutes les difficultés qui le caractérisent. Elle nous dit : « J'adore ce que je fais, il n'y a pas de plus beau métier. » (Applaudissements.)

Chantal Jouanno, présidente de la délégation aux droits des femmes. - Nous allons donc lancer tout de suite la première table ronde, qui porte sur les défis auxquels sont confrontées les agricultrices. J'invite Didier Mandelli et les participantes de cette première séquence à nous remplacer à la tribune.

Première séquence - Les défis à relever

Table ronde animée par **Didier Mandelli**, membre de la délégation aux droits des femmes (sénateur de la Vendée, groupe Les Républicains)

Intervenantes:

Catherine Laillé, présidente de la Coordination rurale de Loire-Atlantique et élue à la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et des Pays de la Loire (élevage porcin)

Catherine Faivre-Pierret, membre de la *Commission nationale des agricultrices* de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) (exploitation laitière, Doubs)

Émeline Lafon, présidente de la coopérative agricole *Lapins d'Occitanie*, élue à la Chambre d'agriculture du Gers, membre du Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie (élevage de lapins)

Jacqueline Cottier, présidente de la *Commission nationale des agricultrices* de la FNSEA, membre du Conseil économique, social et environnemental, adjointe au maire de Champteussé-sur-Baconne (exploitation laitière, Maine-et-Loire)

Karen Serres, présidente régionale de la *Commission des agricultrices* de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Midi-Pyrénées, présidente de TRAME (organisation nationale de développement de l'agriculture auprès des agriculteurs et des salariés agricoles), présidente du lycée agricole Cahors le Montat (élevage d'ovins, Lot)

Didier Mandelli, sénateur de la Vendée. - Bonjour à toutes et à tous, je vais demander aux intervenantes de me rejoindre et de prendre place à mes côtés. Merci, madame la présidente, chère Chantal Jouanno.

Cette table ronde est intitulée : « Des défis à relever ». L'agriculture d'aujourd'hui n'est plus tout à fait un métier d'homme, la preuve en est donnée par les agricultrices qui m'entourent cet après-midi. Vous êtes également très nombreuses dans la salle. Je suis moi-même ancien élève de lycée agricole. Quand j'ai fait ma formation - c'était il y a quelques années - les élèves étaient très majoritairement des hommes. Les choses ont changé - le Président du Sénat l'a dit, cela vient d'être évoqué également : aujourd'hui, plus de 50 % des effectifs de l'enseignement agricole sont des femmes. En 2010 - et ça a eu tendance à progresser également - plus de 40 % des installations agricoles étaient créées par des femmes. Toutefois - cela a été dit également par le Président - certaines inégalités demeurent.

Nous l'avons évoqué, et cela est confirmé par des études, la superficie des exploitations est en général inférieure quand ce sont des femmes qui sont exploitantes ; l'accès au foncier et aux prêts bancaires est toujours plus compliqué quand il s'agit de femmes.

Pour aborder ces questions, je propose à Sabrina Dahache, docteure en sociologie et chargée d'études à l'Université Toulouse Jean Jaurès, de nous rejoindre pour introduire ce sujet : se lancer dans l'agriculture quand on est une femme, est-ce davantage un défi que pour un homme ?

Sabrina Dahache, docteure en sociologie, chargée d'études et de cours à l'université Toulouse Jean Jaurès. - Madame la présidente de la délégation aux droits des femmes, mesdames et messieurs les sénatrices et sénateurs, mesdames et messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier de me permettre de présenter quelques résultats de mes travaux de recherche qui portent sur la place des femmes dans l'agriculture. Ces travaux que je mène depuis une dizaine d'années s'accompagnent d'une autre thématique sur la question de la féminisation de l'enseignement agricole.

Dans le cadre de cette table ronde, je vais évoquer les enjeux et les défis que les femmes ont encore à relever dans le domaine agricole.

Leur travail a longtemps été marqué par une relative invisibilité, sociale et politique, ainsi que par un retard important dans la législation. Elles sont également les oubliées de la recherche.

Cette invisibilité a contribué à les enfermer dans le rôle d'épouse travaillant sous la tutelle maritale, avec des statuts précaires, voire sans aucun statut. Sous l'impulsion des mouvements de revendications pour favoriser leur reconnaissance professionnelle, les lois d'orientation agricole successives ont fait progresser lentement leur statut et leur place dans l'agriculture.

L'approche de l'égalité fille-garçon et femme-homme a ainsi été intégrée dans l'enseignement agricole et dans l'agriculture. Mais la modeste féminisation de la profession agricole, comme la fabrique continuelle des différences entre les femmes et les hommes, viennent nuancer ces avancées.

Je montrerai tout d'abord comment la diversité des statuts juridiques des agricultrices s'inscrit dans des réalités socioprofessionnelles hétérogènes. J'aborderai ensuite la complexité des trajectoires d'installation des femmes et les conditions dans lesquelles elles exercent leur activité professionnelle.

Selon les sources, les agricultrices représentent 25 à 27 % des effectifs. Parmi ceux-ci, on trouve des épouses cheffes d'exploitation, des retraitées, des veuves, des conjointes collaboratrices (à titre principal et secondaire), mais aussi des femmes installées, à titre individuel et en société.

La part relative de chaque groupe est difficile à mesurer mais il existe des formes d'hétérogénéité. Au sein du groupe professionnel des collaborateurs, les femmes sont largement surreprésentées. Les cheffes d'exploitation et les co-exploitantes exercent plus fréquemment que les hommes dans des sociétés. Toutefois, un tiers seulement de ces sociétés ont une femme dans l'équipe dirigeante.

Enfin, les agricultrices sont sous-représentées parmi les chefs d'exploitation installés à titre individuel : 22 %. Et dans cette catégorie, 60 % ont succédé à leur conjoint au moment de son départ à la retraite.

On trouve des configurations statutaires résolument non uniformes, qui font coexister histoires passées et dynamiques actuelles. Ces statuts juridiques ont des caractéristiques différentes en termes de stabilité professionnelle, de protection sociale, de rémunération, de gestion des patrimoines et de reconnaissance tant de la qualification que du travail.

Seul le Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) prévoit à parts et droits égaux le regroupement des conjoints. Les entrées marquées par les transferts entre époux, l'ambiguïté des statuts (propriétaire, non propriétaire), la diversité des configurations juridiques et socioéconomiques des exploitations brouillent les représentations sur les contours de la population des agricultrices.

Il faut également noter que certaines exploitantes sont encore privées de protection sociale, même si elles sont soumises à l'obligation de cotisation, faute d'atteindre la superficie minimale d'assujettissement. Et il existe encore un nombre important de femmes qui travaillent dans l'agriculture sans statut juridique.

D'une certaine manière, le renouvellement de la catégorie des agriculteurs se caractérise encore par des lignées masculines. Que ce soit lors de la reprise des exploitations agricoles, de l'orientation scolaire ou de la transmission du patrimoine productif, les normes sexuées s'appliquent dans l'accès à la profession. Elles se déploient aussi dans les lycées agricoles

et dans les entreprises de formation, qui exercent une influence importante sur la constitution de processus sexués, puisque les filles ne représentent que 32 % des élèves dans les filières de formation.

L'orientation des femmes vers des niveaux d'études générales supérieures se fait plus souvent au détriment d'un passage par une formation agricole, qui conditionne l'obtention des dotations « jeunes agriculteurs » (prêts bonifiés et autres subventions). L'examen des relations (famille, école, profession) rend compte de la complexité des trajectoires d'installation des femmes qui mettent du temps à se construire, à la différence des processus d'installation des hommes. L'accès précoce des femmes à la profession demeure rare et répond souvent aux impératifs familiaux (remplacer un frère absent ou qui ne souhaite pas reprendre l'exploitation). Seulement 13 % de filles figurent parmi les « héritiers » agricoles.

Les agricultrices sont de plus en plus nombreuses à embrasser le métier comme seconde carrière, après une expérience de travail dans un contexte professionnel plus conventionnel, après une période de chômage, un programme de formation offrant la possibilité d'une reconversion professionnelle, ou même le mariage ou la vie maritale avec un agriculteur, qui reste un élément déclencheur de l'accès au métier d'agricultrice.

Tout au long de la construction du projet d'installation se creusent des disparités entre les hommes et les femmes. L'accès aux moyens de production, condition nécessaire à l'installation, demeure complexe pour les femmes non héritières dans un environnement où la pression est forte et concurrentielle. Le manque de ressources propres (foncier, bâti) et d'appuis solides s'ajoutent à la défiance des organismes prêteurs et des bailleurs de terres potentiels. Ces éléments conjugués font que les femmes sont contraintes de se reporter vers de plus petites unités de production (40 % inférieur par rapport aux hommes). Les prêts bancaires sont plus modiques pour elles que ceux qui sont consentis pour leurs homologues masculins. Le recours à d'autres structures financières (coopératives, abattoirs) accroît leur taux d'endettement au démarrage de l'activité. Il en découle des écarts en termes de durée de prêts allant de 25 ans en moyenne pour les femmes à 10 ans pour les hommes.

L'investissement dans la sphère familiale, professionnelle, publique, s'engage également selon des processus différenciés. L'exercice en société entraîne fréquemment une division des tâches entre les hommes et les femmes – ce que les sociologues nomment « division sexuelle du travail ». Cette modalité d'organisation revient à assigner aux femmes les tâches polyvalentes et flexibles ainsi que la charge des ajustements entre le travail agricole et le travail domestique.

La carence des services publics de proximité pour la petite enfance et les spécificités des solidarités intergénérationnelles dans les zones rurales accusent cette tendance. La place des agricultrices se définit par les rapports de genre, qui varient selon le statut juridique, le statut de propriétaire ou de non propriétaire.

Certaines configurations paraissent toutefois favorables à ce que l'on peut appeler la plasticité des rôles, des fonctions et des responsabilités entre les hommes et les femmes. Elles encouragent aussi des arrangements dans la sphère privée qui varient suivant les niveaux de ressources, en termes de diplômes, de revenus et de supériorité professionnelle. Il s'agit de situations plutôt modernes : les femmes installées à titre individuel, dont les conjoints exercent une profession non agricole et ne manifestent pas le désir de s'installer comme agriculteur, les agricultrices célibataires, les agricultrices exerçant dans une société composée de femmes ou les dirigeantes d'une société agricole.

Les modèles et les vécus sont relativement variés en fonction des situations. Les agricultrices ont toutefois en commun de devoir composer avec la complexité croissante des exigences de production et une réalité où les hommes sont très présents (père, dirigeant de coopérative, technicien, négociant, fournisseur). Faire preuve d'efficacité, de légitimité professionnelle et technique tout en se libérant des stéréotypes sont le prix payé par nombre d'entre elles pour réussir.

Enfin, l'engagement dans les réseaux, l'inscription dans une formation continue ou la prise de mandat politique et syndical constituent des processus plus discrets chez les agricultrices. Ces engagements induisent des coûts : des coûts temporels, personnels et en termes de santé. Pour beaucoup d'entre elles, ils déséquilibrent l'organisation quotidienne dans les sphères familiale, professionnelle et publique.

Mes travaux de recherche s'attachent à rendre compte des enjeux et des défis que les agricultrices ont à relever aux différentes étapes de leur parcours.

Les interventions qui vont suivre vont enrichir cet état des lieux synthétique à travers ces témoignages de leur propre expérience.

Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements*.)

Didier Mandelli. - Je pense que cette introduction définit très bien les bases de notre interrogation sur les défis que représente le métier d'agricultrice.

[Est alors projeté un extrait du portrait vidéo de Christine Mougin (exploitation laitière et céréalière dans les Vosges), lauréate 2015 du prix régional Femmes en agriculture de Lorraine (catégorie élevage) : « J'aime me lancer des défis »¹]

Didier Mandelli. - « *J'aime me lancer des défis* ». Voici un magnifique témoignage de Christine Mougin, exploitante dans les Vosges, qui a été lauréate en 2015 du prix régional *Femmes en agriculture* de Lorraine pour la catégorie élevage.

Nous allons réagir à ce témoignage et, plus largement, voir de quelle façon, vous qui êtes à mes côtés, vous vivez votre métier d'agricultrice.

Je me tourne vers Catherine Laillé. Vous êtes productrice en élevage porcin. Vous êtes élue à la chambre d'agriculture du département de la Loire-Atlantique et de la région Pays de la Loire. Vous exercez également des responsabilités à la Coordination rurale, à la fois au niveau départemental mais aussi national.

Vous avez obtenu un diplôme qui vous préparait à une toute autre carrière. Pouvez-vous nous expliquer quel a été votre parcours, puisque vous êtes passée du statut de conjointe collaboratrice à celui de cheffe d'exploitation? Quels sont les choix qui vous ont guidée pour changer de statut? Comment avez-vous vécu ce parcours professionnel?

Catherine Laillé, présidente de la Coordination rurale de Loire-Atlantique et élue à la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et des Pays de la Loire. - J'ai grandi dans la ferme familiale de mes parents, qui élevaient des vaches laitières. Très jeune, j'ai dû aider mon père le soir, en rentrant de l'école, à la suite du décès de ma mère. J'ai donc connu très tôt la rudesse du métier, dans les années 1970 où les conditions de travail étaient beaucoup plus pénibles qu'aujourd'hui. Je connaissais la difficulté du métier : je n'imaginais pas un jour devenir agricultrice...

Mon diplôme de secrétariat en poche, j'ai travaillé comme salariée au sein d'une coopérative, puis au contrôle laitier. Le hasard a fait que je me suis mariée avec un agriculteur. J'ai arrêté de travailler pour élever mes enfants. J'ai aussi aidé à la ferme, et même de plus en plus car l'exploitation s'agrandissait. Quand ma dernière fille est allée à l'école, je me suis retrouvée devant un grand vide et je me interrogée sur mon avenir : travailler à l'extérieur ou rester à la ferme ?

¹ L'intitulé de cet extrait du portrait vidéo de la lauréate est inspiré par une citation de l'agricultrice interviewée, citation qui illustre le thème de la table ronde.

J'avais entendu parler de la formation délivrée par la chambre d'agriculture, spécifique aux agricultrices. Cette formation de 200 heures se déroulait sur deux hivers. Je me suis dit : « *J'ai un peu de temps devant moi, je m'inscris* ». J'ai suivi cette formation. Les sujets étaient variés : on parlait de la Politique agricole commune, des différentes instances de l'Union européenne, des syndicats agricoles et des statuts pour les agricultrices.

Ça a été une véritable prise de conscience pour moi. Je me suis dit que si je souhaitais rester à la ferme, c'était pour en faire mon métier et pour en vivre. À l'époque, je n'étais même pas conjointe collaboratrice mais conjointe participant aux travaux, c'était encore autre chose. Parmi les statuts auxquels je pouvais prétendre se trouvaient ceux de conjointe collaboratrice, de salariée ou de cheffe d'exploitation.

J'ai pensé que cela faisait dix ans que j'aidais mon mari, que je n'y connaissais rien en production porcine au départ, que j'avais tout appris sur le tas et que maintenant que j'avais acquis une expérience, je souhaitais opter pour le statut de cheffe d'exploitation afin de faire reconnaître le travail que j'avais accompli pendant ces dix années. Je voulais aussi percevoir un salaire et cotiser pour ma retraite ; c'était un sujet dont je n'avais pas pris conscience avant ma formation. Je ne voulais pas être salariée de mon mari parce qu'être cheffe d'exploitation, c'était pour moi avoir un salaire, une retraite, gérer l'exploitation sur le plan financier et prendre des décisions engageant l'évolution de l'exploitation et l'orientation de la production.

J'ai eu raison de faire ce choix car la production porcine a traversé des crises assez terribles. Nous avons aussi eu un événement sanitaire assez sérieux sur notre élevage.

Face à ces difficultés, j'ai considéré que nous ne pouvions pas continuer ainsi et j'ai dit à mes associés qu'il fallait faire quelque chose. J'ai été précurseur en proposant de nous réorienter pour viser la qualité. À l'époque, le marché des labels commençait à se développer et des places y étaient à prendre. J'ai réussi à convaincre mes associés de faire ce choix. À l'origine, ils auraient plutôt préféré agrandir l'élevage. Pour ma part, je craignais que cet agrandissement ne nous conduise qu'à gagner encore moins pour toujours plus de travail.

Je pense que les femmes ont aussi une bonne compréhension des finances et de la gestion financière qui guide leurs actions. J'ai réussi à convaincre mes associés d'orienter notre élevage vers le *label Rouge*, choix qui permettait aussi de donner du sens à mon métier.

Didier Mandelli. - On sent une femme de conviction, engagée. Bravo! (*Applaudissements*.) Félicitation pour votre parcours.

Selon vous, quelles sont aujourd'hui les principales difficultés auxquelles sont confrontées les femmes ? Sont-elles liées à la formation, au revenu, au statut, à leur légitimité dans l'exploitation ?

Catherine Laillé. – Ces difficultés, je les ressens principalement en termes de revenus. Je constate depuis de nombreuses années que ce sont les femmes qui s'orientent le plus vers les productions de qualité, vers les labels ou vers l'agriculture biologique. Malheureusement, elles n'ont pas la juste reconnaissance de leur travail. Par exemple, avec le *label Rouge*, je vends mon porc quinze centimes de plus au kilogramme que le porc ordinaire. Je fais des animations dans les magasins pour promouvoir ce label, que les consommateurs paient trois euros de plus par kilo. La répartition des marges entre les différents maillons de la filière n'est pas équitable. (*Applaudissements*.) On fait de la qualité, c'est bon pour la santé, c'est bon pour les consommateurs : nous devrions percevoir le juste retour de notre investissement.

Un autre défi qui reste à relever concerne la retraite des agricultrices. Ce sujet a été abordé en préambule. En moyenne, ces femmes ont une retraite de 500 à 600 euros par mois. C'est insupportable et injuste! Cela fait partie de mes combats et de mon engagement au sein de la Coordination rurale pour aller porter ces revendications et faire des propositions au ministre de l'agriculture, aux parlementaires, aux élus territoriaux.

Je milite aussi pour un plus juste équilibre dans la répartition des marges dans la filière : je rencontre des responsables de la grande distribution pour leur faire comprendre que s'ils veulent de bons produits, que les consommateurs sont là pour acheter - parce qu'il y a aussi une part de marché supplémentaire à prendre - il faut qu'ils fassent un effort et que les marges soient plus justement réparties. Cela fait partie des combats que je suis fière de mener avec mes collègues de la Coordination rurale. (Applaudissements.)

Didier Mandelli. - Je vous dis bravo, c'est un bel engagement.

Je me tourne maintenant vers Catherine Faivre-Pierret. Vous venez du Doubs. Vous êtes cheffe d'exploitation laitière et membre de la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA. Vous illustrez aussi la situation de femmes qui viennent vers l'agriculture après avoir exercé un autre métier - comme Catherine Laillé, et comme on l'a entendu aussi dans la vidéo. Quand vous avez commencé à travailler avec votre mari, vous avez lancé avec d'autres agricultrices un combat pour faire reconnaître l'égalité des conjoints au sein des GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun). Pouvez-vous nous en dire plus ?

Catherine Faivre-Pierret, membre de la Commission nationale des agricultrices de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). - Bonjour à tous. Je voulais tout d'abord vous remercier de m'avoir invitée à ce colloque. C'est une première pour moi. C'est toujours agréable d'être entourée de femmes et d'hommes - aujourd'hui, on ne dit pas d'hommes et de femmes - qui défendent l'agriculture.

Je suis agricultrice dans le Doubs, en région Bourgogne Franche-Comté. Je suis en GAEC avec mon mari dans la commune de Villers-le-Lac, à la frontière de la Suisse. Nous y élevons des vaches montbéliardes qui produisent du lait que nous destinons à la production de Comté. Notre département est également connu pour d'autres produits régionaux, tels le Mont-d'or, le Morbier ou la salaison, dont le produit emblématique est la saucisse de Morteau. Je faisais une petite parenthèse pour promouvoir nos produits régionaux!

J'ai démissionné en 2007 de mon poste de responsable d'un restaurant. Mon mari s'est installé en 1992 sur une exploitation, en dehors du cadre familial puisque ses parents étaient horlogers. À cette époque, son cas était rare. J'ai fait deux métiers pendant quatre ans. Je n'ai pas pu poursuivre mes deux activités plus longtemps car la charge était trop lourde et s'ajoutait à mes obligations familiales (nous avons deux enfants). On a fait le point sur notre vie et on s'est dit qu'il fallait prendre une décision. Je devais traire les vaches le matin, rejoindre mon poste au restaurant le midi, aider de nouveau à la ferme le soir et m'occuper des enfants : ça faisait beaucoup pour moi.

J'ai donc pris la décision de quitter mon métier et de suivre une formation pour travailler à la ferme à temps plein. Pour moi, il était important de découvrir ce milieu avant de rejoindre l'exploitation. J'ai obtenu un certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR), qui correspond aujourd'hui au diplôme de technicien agricole, en suivant une formation en maison familiale pendant une année. J'avais des cours de mathématiques, de français et de comptabilité, mais cette formation a eu pour vertu de me permettre de faire le point. Mon mari a également pu réfléchir, après quinze ans d'activité, sur son exploitation, sur sa vie, sur les chiffres, ce qui a permis d'apporter un plus à l'évolution de notre entreprise. Quand il a repris l'exploitation en 1992, c'était censé tenir deux ans mais ça fait maintenant 23 ans et l'entreprise est toujours là!

Je me suis donc installée en 2009. On m'avait indiqué que je serais sous statut EARL - je connaissais un peu les formules au niveau statutaire mais j'étais gênée de constater que je n'avais pas le même statut que mon mari. En revanche, les cotisations à la Mutualité sociale agricole (MSA) étaient identiques... Je me suis dit : « Il y a un problème quelque part, ça ne va que dans un sens ». Avec quatre autres agricultrices autour de chez moi qui se trouvaient dans le même cas de figure (on avait quitté un emploi et suivi une formation), nous nous sommes regroupées pour réagir. Comme ce combat nous tenait à cœur, nous n'avons pas lâché. C'était un gros défi pour nous car quand il faut croiser le milieu parlementaire..., on a toujours la boule au ventre, il faut le dire ! (Rires.)

Didier Mandelli. - Mais aujourd'hui, ça va bien?

Catherine Faivre-Pierret. - On commence à s'améliorer! (*Rires*.)

Démarcher les élus était impressionnant. On s'est dit qu'on ne pouvait pas porter ce projet toutes seules. Nous avons donc fait appel au syndicalisme. À cette époque, nous avons rencontré des responsables de la FNSEA: Jean-Marie Binétruy, aujourd'hui remplacé par Annie Genevard, Jean-Michel Lemétayer également, puis son successeur, le défunt Xavier Beulin. Nous avons été bien reçues à la FNSEA. Toutes ces personnes nous ont permis d'avancer et de ne pas nous sentir seules.

Je ne vais pas refaire l'historique des GAEC, ce point a déjà été évoqué, mais il est vrai qu'en 2010, après toutes nos démarches, lorsque nous avons enfin appris qu'un GAEC pourrait être constitué entre époux, nous avons été soulagées et heureuses.

Nous avions cependant un autre combat à mener. En 2015, avec la réforme de la PAC, nous avons obtenu le prorata des parts sociales.

C'était une belle expérience, qui nous a permis, à ces femmes et à moi-même, de nous rassembler pour faire progresser nos droits et promouvoir l'égalité. Nous avons évidemment pu compter sur le soutien des hommes - comme ceux que j'ai cités précédemment - qui ont tout de suite compris que l'injustice ne pouvait durer plus longtemps. C'est l'essentiel de ce que je voulais dire et je m'en tiendrai là car nous sommes nombreuses à intervenir aujourd'hui.

C'était un combat que je ne pensais pas mener. Comme beaucoup, je me disais que je ne me marierais pas à un paysan. Or je suis dans ce métier et je ne le regrette pas.

J'ai travaillé dans l'hôtellerie, qui est aussi un métier à part, qui est très dur aussi, y compris pour les femmes. Aujourd'hui, je ne regrette ni mes choix ni mes combats. Lorsque je compare l'agriculture à d'autres professions, je note qu'il y existe des avantages et des inconvénients, comme dans chaque métier. J'ai choisi ce métier. Il faut avancer, il y a encore plein de problématiques à résoudre mais c'est ça qui nous fait nous lever tous les matins! (Applaudissements.)

Didier Mandelli. – Je vous félicite pour ce combat. Vous dites que beaucoup d'hommes vous ont soutenues. Est-ce que votre mari vous a toujours soutenue sans jamais faillir ?

Catherine Faivre-Pierret. - Oui, vraiment. Il faisait partie des *Jeunes agriculteurs* (JA). Et il prend des responsabilités dans les organisations professionnelles agricoles (OPA). Il est président de notre coopérative laitière. Je gère aussi le planning du service de remplacement. Nous sommes tous les deux confrontés à des défis. Il y a des semaines difficiles - je reçois parfois un coup de téléphone : un agriculteur a eu un accident, il faut être là, trouver quelqu'un pour le remplacer.

Didier Mandelli. - C'est un combat partagé, alors ?

Catherine Faivre-Pierret. - Absolument.

Didier Mandelli. - Selon vous, quelles sont aujourd'hui les difficultés majeures que rencontrent les agricultrices : est-ce du fait du statut, du revenu, de la formation ? Quels sont les autres enjeux à venir sur lesquels il faudrait attirer l'attention ?

Catherine Faivre-Pierret. - Je vais peut-être un peu répéter ce que vous a dit Catherine Laillé... Pour moi, le défi, c'est de maintenir des hommes et des femmes sur les exploitations. En ces temps de difficultés économiques, les femmes sont les premières à quitter les exploitations pour prendre un emploi à l'extérieur ou à renoncer à leur statut pour économiser des cotisations sociales.

Le défi, c'est aussi d'oser s'imposer et s'affirmer dans un monde d'hommes, d'être plus présentes au sein des organes décisionnels agricoles ou politiques, de concilier vie de famille, vie professionnelle et bénévolat.

Les femmes représentent près de 40 % des contributeurs au VIVEA (Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant), notre fonds de formation. 8,6 % seulement d'entre elles accèdent à la formation contre 12 % pour l'ensemble des contributeurs. Les femmes rencontrent des difficultés pour libérer du temps face aux contraintes familiales ou en raison de la distance à parcourir pour aller suivre leur formation. L'isolement vécu en milieu rural est aussi une difficulté pour les agricultrices.

Pour conclure, je pense que se former et s'impliquer dans les organisations agricoles permet de grandir, parce que nous échangeons, nous partageons. Tout cela donne du sens à une expérience et à notre existence. Je souhaite que le travail qui s'engage aujourd'hui avec ce colloque permette d'avancer et de trouver des solutions, que cette réunion permette de traduire les discours en actes. (*Applaudissements*.)

Didier Mandelli. - Je vous remercie.

Nous avons la chance de beaucoup voyager cet après-midi : nous quittons le Doubs pour le Gers. Je me tourne vers Émeline Lafon.

Vous êtes installée dans ce beau département. Vous êtes élue à la chambre d'agriculture du département, présidente d'une coopérative et membre du Conseil économique, social et environnemental d'Occitanie. Vous représentez une catégorie d'agricultrices cheffes d'exploitations qui s'installent en portant un projet autonome : ce n'est donc pas un projet de couple. Vous avez été la première femme à présider les *Jeunes Agriculteurs* du Gers. On peut vous applaudir ! (*Applaudissements.*) Vous retrouvez-vous dans les témoignages que nous venons d'entendre ?

Émeline Lafon, présidente de la coopérative agricole Lapins d'Occitanie, élue à la Chambre d'agriculture du Gers, membre du Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie. - Merci de me donner la parole. Je n'ai qu'un seul mot pour décrire les deux premières intervenantes : ce sont des combattantes. Je me retrouve parfaitement dans

leurs témoignages. Grâce aux combats qu'elles ont menés et à ceux de toutes les femmes qui se sont battues avant moi - je vais peut-être dire quelque chose qu'il ne faut pas dire aujourd'hui - moi j'ai trouvé plutôt facile d'être une femme en agriculture. Pour accéder à la présidence des JA du Gers, mon statut de femme n'a jamais posé le moindre problème. J'ai pu prendre ce poste car j'étais la meilleure au moment de l'élection. (Applaudissements.) Si j'ai pu le faire, c'est grâce à vous. C'est parce que des combats ont été menés en amont que nous pouvons aujourd'hui faire tomber des barrières. Vous nous avez ouvert la voie, et je vous en remercie beaucoup.

En ce qui concerne l'engagement syndical au quotidien, être une femme est une force. Prenons l'exemple des négociations. J'adore négocier avec des hommes car souvent, ils sont pris de désarroi et ils ne savent pas forcément comment nous répondre. (*Réactions dans la salle.*)

Didier Mandelli. - Je ne ferai pas de commentaires!

Émeline Lafon. - Récemment, un ministre - je ne vais pas citer son nom - était en déplacement dans le Gers. Nous étions plusieurs en face de lui pour défendre un dossier. Lors de cette réunion, j'ai joué le rôle de la « méchante » car me faire endosser ce rôle permettait de moins le froisser, tout en obtenant au final ce que nous voulions. (*Applaudissements*.)

Au quotidien, que ce soit aux *Jeunes Agriculteurs* ou à la chambre d'agriculture, je trouve qu'être une femme facilite aussi le travail d'équipe. Le rapport de force est moindre. Les hommes travaillent facilement avec les femmes.

Je vais cependant nuancer mon propos en rappelant un incident que j'ai vécu il y a quatre ans et qui m'a heurtée : c'était les élections à la chambre d'agriculture. J'ai été élue uniquement parce qu'une loi a rendu obligatoire que les chambres d'agriculture comptent un tiers de femmes. Ces hommes qui travaillaient très bien avec moi au quotidien, le jour où il a fallu constituer la liste, là...

Les sénatrices et les sénateurs y sont habitués, car en politique on est ami un jour et on s'affronte le lendemain! Nous, en agriculture, on est des gens entiers, on est des gens de parole, et on n'est pas habitué à ça, on n'est pas armé face à ça.

J'ai émis un avis qui a froissé des sénateurs ? (*Rires.*)

Didier Mandelli. – Non, mais il y a aussi des sénateurs qui ont une parole et...

Émeline Lafon. - ... et qui la tiennent ? Vraiment ? (Rires.)

Lors des élections, il me semble que nous, les femmes, sommes un peu désarmées car nous n'avons pas le même rapport de force et nous n'avons pas envie de passer en force. Heureusement que la loi nous aide à faire valoir nos droits. C'est une très bonne chose que le législateur ait exigé

que le tiers des sièges des chambres d'agriculture revienne à des femmes. Cette part correspond à la proportion de femmes dans l'agriculture. Il est important que le législateur aide les femmes à prendre la place qui leur revient dans la société aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Didier Mandelli. - Nous avons décidément sélectionné cet après-midi des femmes de tempérament !

Émeline Lafon, vous avez un parcours atypique - comme ceux que nous venons de découvrir. Vous avez travaillé dans la grande distribution avant de devenir agricultrice. Votre capacité à négocier est-elle née de cette expérience professionnelle passée ? Comment cet ancien métier vous aide-t-il à appréhender votre métier d'éleveuse, alors que l'on évoque souvent les tensions entre la production et la grande distribution ?

Émeline Lafon. - Aujourd'hui, que ce soit en tant qu'agricultrice, ex-présidente des *Jeunes Agriculteurs*, élue de la chambre d'agriculture ou présidente de ma coopérative, je suis convaincue que c'est une force de connaître son « ennemi »... Mon parcours est sans doute atypique, en effet, mais il répond à une logique et ne doit rien au hasard. Je suis issue d'une famille nombreuse où il y avait beaucoup d'agriculteurs. J'ai donc baigné dans ce milieu dès mon plus jeune âge. J'ai préparé un BTS production animale : j'ai donc suivi des études agricoles. À la fin de mon BTS, j'ai enchaîné avec une école de commerce : en plus de savoir produire, j'ai voulu apprendre à vendre ! Ce double cursus m'a ouvert les yeux sur la filière dans sa globalité. À la fin de mon école, j'ai occupé des postes de chef de rayon dans la grande distribution pendant cinq ans. J'ai travaillé pour différentes enseignes. J'ai négocié : quand on défend les intérêts du plus gros, c'est facile de négocier! Maintenant que je suis de l'autre côté, ça l'est beaucoup moins...

Il est certain que mon expérience dans le secteur de la distribution m'a aidée. Du fait de ce parcours, je me suis installée tardivement. Sabrina Dahache l'a bien montré dans son introduction : les femmes s'installent généralement plus tard que les hommes car elles suivent des parcours plus longs. On est sur un parcours de vie, un choix de vie. Mais cette particularité des femmes leur donne aussi une force et donne de la crédibilité à leur installation, peut-être aussi de la durabilité. Plus le projet est réfléchi et plus les femmes sont armées pour faire face aux difficultés.

Quand j'ai quitté la grande distribution, j'ai cherché comment m'installer, car être agricultrice n'est pas évident. J'ai choisi la production de lapins : cet animal est léger (de 5 à 6 kilos) et facile à porter. L'élevage de lapins requiert peu de force physique et peu de foncier agricole - là aussi on rejoint les chiffres avancés tout à l'heure par Sabrina Dahache. J'ai ainsi acheté un demi hectare - ce n'est pas moi qui consomme le foncier agricole ! Pour y installer mon activité à temps plein, j'ai été reconnue en « hors cadre

familial » (même si j'étais issue d'une famille agricole, il n'y avait plus à ce moment-là ma place sur l'exploitation).

Je rejoins également Catherine Laillé quand elle insiste sur la capacité des femmes à apporter de la valeur ajoutée aux exploitations. Je me reconnais parfaitement dans ce portrait et j'y reconnais toutes les femmes que j'ai rencontrées. Les femmes ne cherchent jamais à acheter toujours plus d'hectares ou à acquérir le plus gros tracteur. Ce qui compte pour les femmes, ce n'est pas le chiffre d'affaires mais la marge. (*Applaudissements*.) Les femmes ont une vision différente. J'ai l'impression que nous avons plus de hauteur de vue et d'ouverture d'esprit. (*Vives réactions dans la salle*.)

Didier Mandelli. - Je crois que le colloque est terminé! (Rires.)

Émeline Lafon. - C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes dans l'assemblée, vous n'avez pas trop d'appuis.

(Un homme se manifeste au premier rang.)

C'est quelque chose qui a été très important dans mon parcours : aller chercher de la valeur ajoutée. D'ailleurs, je cherche à faire évoluer mon exploitation en permanence. Dans un premier temps, j'ai opté pour un circuit long en travaillant avec une coopérative. Aujourd'hui, un quart de ma production part en vente directe - parce que je cherche en permanence des solutions pour avancer. Le métier d'agricultrice conduit aussi à se remettre en cause en permanence.

Didier Mandelli. - « *Chercher la valeur ajoutée* », voici un magnifique témoignage, un de plus.

Je m'adresse à nouveau à Catherine Laillé. Émeline Lafon vous a citée. Vous retrouvez-vous, vous aussi, dans son témoignage, bien que vous ne soyez pas de la même génération et que vous n'ayez pas du tout le même parcours ?

Catherine Laillé. – Effectivement, nous ne sommes pas de la même génération, mais je me retrouve pleinement dans les remarques d'Émeline Lafon. Je rencontre de plus en plus de femmes comme elle, qui ont la fougue, l'audace, qui choisissent, qui décident. Elles se donnent les moyens de réussir. Non seulement ces femmes choisissent le métier d'agricultrice, mais elles choisissent aussi la production qu'elles veulent faire. Elles sont pragmatiques, innovantes, très axées sur la qualité et sur les nouveaux circuits de commercialisation à forte valeur ajoutée. J'ai en tête l'exemple d'une jeune collègue de mon département. Elle élève des veaux sous la mère. Elle a refusé le circuit traditionnel (coopérative ou groupement) pour choisir elle-même ses partenaires. Elle a ainsi créé son propre label, qui s'appelle Les Veaux de Nathalie. Elle a osé: il fallait le faire... Aujourd'hui, elle vend une partie de sa production localement et une autre partie à des bouchers parisiens. Elle avoue que le métier est difficile, car elle est seule sur son

exploitation, mais elle est fière du travail qu'elle fait, de la qualité qu'elle délivre et surtout elle arrive à vivre correctement de son métier.

Didier Mandelli. – Je me tourne vers Jacqueline Cottier. Vous présidez la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA depuis 2014. Vous êtes membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) depuis 2015 ou vous siégez à la délégation des droits des femmes et à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Pouvez-vous revenir sur les axes du combat mené par la FNSEA et par sa Commission nationale des agricultrices pour faire progresser la cause des femmes ? Quels sont les progrès les plus récents que vous avez obtenus ?

Jacqueline Cottier, présidente de la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA, membre du CESE, adjointe au maire de Champteussé-sur-Baconne. - Avant de répondre à votre question, je tiens à dire que je suis émue et attristée par la disparition du président de la FNSEA, Xavier Beulin, qui avait à cœur de promouvoir la mixité et la diversité dans l'agriculture. Il portait avec nous le combat pour améliorer la place des femmes au sein de nos réseaux. Il avait à cœur de faire avancer ce projet et il comptait y mettre toute l'énergie qu'on lui connaissait.

Les combats qui ont été menés par les générations précédentes ont été des combats de petits pas. Car, la plupart du temps, les agricultrices n'avaient pas les moyens de communication dont on dispose aujourd'hui. Par exemple, pour se déplacer, c'était très compliqué. Elles ont dû y consacrer du temps, mais elles y sont arrivées. Elles ont créé à la FNSEA, en 1957, la Commission des agricultrices. C'est au sein de cette commission qu'ont été développées les commissions départementales des agricultrices, permettant de réunir des agricultrices autour de projets divers. Ce mouvement a créé une dynamique autour de femmes qui avaient besoin de reconnaissance et qui travaillaient dans l'ombre. Ce travail a permis de les rendre un peu plus visibles alors qu'elles étaient très actives.

En 1985, la création des EARL a permis d'améliorer la place des agricultrices et de leur donner encore plus la force de combattre grâce au statut d'exploitante. À cette époque, leurs projets ont pu être réfléchis et choisis, contrairement à ceux des agricultrices qui les avaient précédées, qui avaient épousé l'agriculture en même temps que leur mari et leur belle-famille.

Le statut de conjoint collaborateur est apparu en 1999. Il a permis à beaucoup d'ouvrir des droits à la retraite et de bénéficier d'une protection sociale en cas d'accident. Sur nos exploitations, nous déplorons malheureusement qu'encore beaucoup trop de femmes travaillent sans statut. Ces femmes sont en danger : en cas d'accident, sur le plan de la santé et sur le plan financier, puisqu'elles ne cotisent pas à la retraite. Le risque financier est accru en cas de divorce ou de veuvage.

Il y a quelques années, à la Commission nationale des agricultrices, nous avons réalisé un travail avec la MSA: toutes ces femmes ont été alertées par un courrier nominatif des risques encourus par celles ne possédant pas de statut. Nous avons obtenu des retours, mais pas suffisamment. Nous estimons que 5 000 à 6 000 agricultrices travaillent sur les exploitations sans statut. Nous pouvons craindre que la situation actuelle ne facilite pas les démarches permettant à ces femmes d'être protégées par un statut. En tant que femmes, nous devons aussi les interpeller pour leur faire prendre conscience des risques qu'elles prennent à travailler sans statut. C'est aussi notre responsabilité. Il faut également que le mari soit conscient du problème. Il faut parfois arbitrer entre payer plus de cotisations à la MSA et investir dans du matériel. C'est un débat à porter avec la famille, avec un mari qui peut refuser de cotiser davantage auprès de la MSA.

Je voudrais aussi faire un point sur le congé maternité, car les agricultrices sont longtemps restées loin derrière leurs homologues des autres professions. En 1986, nous avons obtenu l'allongement de la prise en charge du congé de remplacement, qui a été porté à huit semaines. Depuis 2008, les agricultrices peuvent bénéficier de la même durée de congé de maternité que les salariées. Pour la santé de la femme, c'était important. Nous regrettons toutefois que peu de femmes l'utilisent : environ 55 % des agricultrices y ont fait appel lors d'une naissance. Sur ce sujet, nous avons aussi la volonté de communiquer. Nous avons à cœur de continuer à porter cette initiative.

En 2009, nous avons remis en avant l'obligation du choix du statut. Ainsi, une personne qui travaille sur une exploitation doit nécessairement opter pour un statut. Si vous travaillez sans statut, il s'agit de travail au noir ou de travail dissimulé - il faut employer les bons termes, parfois, pour faire peur.

En 2010 a été obtenue la possibilité de constituer des GAEC entre époux.

La loi du 4 août 2014 a enfin confirmé la nécessité de compter des femmes parmi les élus des chambres d'agriculture¹, ce qui a permis de faire accéder des femmes à un autre niveau de responsabilité dans les chambres.

Puis, en 2015, la transparence des GAEC pour l'attribution des aides de la PAC a été un progrès.

-

¹ L'article 70 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a confirmé l'apport d'un décret n° 2012-838 du 29 juin 2012 relatif aux élections dans les chambres d'agriculture, qui prévoyait que chaque liste de candidat-e-s comporterait au moins un-e candidat-e de chaque sexe par tranches de trois candidat-e-s. La parité complète sera atteinte à compter du deuxième renouvellement des chambres départementales et régionales d'agriculture qui suivra la promulgation de la loi, soit 2020. Les prochaines élections des chambres d'agriculture auront lieu en 2019.

Toutes ces avancées ont été obtenues à force de combats. Nous devons poursuivre notre lutte sans nous endormir sur nos lauriers. C'est l'affaire de tous et de toutes. Tout ça doit être partagé pour nous permettre d'évoluer et pour que toutes ces femmes ne restent pas dans l'ombre - je pense aux femmes sans statut. Il faut aussi favoriser la prise de responsabilités - mais ça c'est un autre sujet!

Didier Mandelli. - C'est le sujet que je voulais aborder justement, puisque je suis entouré de femmes engagées cet après-midi. Favoriser l'engagement des femmes figure parmi les prérogatives de votre commission. Quels sont les freins que vous identifiez ?

Jacqueline Cottier. - Nous avons mené une étude nationale en vue d'identifier les freins à l'engagement. Nous connaissions déjà ces difficultés, mais cette étude a permis de les objectiver.

Le premier frein, c'est le manque de temps. C'est aussi le manque de confiance en soi. Le soutien du conjoint est également un élément important. Les choix doivent être partagés et assumés par la famille, que ce soit pour l'homme ou pour la femme - je pense que nous, en tant que femmes, nous y sommes très sensibles, mais le mari ou le conjoint ne l'est pas toujours autant. La formation est un autre domaine mis en exergue par l'étude.

À propos du manque de temps, nous allons réfléchir aux accompagnements à mettre en place pour que la femme qui ne reste pas en permanence à l'exploitation, du fait d'un engagement à l'extérieur ou de la prise de responsabilités, soit dégagée de ses tâches familiales et domestiques, avec un remplacement adéquat et une prise en charge de ce remplacement : les conséquences financières pèsent aussi dans cette prise de responsabilités. Nous y travaillons avec le service de remplacement. Il faut un accompagnement adapté car le manque temps est crucial, surtout pour les jeunes mamans et les jeunes agricultrices : il reste difficile de tout mener de front. On a besoin de mettre en place un service adéquat pour qu'elles puissent libérer du temps.

Didier Mandelli. – Je vous remercie. Nous allons terminer notre tour de France par le Lot, avec Karen Serres. Vous présidez un lycée agricole ainsi que la commission des agricultrices de la FRSEA de Midi-Pyrénées. On a beaucoup parlé des formations agricoles tout à l'heure, du fait que les jeunes filles y représentent 50 % des élèves. En tant que présidente d'un lycée agricole, pouvez-vous revenir sur la place des filles dans cet enseignement ?

Karen Serres, présidente régionale de la Commission des agricultrices de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Midi-Pyrénées, présidente de TRAME (Organisation nationale de développement de l'agriculture auprès des agriculteurs et des salariés agricoles), présidente du lycée agricole Cahors le Montat. - Bonjour à toutes et à tous. J'aimerais tout d'abord vous dire combien je suis ravie que le Sénat ait choisi de travailler sur ce sujet. J'ose dire - puisqu'il faut oser quand on

est agricultrice - que j'aurais préféré que ce thème soit discuté en début de mandat.

Par rapport à l'enseignement, effectivement tout le monde parle de la présence de 50 % de jeunes filles dans l'enseignement agricole, mais ce pourcentage doit être nuancé, et cela a été très bien dit par Sabrina Dahache. En effet, l'enseignement agricole regroupe deux grands types de formations : les formations qui mènent aux métiers de l'agriculture et celles qui mènent aux services aux personnes. La filière des services aux personnes est majoritairement féminine, tandis que les femmes représentent 38 % (ce sont les derniers chiffres) et non 32 % des élèves des formations qui mènent aux métiers de l'agriculture. La parité dans l'enseignement agricole est donc à nuancer, en raison du pourcentage très élevé de femmes dans les services aux personnes.

Je voudrais aussi, très rapidement parce que le temps est limité, parler de la formation pour les adultes. Car il faut savoir que dans la majorité des cas, les agricultrices ne s'installent pas après une formation initiale dans un lycée agricole. L'agriculture reste en effet aujourd'hui encore très liée à ce qu'on appelle un patrimoine familial. Aussi, à moins d'être fille d'agriculteurs, peu de jeunes filles font le choix de cette formation. Sur les 38 % de filles dans les formations initiales, la plupart ont pour projet de devenir technicienne agricole ou de travailler dans l'agroalimentaire, mais pas nécessairement de s'installer comme agricultrice. La majorité des agricultrices s'installent après une formation certes, mais une formation pour adultes (par exemple le Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) avec la chambre d'agriculture, avec les Centres de formation pour la promotion agricole (CFPPA) ou autres.

Toute cette formation destinée aux adultes est très importante, elle est même fondamentale pour permettre aux agricultrices d'acquérir les compétences qui conditionnent l'attribution des aides à l'installation. Cela permet aussi d'ouvrir le métier à du sang neuf, c'est-à-dire à des personnes ayant exercé d'autres métiers auparavant. Dans les formations pour adultes, la partie diplômante permet de s'installer, mais la formation continue, une fois qu'on est installée comme agricultrice, est tout aussi importante, peut-être même plus importante pour les agricultrices. Une politique de discrimination positive - expression mal vue au niveau européen - devrait être mise en place pour permettre aux agricultrices d'avoir accès à ces formations. Les chiffres VIVEA (Fonds pour la formation d'entrepreneurs du vivant) sont formels : les agricultrices contribuent plus qu'elles ne bénéficient des fonds de la formation. Il y a une sous-consommation féminine de formation adulte, alors qu'il y aurait un vrai besoin.

Puisque nous sommes au Sénat et que vous êtes les mieux à même de faire prospérer des propositions, il faudrait prendre une initiative - peut-être au niveau des régions, qui sont en charge de la formation. Des actions volontaires en faveur des femmes devraient permettre d'organiser leur remplacement dans l'exploitation, voire de financer leurs déplacements, si elles en ont besoin. De tels dispositifs pourraient, par exemple, être mis en place par les régions afin que, *a minima*, les femmes consomment autant les fonds de la formation continue que les hommes.

J'aimerais ensuite parler d'un autre point qui n'a rien à voir avec la formation.

Didier Mandelli. - Je vous invite à aborder le sujet qui vous tient à cœur.

Karen Serres. - Le second point concerne l'accès au foncier et aux financements qui, l'agriculture demeurant très patrimoniale, restent un énorme problème pour les femmes. Les propriétaires sont souvent des agriculteurs à la retraite qui ne sont pas toujours enclins à louer leurs terres à une femme. Avant d'aller plus loin - je rejoins ce qu'a dit Sabrina Dahache, mais c'est un point très important - je veux rappeler qu'il y a deux catégories d'agricultrices. Cela ne veut pas dire que les unes sont meilleures que les autres mais simplement, selon que l'on appartient à l'une ou à l'autre de ces deux catégories, on est perçue différemment par nos collègues masculins, par la société.

Il y a d'un côté, dans l'agriculture, les agricultrices qui s'installent en individuel ou en en tant que filles d'agriculteurs sur le patrimoine familial et, de l'autre côté, celles qui entrent dans l'agriculture en tant que bru, c'est-à-dire qui rejoignent l'exploitation de leur mari ou de leur conjoint. Ces deux formes d'exercice du métier sont vécues différemment. Malheureusement, si ce n'était qu'une question générationnelle, on pourrait dire que le problème est derrière nous. Mais même chez les jeunes, dès lors qu'une agricultrice s'installe sur l'exploitation qui est issue du patrimoine de son mari, elle est regardée différemment par la banque, par ses collègues agriculteurs, par la société en général. Par rapport à ce problème du patrimoine, une piste de travail serait donc de favoriser davantage l'agriculture de groupe (GAEC, SCEA) puisque ces formations sociétales permettent un peu de distinguer le patrimoine familial de la société.

Didier Mandelli. - Je vous remercie.

Nous arrivons au terme de cette première table ronde. Je vous demande d'applaudir toutes nos intervenantes une nouvelle fois. (Applaudissements.) Pendant une heure, nous avons partagé vos combats, de même, je pense, que toutes celles et tous ceux qui sont dans la salle. Merci encore pour vos interventions. (Applaudissements.)

DEUXIÈME SÉQUENCE - DES INNOVATIONS PORTEUSES D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE

Table ronde animée par **Françoise Laborde**, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes (sénatrice de la Haute-Garonne, groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen)

Intervenantes:

Marie-Blandine Doazan, présidente de *Jeunes agriculteurs* de Haute-Garonne, finaliste de l'édition 2014 de *Graines d'agriculteurs* – *Les trophées de l'installation*, administratrice de la coopérative agricole et agroalimentaire *Euralis* (exploitation céréalière et élevage d'ovins)

Élodie Petibon, exploitante d'une ferme avicole, site pilote pour le pôle d'expérimentation et de progrès (PEP) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (agriculture biologique, Drôme)

Ghislaine Dupeuble, viticultrice dans le Rhône, cofondatrice de l'association *Elles & Beaujolais*

Sarah Bourtembourg, exploitante d'une ferme équestre pédagogique et d'un camping à la ferme, membre du bureau de la Chambre d'agriculture des Ardennes et référente du projet Femme et homme en agriculture, élue à la MSA (Mutualité sociale agricole) de Marne-Ardennes-Meuse (élevage équin)

Nathalie Marchand, présidente du groupe *Égalité-Parité : agriculture au féminin* de la Chambre d'agriculture de Bretagne, membre du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne (élevage porcin, Ille-et-Vilaine)

Françoise Laborde, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes. – J'invite les participantes à la deuxième table ronde à me rejoindre à la tribune.

Pendant que chacun s'installe, nous allons regarder ensemble une interview vidéo d'une agricultrice de Moselle, Marie-Claire Greff, lauréate en 2015 du prix régional *Femmes en agriculture* de Lorraine. Elle évoque, dans cette vidéo, les activités de ferme auberge et de ferme pédagogique qu'elle a développées. Je termine en remerciant la délégation d'agricultrices et d'agriculteurs venus d'outre-mer d'être présents parmi nous cet après-midi. (*Applaudissements*.)

[Projection du portrait vidéo de Marie-Claire Greff (ferme auberge et ferme pédagogique en Moselle), lauréate 2015 du prix régional Femmes en Agriculture de Lorraine : « C'est une passion. [...] Le métier peut parfois être dur mais quand on est passionnée comme ça... Moi je resignerais tout de suite! »¹]

Françoise Laborde. - Je suis particulièrement heureuse d'animer cette table ronde et, en tant qu'élue de Haute-Garonne, d'accueillir quelques Haut-Garonnaises. Cette séquence a pour thème les innovations portées par les agricultrices. Il semble en effet que les femmes, dans l'agriculture, privilégient des modes d'organisation et des pratiques que l'on trouve moins couramment dans les exploitations gérées exclusivement par des hommes : diversification des cultures, vente directe à la ferme, circuits courts, marchés de proximité, filière bio... De même, les agricultrices semblent avoir à cœur de développer des activités telles que l'accueil à la ferme, l'agro-tourisme et les activités de loisirs. Il en résulte des retombées aussi bien sur la vie rurale, que ces activités contribuent à animer, que sur la création de liens sociaux, et notamment intergénérationnels, par le développement d'activités qui dépassent le domaine agricole *stricto sensu*.

La vidéo que nous venons de voir illustre bien ce thème. Elle montre comment la création d'une ferme pédagogique et d'un gîte rural, ainsi que la vente des produits de la ferme, a contribué à créer une dynamique autour de l'exploitation. On comprend que l'agricultrice interviewée ait été finaliste du prix régional *Femmes en Agriculture* de Lorraine.

Il faut espérer que la nouvelle région Grand Est reprendra cette belle initiative. D'ailleurs, ces prix, concours et trophées, quels que soient leurs intitulés, sont destinés à mettre en valeur le travail des femmes dans l'agriculture et il faut se féliciter que des territoires soient très engagés dans ce domaine.

Cela me permet d'évoquer un autre secteur d'innovation : je veux parler de l'engagement des agricultrices dans les chambres d'agriculture, les coopératives, les syndicats ou les réseaux associatifs pour faire entendre leurs voix et renforcer leur visibilité.

¹ L'intitulé de cet extrait du portrait vidéo de la lauréate est inspiré par une citation de l'agricultrice interviewée, citation qui illustre le thème de la table ronde.

Je vais sans plus tarder donner la parole à Sabrina Dahache qui va, comme pour la première table ronde, introduire la thématique de cette séquence.

Sabrina Dahache, docteure en sociologie, chargée d'études et de cours à l'université Toulouse Jean Jaurès. - Je vous remercie. Nous allons parler maintenant des nouvelles dynamiques et de l'ensemble des innovations portées par les agricultrices. Nous verrons comment, en cela, elles contribuent à renouveler l'exercice de ce métier, les pratiques professionnelles et les rapports entre agriculture et société. Dans un second temps, j'aborderai les nouvelles dynamiques relatives à leur mise en réseau, qui conduisent à l'émergence de nouveaux modèles d'identification au féminin.

L'un des traits marquants s'observe du côté des agricultrices qui créent leur propre poste, leur propre utilité et valeur ajoutée, à partir de modèles sociaux, économiques et professionnels divers. Cette dynamique manifeste leur volonté de s'approprier des enjeux liés à la sécurité et à la qualité alimentaires, des enjeux liés à la santé publique, à l'ergonomie, à l'agronomie, des enjeux territoriaux et aussi des enjeux environnementaux. Cette volonté se croise avec leurs aspirations en matière d'autonomie et de réussite professionnelle. En proposant d'autres manières de faire, de travailler, de produire, elles vont à l'encontre des modèles dominants et portent les germes d'une diversification du métier.

Cette diversification repose sur de multiples activités productives, quelles que soient les filières : des activités de transformation, des activités commerciales, financières, des activités d'animation, de loisirs, de services, de tourisme - agricole ou rural - en passant par la mise en place de dispositifs pédagogiques et de dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle auprès de publics en difficulté.

Ces orientations diverses s'associent à des innovations techniques, organisationnelles, sociales et économiques où se mêlent les enjeux assurant à la fois crédibilité commerciale des produits et services et interface avec les territoires.

Ces innovations consistent à introduire de nouvelles activités, afin que chaque valeur ajoutée apporte une amélioration de performance générale par des jeux de compensation.

Elles s'apparentent à de multiples compétences : maîtriser la complexité, saisir de nouvelles opportunités, mettre en œuvre des améliorations tant dans les méthodes de travail que dans les produits et services, contrôler les risques, renouveler l'offre, tout en s'adaptant de manière proactive aux changements.

La connexion des agricultrices aux logiques d'entreprise et de marché, aux attentes et aux demandes des consommateurs entraîne une rupture de paradigme. Elles font de la diversification une source de performance pour l'agriculture et de nouveaux rapports aux territoires. Cette diversification porte sur l'élargissement des perspectives, dans une optique de valorisation de leurs pratiques et métiers, de responsabilisation individuelle et collective ou encore de stratégie de développement durable.

Un autre trait marquant chez les agricultrices est leur degré de connexion, de liaison, d'interactivité avec les réseaux tels les organisations professionnelles agricoles, les groupes de développement, le syndicalisme, la formation et le milieu associatif. Les connexions des agricultrices s'inscrivent dans des postures opportunistes et utilitaires au regard de la possibilité qu'elles ont de trouver des mécanismes techniques, sociaux, marchands qui sous-tendent la performance et la rentabilité de leur activité au regard de leur volonté de nouer des liens avec des structures médiatrices de la sphère financière et commerciale. Un autre enjeu fort est la défense de la profession agricole ou des filières de production. Choix stratégique, ce mouvement s'opère au travers de leurs engagements sélectifs. Il s'inscrit dans une logique d'ouverture aux solidarités professionnelles, dans une perspective d'anticipation des évolutions futures.

D'autres changements ont trait au développement de réseaux d'agricultrices à visée généraliste (réseaux professionnels ou syndicaux). Ces réseaux peuvent être formels ou informels. Ils se caractérisent par un niveau élevé d'activité. Ils constituent des espaces où les agricultrices se structurent, s'auto-organisent pour échanger des informations, dialoguer, favoriser l'entraide, développer leur propre réseau, construire des stratégies individuelles et collectives, à travers notamment des activités de sensibilisation, de formation, par le lobbying souterrain, par le management de projet, ainsi que par la conception, la diffusion de supports de communication (blog, organisation d'événements et de rencontres).

Au regard de la temporalité dans laquelle nous nous trouvons et avec la mise en œuvre de politiques de promotion de l'égalité, le développement de ces réseaux constitue un changement de configuration et de contexte et ouvre des possibilités nouvelles pour défendre leurs causes. Ces réseaux œuvrent à la promotion du métier d'agricultrice et de sa place dans la société. En trame de fond de ces actions, on retrouve la volonté d'agir à la base et de s'attaquer aux freins qui empêchent la féminisation des formations et du métier, de construire un monde agricole avec une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux. Ces réseaux de solidarité collective font émerger une prise de conscience des problèmes que ces femmes rencontrent et aident à formuler des solutions pour les résoudre.

Les prix, les concours, les trophées des agricultrices leur offrent un statut de personnes visibles. Ils donnent le ton des changements en cours quant à l'émergence de nouveaux modèles d'identification auxquels font écho les pionnières portées par le vent de l'égalité femme-homme. Ces modèles ont ouvert de nouvelles brèches pour déverrouiller les parcours

professionnels, concevoir et mettre en œuvre des projets porteurs d'autonomie, aligner les pratiques des hommes et des femmes dans la sphère professionnelle et parfois dans la sphère familiale, puis casser les verrous, sortir de l'invisibilité et gagner en légitimité. Les chemins que les agricultrices empruntent créent des possibilités de dépasser les obstacles inhérents à l'évolution de leur place dans l'agriculture.

Ces changements et ces innovations initiés par les agricultrices riment avec diversification, connexion aux réseaux et production de nouveaux modèles d'identification. Ces changements actionnent des leviers d'actions positives. Ils doivent être relayés par le déploiement de politiques, de mesures visant à les accompagner dans l'optique d'une transformation en profondeur du système (statuts, foncier, distribution des aides à l'installation, etc.) et des pratiques et des représentations qui restent, pour l'heure, sexuées, malgré la manifestation de nouvelles postures d'ouverture et de modernité portées par les agricultrices.

Je vous remercie pour votre attention.

Françoise Laborde. - Merci d'avoir ainsi exposé notre sujet.

Je m'adresse maintenant à Marie-Blandine Doazan, présidente de *Jeunes Agriculteurs* de Haute-Garonne. Vous avez repris l'exploitation familiale en 2011 et vous y avez apporté des innovations. Ma première question concerne les innovations que vous avez réalisées. Pouvez-vous nous en parler ?

Marie-Blandine Doazan, présidente de *Jeunes agriculteurs* de Haute-Garonne, finaliste de l'édition 2014 de *Graines d'agriculteurs - Les trophées de l'installation*, administratrice de la coopérative agricole et agroalimentaire Euralis. - Bonjour à toutes et à tous. Pour commencer, je voudrais remercier les intervenantes de la première table ronde, que j'ai trouvée très intéressante. Nous avons entendu de très beaux témoignages. J'adresse mes remerciements à toutes les femmes qui se sont engagées avant la génération à laquelle j'appartiens.

Pour ma part, j'ai vraiment choisi de m'installer. Je fais partie de la première catégorie dont parlait Karen Serres. Mes parents étaient propriétaires d'une exploitation agricole. On est cinq filles : je n'ai donc pas été en rivalité avec un frère. J'étais la seule intéressée par ce métier, cela a ainsi été plutôt facile. En écoutant les interventions des participantes à la première table ronde, je me dis que j'ai eu la chance de vraiment choisir mon métier et de décider quand m'installer. J'étais alors seule avec mon fils et j'ai choisi de m'installer quand il a eu trois ans, au moment où il est entré à l'école de mon village. C'est un vrai choix que j'ai fait, celui de lier ma vie personnelle et professionnelle. Je crois que tout à l'heure, on l'a bien senti : ce qui anime aussi les agricultrices, c'est de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cela nous distingue peut-être de nos collègues masculins.

Je me suis donc installée en 2011 sur une exploitation en grandes cultures classiques, (blé, tournesol, colza, etc.) dans la région toulousaine. Dans ce type d'exploitation, les femmes sont peu nombreuses. J'ai commencé par optimiser le système existant, tout d'abord en essayant de mieux gérer mes intrants. J'ai investi dans du matériel d'irrigation pour mieux maîtriser ma ressource en eau et dans du matériel d'épandage - c'est un peu technique - pour rationaliser les quantités d'engrais utilisées, afin d'éviter le lessivage des sols et la perte d'azote.

Ensuite, j'ai choisi la diversification. Dès la première année, j'ai mis en place des semences pour apporter de nouvelles cultures sur mon exploitation, favoriser la rotation et aussi pour sécuriser mon revenu. C'est en effet toute la difficulté de notre métier.

En ce qui concerne mon conjoint, je n'ai pas fait les choses de manière classique : j'ai rencontré un agriculteur qui est entré dans ma société, c'est donc lui qui est devenu « homme de l'exploitation ». (*Rires et applaudissements*.) Depuis un an, nous avons fait le choix d'intensifier la diversification en nous lançant dans la production animale. Nous avons mis en place un élevage ovins-viande et nous proposons une production d'agneaux en *label Rouge* que nous vendons en totalité en système coopératif.

Nous avons fait ce choix pour plusieurs raisons. Nous avons d'abord souhaité retrouver un cycle polyculture-élevage qui nous paraît intéressant pour optimiser les parcelles et consacrer les moins favorables aux pâtures et aux prairies. Certaines de nos parcelles permettent de cultiver l'orge qui nourrit nos animaux. Ce choix tend aussi à sécuriser notre revenu. Dans le contexte actuel, il nous permet de nous laisser une ouverture vers la vente directe ou l'accueil à la ferme, qui n'existe pas forcément quand on est spécialisé en grandes cultures. Nous étudierons ces possibilités dans un second temps, car nous ne pouvons pas tout gérer de front.

Selon moi, la force des femmes est aussi que nous osons déléguer. Nous savons que déléguer n'est pas synonyme de perte de la maîtrise. Quand nous déléguons certains de nos travaux, nous savons que cela ne signifie pas que nous ne savons pas les faire. C'est une force des femmes, tandis que certains hommes peuvent finir par s'écrouler car ils veulent tout porter.

Françoise Laborde. – En effet, la capacité de déléguer est, en général, une qualité féminine. Je n'étais pas obligée de le dire mais... c'est fait! (*Rires*.)

Ma deuxième question concerne *Les trophées de l'installation*, prix organisé par le syndicat *Jeunes Agriculteurs*, qui récompense chaque année, depuis 2011, les agriculteurs les plus innovants dans leur domaine. Vous avez été finaliste en 2014.

Je vous propose de visionner une interview d'une jeune agricultrice du Nord, spécialisée dans l'agriculture maraîchère et l'apiculture, qui a été finaliste de *Graines d'Agriculteurs - Les Trophées de l'installation* en 2016, année où le concours était centré sur l'innovation environnementale. Son exploitation est membre du réseau de l'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

[Une vidéo de présentation d'Agnès Kindt (horticulture maraîchère et apiculture dans le Nord), finaliste de l'édition 2016 de Graines d'Agriculteurs – Les trophées de l'installation est projetée.]

Françoise Laborde. - Marie-Blandine Doazan, que vous a apporté la participation au concours *Graines d'Agriculteurs*? Ce concours vous a-t-il aidée à vous imposer dans un milieu qui, malgré votre parcours, reste très masculin?

Marie-Blandine Doazan. - Les remises de trophées sont de très belles initiatives du syndicat *Jeunes Agriculteurs*. Permettez-moi de faire un peu la promotion de ce réseau. On dit souvent que l'on manque d'images positives et de communication. Là, c'est un bel exemple : ces initiatives permettent de montrer ce que nous faisons et ce qui nous rend fiers. Ces vidéos sont de grande qualité et permettent de délivrer des messages très clairs, faciles à appréhender et dynamiques. Ce que j'aime beaucoup aussi c'est que, chaque année, un nouveau sujet est mis en avant.

Les premières éditions ont ainsi valorisé les productions (lait, élevage, grandes cultures) ; aujourd'hui, c'est l'innovation qui est davantage mise à l'honneur. Cette ouverture permet de valoriser toutes les productions et tous les modes de production. Je crois que c'est très important car, s'il y a bien un message que je voudrais faire passer, c'est qu'une exploitation, c'est d'abord un humain, et ce qui importe avant tout c'est qu'il soit bien dans sa tête et dans ses bottes! Une exploitation va bien quand celui qui la dirige va bien : il peut être force de proposition et développer un projet cohérent et professionnel.

Autre point : il ne faut pas opposer les modes de production et les cultures, mais valoriser les projets qui font sens. J'ai été nommée, pour ma part, une année où étaient valorisées les grandes cultures, qui sont souvent décriées en raison de leur consommation d'eau et en produits phytosanitaires. Pourtant, ces cultures peuvent aussi promouvoir des innovations, à travers par exemple la réduction des intrants. Les grandes cultures peuvent aussi jouer un rôle dans la transition énergétique, dans le stockage de carbone, etc. C'est ce que j'aime dans *Graines d'Agriculteurs*: toutes les productions sont mises en avant, car dans toutes les productions il y a de belles choses à montrer et à développer.

Françoise Laborde. - Merci pour votre enthousiasme! (*Applaudissements*.) Je me tourne maintenant vers Élodie Petibon.

Vous êtes depuis 2009 exploitante d'une ferme avicole dans la Drôme et vous avez obtenu le label *Agriculture biologique (AB)*. Vous avez beaucoup de cordes à votre arc, puisque vous êtes aussi musicienne et pompier volontaire. (*Applaudissements*.)

Sur la page Internet de votre exploitation, on peut lire que votre ferme est votre « projet de vie ». Cela donne l'impression que c'est beaucoup plus qu'un métier. Pouvez-vous nous expliquer votre démarche ?

Élodie Petibon, exploitante d'une ferme avicole, site pilote pour le pôle d'expérimentation et de progrès (PEP) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. - Étrangement, je me retrouve un petit peu dans le témoignage de Marie-Blandine Doazan car je me suis également installée avant mon conjoint. J'ai porté le projet à son démarrage et je ne ressens pas cette frustration d'une installation qui m'aurait été imposée par mariage. Notre ferme est en effet un projet de vie car, même si nous ne nous sommes pas installés en même temps, nous avons fait ce choix ensemble. Je pense que quand on s'installe dans des métiers comme ça, on embarque un peu tout le monde avec soi, toute la famille.

Je me suis installée en 2009, à la naissance de notre troisième enfant. En faisant ce choix, je savais que j'imposerais quelque chose à mes enfants, mais je souhaitais leur imposer quelque chose de positif. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour la production bio et pour la vente directe. Après nos études agricoles, nos expériences professionnelles diverses, après nos voyages dans un certain nombre de pays, notre objectif a été de nous débrouiller pour ne dépendre de personne. C'est pour cela que nous avons fait le choix de la vente directe. Le bio s'est un peu imposé ensuite, dans la mesure où il était sans problème compatible avec notre mode de production. Cela ne changeait pas grand-chose pour nous et c'était beaucoup plus clair pour les personnes qui venaient acheter nos produits.

Françoise Laborde. - Sur votre site Internet, vous décrivez également votre ferme comme un lieu accueillant. Vous avez à cœur de l'inscrire dans la vie de votre territoire. Je disais tout à l'heure que l'agriculture est importante aussi pour faire vivre des territoires. Peut-être pourriez-vous nous donner quelques exemples des évènements festifs que vous organisez dans votre ferme ?

Élodie Petibon. - Effectivement, nous avons la volonté de faire vivre notre ferme au cœur de notre territoire. Nous organisons des événements festifs régulièrement. Ils permettent de créer du lien social, car les personnes qui visitent notre ferme ne viennent pas que pour acheter, mais aussi pour échanger. Notre objectif est vraiment de nous intégrer dans notre territoire. Ces moments sont très importants car nous pouvons à travers eux véhiculer une image positive de l'agriculture auprès de nos concitoyens. Nous essayons aussi de véhiculer une image positive auprès de nos collègues en accueillant dans notre ferme des agriculteurs qui s'intéressent à notre projet et des classes de lycées agricoles ou de collèges divers. Nous avons vraiment

à cœur de donner cette image positive du métier. Nous voulons montrer que l'agriculture est un beau métier, qu'être agriculteur n'est pas rétrograde et que la culture bio permet aussi de porter des innovations.

Françoise Laborde. - Merci beaucoup, on peut vous applaudir! (*Applaudissements*.)

Je m'adresse maintenant à Ghislaine Dupeuble. Vous êtes viticultrice dans le Rhône et « Compagnon du Beaujolais », entre autres titres. Vous avez obtenu le deuxième prix au concours du *Meilleur Vigneron Cuisinier* en 2013. Je vais vous poser plusieurs questions.

Tout d'abord, quel est votre rôle dans le domaine que vous exploitez en famille ? Pouvez-vous nous parler de la place des femmes dans la viticulture ? À cet égard, le Beaujolais présente-t-il des spécificités par rapport aux autres vignobles français ?

Ghislaine Dupeuble, viticultrice dans le Rhône, cofondatrice de l'association *Elles & Beaujolais*. - D'abord bonjour à tous et à toutes bien sûr, puisque nous, les femmes, sommes en force aujourd'hui! Je souhaite tout d'abord dire un grand merci à toutes les femmes qui sont passées avant nous. Je pense plus particulièrement à celles de ma famille.

Je suis viticultrice dans le Rhône, plus précisément dans le Beaujolais, magnifique terroir des Pierres Dorées, réputé aussi pour le tourisme. Mon exploitation est dans ma famille depuis 1512, c'est-à-dire depuis plus de 500 ans !

Quand on retrace l'histoire de ce domaine, c'est toujours un homme qui a repris l'exploitation. Le domaine a toujours porté le même nom, sauf au début du XIXème siècle avec deux femmes, Anna Asmaquer et sa sœur. La question s'est alors posée : qui reprend l'exploitation ? Anna voulait reprendre le domaine mais son père lui a dit : « Hors de question, une femme patronne d'un domaine, ce n'est pas possible. » Mon aïeule était couturière (elle cousait des robes de mariée) et avait épargné suffisamment d'argent pour acheter un domaine, mais son père le lui a interdit. En 1919, elle s'est mariée avec quelqu'un qui travaillait à la Bourse de Lyon, et qui a financé le matériel permettant d'exploiter le domaine. Mais c'est Anna qui tenait les rênes. Elle a été l'une des premières à mettre un cheval dans les vignes. À l'époque, elle a été prise pour une folle (ça, c'est pour l'anecdote...).

Je suis arrivée en 1997 sur le domaine. Mes parents n'étant pas encore à la retraite, j'ai recherché une exploitation pas trop loin pour agrandir le domaine et apporter une valeur ajoutée à l'exploitation existante. J'ai passé mon diplôme en juin 1997. Ce n'est pas du tout pour me vanter, mais j'avais de très bonnes notes, de très bonnes appréciations. J'ai postulé en avril-mai 1997 auprès de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), qui contrôle les ventes des exploitations, mais ma candidature a été refusée sous prétexte qu'il n'était pas certain que j'obtienne mon diplôme... Pourtant, les notes que j'avais eues en contrôle continu

m'assuraient l'obtention de mon diplôme. J'ai l'ai d'ailleurs eu avec mention, mais je n'ai pas pu acheter l'exploitation que je convoitais. Encore maintenant, cela ne passe pas...

De retour sur le domaine, je me suis heurtée à d'autres difficultés. J'en parle parce que cela m'a touchée personnellement : ce qui se passe dans l'agriculture en général peut aussi se produire au sein d'une famille. Mon père, qui avait cinq frères dont trois travaillaient sur le domaine, n'a jamais fait aucune différence entre mes deux frères et moi. Qu'on soit fille ou garçon, pour lui, nous étions tous capable de gérer le domaine avec nos qualités et notre caractère. Son idée était de mettre nos atouts en commun pour faire avancer l'exploitation.

En revanche, j'ai dû me battre contre mes oncles, contre ma famille, pour faire valoir mon droit de travailler dans l'exploitation. Du fait de leur *veto*, je n'ai été que salariée, je n'ai pas eu le droit d'être exploitante. Par ailleurs, je n'ai pas été autorisée à venir au cuvage pour les vinifications. Il faut savoir que les femmes font tourner le vin, au même titre que la mayonnaise... Alors, si elles prétendent entrer dans un cuvage ou dans une cave... (*Rires.*) Comme je n'étais que salariée du domaine, j'en ai profité pour avoir mes enfants. Mon conjoint, lui, n'était pas du tout du métier.

En 2004, mon deuxième frère a rejoint le domaine. Le fait qu'il soit là m'a permis de me sentir plus forte : nous étions deux contre mes deux oncles. On s'est mis tous les deux à vinifier à partir de 2005. En 2012, j'ai enfin réussi à obtenir le statut d'exploitante! (Nombreux applaudissements.) C'est juste un statut car, dans ma tête, je l'étais déjà depuis 1997... (rires) mais sur le papier, maintenant c'est écrit!

Voilà ce que je me suis dit alors : « Mes atouts, ce que j'aime, c'est la vente, c'est la communication - et je ne peux vendre que ce que j'aime, donc le vin que j'ai produit ». Mon père se chargeait de la vente en France et participait à de nombreux petits salons. Je n'ai pas souhaité faire le même choix, car mon mari ne travaillait pas dans l'exploitation et je voulais avoir du temps avec lui : or si la production se fait pendant la semaine, la vente a lieu le week-end, surtout dans les salons. Et je ne pouvais pas être continuellement en déplacement pendant mes week-ends. Ce n'était donc plus possible, il fallait que je puisse respirer.

En 1998, je suis partie en Chine, à Pékin plus exactement, pour le premier salon du vin qui a eu lieu là-bas. C'était un très grand moment, un très beau voyage, de très belles rencontres. Par contre, c'était pour nous beaucoup trop tôt. Les Chinois n'étaient pas encore prêts à consommer notre vin. Je suis revenue avec plein de commandes, mais elles ne sont jamais parties parce que les choses n'étaient pas vraiment mûres. Je me suis dit qu'il fallait attendre encore avant d'aborder le grand export. J'ai décidé d'avoir mes enfants et de continuer tant bien que mal mon commerce en France. Je ne me suis pas découragée pour autant.

J'ai donc attaqué le marché Lyonnais. À l'époque, Lyon, la ville la plus proche de ma région, ne voulait plus entendre parler du Beaujolais et souhaitait valoriser le Côtes-du-Rhône - j'aime le Côtes-du-Rhône, ce n'est pas le problème. J'ai donc pris mon bâton de pèlerin, et surtout mes bouteilles, et je suis passée dans chaque restaurant lyonnais pour essayer de vanter les mérites de mon vin, le faire goûter et inciter les restaurants qui n'en avaient pas à le mettre sur leur carte. Cela a été un fiasco!

D'abord, j'avais 19 ans donc ça se voyait carrément que j'étais jeune (*rires*.). J'avais beau me coiffer en chignon et mettre des tailleurs pour avoir l'air crédible, on me prenait pour une stagiaire. Ensuite, j'arrivais dans un milieu d'hommes : « Et qu'est-ce qu'elle veut, la gamine ? ».

« La gamine, elle a son propre domaine, et elle voudrait vous proposer des vins vraiment intéressants qui peuvent aller avec vos cuisines ».

Ça n'a pas marché : je suis partie un peu plus loin. Lyon ne voulait pas de moi, je suis allée voir ailleurs et j'ai eu mes enfants entre temps. J'en parle beaucoup car j'en ai quatre, et je mets autant de passion pour mon métier que pour eux. Même si je suis à l'autre bout du monde - parce qu'au jour d'aujourd'hui je vends 70 % de ma production à l'export - ils sont toujours présents. De l'étranger, même à horaires décalés, je sais toujours où ils sont et ce qui se passe à la maison.

En 2007, après la naissance de mon dernier enfant, j'ai repris une formation pour apprendre l'anglais. Au départ, je faisais des études de chimie que j'ai abandonnées justement parce qu'il fallait parler anglais. Ce n'était pas mon point fort. En 2008, je suis partie pour la première fois aux États-Unis. Depuis, je vais régulièrement dans plein de pays différents pour vendre nos vins. Fin 2016, j'ai enfin trouvé l'opportunité de nouer un partenariat en Inde: j'espère que des marchés pourront s'y concrétiser en 2017.

Vous m'avez demandé si le Beaujolais présentait des avantages par rapport à d'autres appellations. Je pense que ce vin, de par sa facilité de dégustation, le fait qu'il a peu de tanins, peut s'allier avec toutes les cuisines du monde. C'est un vin qui est facile à boire, même pour un consommateur qui connaît mal le vin. Il peut être dégusté frais ou à température ambiante. C'est un vin « plaisir » qui peut se savourer dès l'ouverture de la bouteille. Désolée pour la consommation d'alcool! (*Rires et applaudissements*.)

Au-delà de nos projets à l'export, je ne perds pas l'idée de me développer en France et d'arriver à tout vendre en bouteilles. Pour le moment, nous sommes encore tributaires du négoce : c'est un marché qui, comme la grande distribution, serre les prix et personne ne gagne sa vie... Je souhaiterais donc que la part vendue en négoce soit réduite pour que notre production soit vendue en bouteilles. En 2014, nous avons initié un projet œno-touristique – que j'avais élaboré pour le rapport de stage dont j'avais besoin pour l'obtention de mon diplôme. L'idée est d'accueillir des

touristes sur le domaine, en partenariat avec les *tours operators*. Ça a été compliqué à organiser car il faut l'infrastructure qui va avec. En 2014, j'ai donc ouvert avec mon frère – nous formons un couple inhabituel mais nous sommes un couple, nous mettons en commun nos qualités! – une salle de réception pouvant recevoir 300 personnes et un gîte qui peut accueillir jusqu'à 58 personnes, ce qui correspond peu ou prou à la capacité d'un bus. Ces touristes peuvent visiter notre domaine, mais aussi la région avoisinante des Pierres Dorées. Le projet, qui comporte trois parties, sera complété cet été ou à la fin de l'année avec une épicerie fine qui présentera tous les produits de la région (huile, savon fabriqué à partir de raisin, truffe, safran).

Françoise Laborde. - Merci beaucoup.

Je m'adresse maintenant à Sarah Bourtembourg. Vous exploitez une ferme équestre dans le département des Ardennes qui porte le joli nom de *Aux sabots de vent*. Comme je l'ai dit en introduction, les femmes dans l'agriculture sont plus souvent engagées que les hommes dans l'agrotourisme et les activités de loisirs qui contribuent à l'animation de la vie rurale. Êtes-vous d'accord avec cette définition? Pouvez-vous nous parler de votre ferme?

Sarah Bourtembourg, exploitante d'une ferme équestre pédagogique et d'un camping à la ferme, membre du bureau de la Chambre d'agriculture des Ardennes et référente du projet Femme et homme en agriculture, élue à la MSA (Mutualité sociale agricole) de Marne-Ardennes-Meuse. – Je suis d'accord avec cette définition et je reconnais qu'il y a plus de femmes dans les activités d'accueil à la ferme et dans les activités de loisirs. Généralement, les hommes s'occupent de l'aspect technique et de la production, tandis que les femmes sont plus actives dans l'aspect relationnel et dans la commercialisation.

Mon exploitation est tout simplement un rêve d'enfant que j'ai réalisé le 1^{er} avril 2006 (ce n'était pas un poisson d'avril). Je suis installée à Chuffilly-Roches dans un corps de ferme, au pays de « l'homme aux semelles de vent », Arthur Rimbaud. C'est pourquoi mon exploitation s'appelle l'EARL *Aux sabots de vent*. Je la pilote seule depuis sa création : j'ai 100 % des parts.

Au début, je proposais uniquement des prestations équestres : enseignement, pension, randonnée, travail des chevaux, élevage. Le cheval n'est reconnu dans le monde agricole que depuis 2005, je ne pouvais pas m'installer avant sous ce statut. Je suis passionnée d'équitation, petite-fille d'éleveur et formatrice d'enseignants en équitation. La majorité de ma cavalerie est issue de mon élevage. Ma première pouliche, Athéna, fêtera ses vingt-neuf printemps cette année.

Très rapidement, le centre équestre a été labélisé École française d'équitation. L'idée d'un camping à la ferme a germé dans la foulée. Il porte aujourd'hui le nom de *Bienvenue à la ferme*. C'est le plus petit camping

des Ardennes et l'un des rares en France sans *Wi-Fi (rires)*, avec une couverture réseau portable et Internet très limitée ou inexistante la plupart du temps, tout comme la télévision TNT. Lors de votre séjour chez moi, vous partagerez le chant du coq avec la levée du soleil sur l'étang ainsi que la brume matinale et les chevaux dans les prés en toile de fond. Vous vous ressourcerez et vous vivrez au rythme de la nature, tout simplement.

Pour faire face à l'augmentation de la TVA, il y a quelques années, sur les activités équestres, et confrontée à la concurrence déloyale des associations non fiscalisées qui, elles, ne paient pas de TVA et à la concurrence des particuliers hébergeant des chevaux sans déclaration, j'ai agrandi mon exploitation avec une ferme pédagogique (lapins, chèvres naines, volailles, chats, chiens, etc.). Le thème principal est le vivre ensemble. Ainsi le public comprend les particularités des espèces, leurs modes de vie et les interactions entre elles, dans le respect du bien-être animal : mes animaux vivent la plupart du temps en liberté. Les animaux et leur environnement permettent d'aborder des thématiques autour des relations humaines : fratrie, différences, acceptation de soi. C'est un support pédagogique vivant. Ainsi, en septembre 2016, j'ai accueilli le festival à la ferme Sème la culture, projet mis en place par la Chambre d'agriculture des Ardennes, qui a pour objectif de faire découvrir notre métier d'agriculteur, de communiquer sur notre métier et d'intégrer l'art et la culture à l'agriculture. Ma ferme équestre pédagogique Aux sabots de vent est un maillon indispensable dans le tissu rural ardennais. C'est une bulle d'oxygène. (*Applaudissements*.)

Françoise Laborde. - Vous êtes l'une des deux premières femmes à avoir été élue au bureau de la Chambre d'agriculture des Ardennes. Vous avez estimé, pendant la préparation de cette table ronde, que c'était une « révolution ». Plus précisément, en tant que membre du bureau, vous êtes l'élue de référence du projet intitulé *Femme et homme en agriculture*, porté par la chambre d'agriculture de votre département et la MSA de Marne-Ardennes-Meuse, dont vous êtes également élue. Pouvez-vous nous exposer ce projet ? Qu'en attendez-vous ? En quoi la délégation aux droits des femmes du Sénat peut-elle vous aider sur ce sujet, peut-être le diffuser dans d'autres territoires ?

Sarah Bourtembourg. - Effectivement, le projet Femme et homme en agriculture est un projet commun à la chambre d'agriculture et à la MSA, puisque deux maisons-mères ont des complémentarités. Ces complémentarités, l'homme et la femme les possèdent également. Ce projet vise à valoriser la place des femmes dans les exploitations, à les aider à gérer le stress, à améliorer leur bien-être, la qualité de la vie de leur famille et l'image de la femme. Ce projet a commencé en début de mandat, mais a pris son envol en mars 2015, avec le lancement d'une enquête visant à connaître les femmes. Sur 2500 questionnaires envoyés à l'ensemble des exploitations des Ardennes, nous avons obtenu 500 réponses. Cela nous a permis de mettre en place une démarche participative pour partager les

résultats et établir un plan d'action. Et, surtout, définir les quatre objectifs qui ressortaient de cette enquête : favoriser l'épanouissement et la place des femmes dans les exploitations ; favoriser le lien social ; concilier la vie de famille et la vie professionnelle ; mettre en place des projets collectifs innovants en lien avec les démarches territoriales - d'où l'intérêt pour moi d'être ici parmi vous. En novembre 2015, pour diffuser notre projet auprès d'un plus large public, nous avons mis en scène des scénettes du quotidien des agricultrices *via* un débat théâtral. L'objectif était de sensibiliser à ce sujet et de mobiliser un maximum de personnes intéressées à l'échelle départementale.

En 2017, sept actions seront mises en place, dont trois qui commencent actuellement. La première est intitulée « Trucs et astuces au masculin et au féminin ». Elle permet de partager les savoir-faire, astuces techniques et corporelles auxquelles les femmes ont recours et qui peuvent être utiles également aux hommes. L'objectif est aussi d'adapter les postes de travail aux capacités des exploitants et de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques. La deuxième action s'intitule « Bien dans sa peau, bien dans ses bottes ». Le quotidien des agricultrices, c'est d'être multicartes : elles sont femmes, mamans souvent, cheffes d'entreprise quand elles le peuvent, femmes à tout faire - ça c'est tout le temps (rires), soutien moral de la famille également. Pour pouvoir être performantes, il faut donc qu'elles se sentent bien et pour cela qu'elles aient du temps pour elles. Nous allons donc leur proposer un parcours « bien-être » pour améliorer leur image et leur épanouissement personnel. La troisième action, qui va être développée dès cette année, s'intitule « Agricultrice : communiquer sur son métier » : nous avons créé un réseau d'agricultrices pour aller à la rencontre des jeunes dans les lycées, notamment agricoles, pour échanger sur la place des femmes dans les exploitations et valoriser leur statut. Nous souhaitons aussi créer un argumentaire positif sur le métier à l'aide de supports dynamiques.

Les autres actions que nous conduirons dans un second temps portent sur les thèmes suivants : « Femme, agricultrice et citoyenne », qui concerne l'engagement des femmes sur leur territoire, « Fonctionnement et chiffres clé des exploitations », puisque les exploitantes très souvent s'occupent des papiers, mais ne comprennent pas toujours les enjeux économiques de leur exploitation. Il faut qu'elles aient des repères pour connaître les leviers sur lesquels elles peuvent intervenir.

Une autre action s'intitule « Du projet de vie au projet professionnel », pour aider les femmes dans leur projet d'installation ou de création d'activités nouvelles. Elles doivent être en capacité de construire leur projet de vie en lien avec leur exploitation, définir un projet qui leur ressemble pour trouver leur place dans leur exploitation. Enfin, l'action « Réussir à deux dans un métier indépendant » correspond à un autre challenge, puisqu'il va s'agir de faire le lien avec d'autres secteurs d'activité qui travaillent en couple - l'artisanat par exemple - pour prendre du recul sur

le quotidien, se sentir bien, être performants et innovants. Nous devons pouvoir comparer nos modes de vie et peut-être les changer et les faire accepter.

Ce projet me tient énormément à cœur car je suis persuadée que l'avenir de l'agriculture passe par les agricultrices. (*Applaudissements*.)

Françoise Laborde. - Je me tourne maintenant vers notre dernière intervenante, Nathalie Marchand. Vous êtes cheffe - avec évidement deux f et un e - d'une exploitation en Ille-et-Vilaine. Vous faites partie des agricultrices qui ne sont pas venues à l'agriculture par mariage mais qui ont choisi ce métier. Très investie dans la mixité de votre métier, vous présidez le groupe Agriculture au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Ce groupe est né en 2007 après des initiatives départementales. Agriculture au féminin est particulièrement dynamique pour promouvoir l'égalité professionnelle, thème qui rejoint évidemment les préoccupations de la délégation aux droits des femmes du Sénat.

Ma première question concerne les agricultrices de Bretagne, car je sais qu'elles sont nombreuses aujourd'hui dans cette salle, et je les salue. (*Applaudissements.*) Pouvez-vous nous présenter le portrait-robot des agricultrices de Bretagne ? Dans quels secteurs sont-elles le plus présentes ? Sous quel statut juridique ? Quels sont leurs besoins ?

Nathalie Marchand, présidente du groupe Égalité-Parité : agriculture au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne, membre du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne. – Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je voudrais dire que les femmes de mon groupe ont choisi ce métier, elles ne l'ont pas subi par mariage. C'est une avancée à saluer car ce n'était pas le choix de nos grands-mères et de nos mères.

Vous l'avez dit tout à l'heure, les agricultrices ont un bon niveau de formation, pas forcément dans le domaine agricole. Un travail de thèse est en cours sur la place des femmes dans l'agriculture.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre, les femmes ne se limitent pas à la diversification. Mesdames et Messieurs les élus, il faut éviter de nous cantonner, nous les femmes, dans la diversification. Nous sommes aussi des professionnelles de l'environnement, de l'élevage et de bien d'autres domaines! Aujourd'hui, nous sommes la courroie de transmission dans les territoires. Cessons donc de nous associer systématiquement à la diversification. (*Applaudissements.*) Je ne dis pas que la diversification est une mauvaise chose, bien au contraire. Elle permet de ne pas placer tous les œufs dans le même panier, ce qui est très précieux en cas de difficultés financières. Par contre, au regard de nos collègues hommes, nous devons faire valoir nos compétences techniques. Contrairement à ce que les hommes ont pu penser, lors de nos réunions d'*Agriculture au féminin*, nous ne parlons pas de chiffons et de cuisine...

Nous nous sommes structurées régionalement pour que les élus de notre conseil régional, mais aussi les députés et les maires, entendent nos demandes. Je fais un petit clin d'œil à Madame Gatel, sénateur¹, présente dans cette salle, parce que nous avons fait un premier colloque en Bretagne sur l'égalité-parité, au cours duquel nous avons abordé le thème du handicap. L'égalité, c'est aussi ça... Avec son soutien, nous avons pu travailler avec les élus de notre région. Je crois qu'aujourd'hui les femmes dans leurs territoires sont la courroie de transmission avec les autres catégories socioprofessionnelles. Elles créent une dynamique. Sans femmes dans nos exploitations, le risque est tout simplement que la filière meure. Je le dis souvent : un métier qui perd un sexe est un métier qui se meurt. Avec la conjoncture actuelle, il faut vraiment être vigilant.

Vous me demandez des portraits-type des agricultrices de Bretagne : elles sont essentiellement présentes dans l'élevage, et plus particulièrement dans la production laitière. Nous avons travaillé, avec le groupe *Agriculture au féminin*, sur leur engagement, car il ne faut pas laisser les hommes parler de notre métier à notre place. Nous devons relever nos manches et nous engager. Cependant, pour cela, comme on l'a déjà dit, les femmes ont parfois beaucoup de mal à trouver leur place au sein de leurs structures. L'interdiction de constituer un GAEC entre époux avait incité les femmes à travailler à l'extérieur, car elles avaient les mêmes devoirs mais pas les mêmes droits.

Nous avons œuvré, avec mes collègues, à monter des programmes de formation pour favoriser leur montée en compétence dans le domaine de la protection de l'environnement et dans le domaine réglementaire - on sait qu'en agriculture l'évolution normative est importante. Il faut donner aux agricultrices des compétences pour qu'elles puissent s'assumer pleinement dans leurs exploitations.

Dans un deuxième temps, quand elles assument pleinement leur fonction d'agricultrice, de cheffe d'entreprise au sein de leur exploitation, elles peuvent aller prendre des responsabilités à l'extérieur et elles sont reconnues comme légitimes. Je le dis souvent : il faut être élu parce que l'on est paysan, et non être paysan pour être élu. Cette reconnaissance est importante. Comme le disait ma collègue de *Jeunes Agriculteurs* tout à l'heure, je pense qu'on a cette crédibilité vis-à-vis des hommes une fois qu'on a fait nos preuves dans nos exploitations.

Quels sont les besoins des agricultrices? Qu'est-ce qu'elles revendiquent? Les femmes revendiquent un revenu et non un chiffre d'affaires. Très souvent on dit : je fais tant de chiffre d'affaires... mais moi, cela ne m'intéresse pas! Mieux vaut un petit chez moi qu'un grand chez les

¹ Françoise Gatel, sénateur d'Ille-et-Vilaine depuis septembre 2014, membre du groupe UDI-UC et de la commission des Affaires sociales, maire de Châteaugiron et présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron.

autres... Je préfère un revenu qui répond aux besoins de mon entreprise, de ma vie privée mais aussi aux futurs projets de mes enfants. On parle souvent des jeunes agriculteurs qui ont des difficultés dans la conjoncture actuelle. Il faut aussi penser aux exploitants et exploitantes un peu plus âgés, dont les enfants sont en école, avec parfois des logements à payer pendant leurs études. Aujourd'hui, il arrive que des femmes soient obligées de quitter les exploitations et de prendre un emploi en dehors de la ferme, voire que des familles demandent aux enfants d'interrompre leurs études, faute de moyens pour les payer. Ça, c'est insoutenable! Il faut absolument qu'on se batte pour un revenu minimum dans nos exploitations. (Sa voix est couverte par les applaudissements.)

Que le label permette d'obtenir seulement quinze centimes de plus au kilogramme contre un prix majoré de trois euros pour le consommateur n'est pas acceptable. (Applaudissements.) Notre travail a un prix, le prix de la responsabilité et de la sécurité. On décrie beaucoup l'agriculture française mais on importe aujourd'hui des produits étrangers qui ne répondent pas aux mêmes contraintes. Sous prétexte qu'ils arrivent de l'étranger, on se donne bonne conscience, par exemple pour ne plus produire du cochon en Bretagne. Moi, je suis producteur de porc en Bretagne, productrice plutôt, je féminise aussi le métier. Je salue d'ailleurs Danielle Even, nouvelle présidente de la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor, elle aussi productrice de porc. Je pense que les femmes en Bretagne sont sensibles à l'environnement, à la communication et au fait que leurs enfants n'aient pas honte de leur métier quand ils vont à l'école. On est fiers d'être producteurs de porc et fiers de ce que l'on fait! (Applaudissements.)

Françoise Laborde. - Vous nous avez déjà expliqué diverses choses sur le groupe *Agriculture au féminin*. Pourriez-vous nous citer un ou deux exemples de réalisations de ce groupe dont vous êtes particulièrement fière ?

Nathalie Marchand. - Notre premier combat, c'est de compter un tiers de femmes sur les listes des chambres d'agriculture. Notre deuxième combat sera de faire respecter un taux de 30 % de femmes dans les conseils d'administration. Aujourd'hui, ces structures nous répondent qu'elles ne sont pas concernées par cette obligation car elles sont organisées en coopératives, par exemple. Je me tourne donc vers vous pour que vous rendiez obligatoire une participation d'au moins 30 % de femmes dans ces instances, et que cette proportion ne concerne pas que les listes mais aussi les bureaux, les commissions et les présidences. Il faut nous aider dès maintenant pour éviter qu'au moment d'appliquer la mesure, on choisisse - je vais peut-être choquer - des « potiches ». Les femmes ne sont pas des « potiches » : les hommes doivent nous faire de la place pour que nous puissions pleinement jouer notre rôle et faire porter notre voix. Malheureusement, il faut que les hommes se poussent pour nous faire de la place. C'est important que les femmes soient là pour l'équilibre de nos structures.

C'est important pour la Bretagne et pour les autres régions bien sûr ! C'est vrai que chez nous, on dit souvent : « Il y a les Bretons et il y a les autres ! »

Nous sommes tous dans le même bateau, vous en tant qu'élues et nous en tant qu'agricultrices. Si nous n'avançons pas dans l'égalité et la parité dans la représentation professionnelle et dans nos exploitations, nos territoires vont mourir très vite. Il s'agit aussi de nos écoles, de nos médecins, de toute la dynamique des territoires...

Je le répète : sans paysannes, ce sont des métiers et des paysages qui vont mourir. Alors secouez-vous, messieurs et mesdames les élus, vous faites déjà beaucoup de choses, mais transformez l'essai! On espère voir la délégation aux droits des femmes en Bretagne pour vous expliquer dans le détail ce qu'on fait. Merci à vous! (*Applaudissements*.)

Françoise Laborde. - Grâce à ce colloque, nous apprenons beaucoup de choses. D'abord, nous avons compris que la diversification, il fallait oublier...

Nathalie Marchand. - Je n'ai pas dit cela : il faut nuancer. Quand vous viendrez en Bretagne, nous ferons en sorte que vous compreniez nos métiers, nos contraintes et nos obligations, pour que vous répondiez positivement à nos attentes. Parce que c'est un revenu qu'il nous faut, pas un chiffre d'affaires!

Françoise Laborde. – Il nous faut maintenant conclure. Ça a été une belle table ronde, avec de la passion! Nous aurions plaisir à prolonger ces échanges, mais nous manquons malheureusement de temps et nous devons laisser la place à la troisième table ronde. Je vous remercie toutes.

TROISIÈME SÉQUENCE - DES FEMMES ENGAGÉES, DES AGRICULTRICES ÉLUES

Table ronde animée par **Annick Billon,** membre de la délégation aux droits des femmes du Sénat (sénatrice de la Vendée, groupe Union des Démocrates et Indépendants - UC)

Intervenantes:

Anne Leclercq, adjointe au maire d'Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), vice-présidente du conseil régional Centre-Val de Loire (groupe Socialiste, radicaux et démocrates) (polyculture-élevage de porcs et de volailles)

Marie-Christine Le Quer, conseillère départementale du Morbihan (groupe DVD), adjointe au maire de Plouhinec (exploitation laitière)

Brigitte Fischer-Patriat, conseillère départementale de la Haute-Marne (groupe Les Républicains) (exploitation céréalière)

Perrine Hervé-Gruyer, ancienne conseillère régionale de Haute-Normandie (groupe EELV), membre du conseil municipal du Bec-Hellouin, dans l'Eure (maraîchage biologique, création d'une école de permaculture)

Jacqueline Panis, sénatrice de Meurthe-et-Moselle de 2007 à 2011 (groupe UMP), présidente du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Meurthe-et-Moselle, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, conseillère municipale de Seichamps

[Pendant que les participantes à la troisième table ronde s'installent à la tribune, est projeté un extrait du portrait vidéo d'une lauréate de l'édition 2014 du concours Graines d'agriculteurs - Les trophées de l'installation :

« Être actrice de son métier » 1

Annick Billon, sénatrice de la Vendée. - Avant de commencer, je souhaite remercier les intervenantes des précédentes tables rondes pour la qualité des débats auxquels nous avons assisté. Nous avons vu que toutes les femmes qui s'investissent dans l'agriculture ont du tempérament! Elles sont dynamiques, elles ont de l'humour aussi, de la ténacité et de la volonté. Et elles ont en partage la passion et l'humanisme. J'ai apprécié ce constat que l'humain, l'homme, la femme, est au centre de vos préoccupations dans l'organisation de vos exploitations. C'est important de le souligner! Les femmes, quand elles s'investissent, placent souvent l'humain au cœur de tout. Je vous remercie encore pour vos témoignages.

Je salue aussi les messieurs, qui sont quand même assez nombreux dans la salle, et plus particulièrement les sénateurs, bien évidemment. On a entendu parler de la Bretagne, sachez qu'en Vendée aussi on dit : « Il y a la Vendée et le reste de la France. » (Applaudissements.) Mon collègue Didier Mandelli ne pourra pas me contredire sur le sujet! Nous accueillons aujourd'hui dans la salle une belle délégation d'agricultrices vendéennes que je remercie pour leur présence.

Il me revient donc de terminer ce colloque avec cette dernière table ronde consacrée aux agricultrices élues. Nous avons voulu par cette thématique faire un clin d'œil à l'actualité de cette année électorale.

Demain, le Sénat suspendra ses travaux en séance publique, comme c'est l'usage en période de campagne électorale, car les élections sont pour bientôt.

Des agricultrices peuvent être très présentes dans les différentes instances de représentation (MSA, chambres d'agriculture) dont elles sont issues. Des agricultrices s'engagent aussi dans les collectivités territoriales : c'est une bonne chose. J'ai donc le plaisir d'accueillir à cette table ronde différents témoins qui, à travers la nature de leurs mandats et des territoires, présentent des profils divers.

J'accueille Marie-Christine Le Quer et Brigitte Fischer-Patriat, toutes deux conseillères départementales, Anne Leclercq, vice-présidente de conseil régional et Perrine Hervé-Gruyer, élue municipale, ancienne conseillère régionale. Je vais poser des questions à nos différents témoins puis je ferai réagir Jacqueline Panis, qui a été sénatrice de 2007 à 2011 et vice-présidente de notre délégation aux droits des femmes. Notre ancienne collègue a

¹ L'intitulé de cet extrait du portrait vidéo de la lauréate est inspiré par une citation de l'agricultrice interviewée, citation qui illustre le thème de la table ronde.

toujours un mandat municipal et est membre de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Dans la mesure où vous avez toutes choisi d'avoir des engagements dans les collectivités, je vais poser à chacune la même question : quelle a été la motivation première de votre engagement en politique ?

Hervé-Gruyer, ancienne conseillère régionale de Haute-Normandie (groupe EELV), membre du conseil municipal Bec-Hellouin, dans l'Eure. - Je suis maraîchère en Normandie. Il n'y a pas si longtemps, j'aurais dit conseillère régionale de Haute-Normandie, car j'étais de la précédente mandature. Ce qui m'a poussée à me lancer en politique ? Je ne me suis pas lancée en politique de moi-même, on est venu me chercher. Mon mari et moi avions créé une petite ferme qui, en 2010, a commencé à avoir une certaine notoriété locale, la Ferme du Bec-Hellouin, où l'on cultive selon les principes de la permaculture. Le risque était que l'on vienne me chercher pour jouer la « potiche » et respecter les quotas. Au départ, je ne me suis pas rendu compte de ça, je me suis dit : « Pourquoi pas ? ». Je n'avais jamais eu l'intention de m'engager en politique mais j'ai saisi cette opportunité pour transférer ce que je fais sur le terrain, sur mon exploitation, dans une enceinte politique et y porter une parole différente. Donc j'y suis allée! Au début, c'était vraiment juste histoire de mettre mon nom sur la liste, voire en fin de la liste: Europe Écologie Les Verts est un tout petit mouvement... Mais quelques semaines avant l'élection, on m'a proposé d'être tête de liste pour le département, faute d'autres candidats. « Ça ferait bien, une femme » : c'était l'idée.

L'avantage, je dois le dire, c'est ma formation initiale de juriste internationale, qui m'a permis de me débrouiller pour comprendre les arcanes du conseil régional. Pour autant, ce n'était pas évident d'être investie sans aucune préparation ni aucune formation. Sur le papier, je n'avais que des désavantages : femme, agricultrice bio, écolo... J'avais tout faux ! Pour mieux m'intégrer, le président de l'époque m'a inscrite dans toutes les représentations agricoles (SAFER, chambre d'agriculture, etc.). L'idée, c'était : « Elle va apprendre un petit peu la vie, la p'tite bio ».

Finalement, tout s'est toujours bien passé car, comme on le disait tout à l'heure, je crois qu'il y a un respect du travail et une certaine humilité de notre part, n'est-ce pas mesdames ? Par humilité, j'entends cette espèce de pragmatisme qui fait qu'on ne va pas se battre autour de dogmes et d'idées toute faites. Les femmes essaient toujours de travailler, de parler de choses concrètes plutôt que de s'arcbouter sur une négociation et se bagarrer! Ce n'est pas notre méthode. Sur la forme, nous avons une parole et des idées différentes. Nos paroles passent ou ne passent pas mais, la plupart du temps, elles ne suscitent pas d'animosité. Ça, c'est intéressant, et ça a été l'un des grands enseignements de cet engagement que, encore une fois, je n'avais pas prévu, mais qui a été riche. À titre personnel, il a été très compliqué, parce que quand j'ai été élue, mes filles avaient respectivement trois et cinq ans,

que l'exploitation sortait tout juste la tête de l'eau, et qu'on arrivait tout juste à l'équilibre financier.

Il faut savoir que l'indemnité que j'ai perçue en tant qu'élue - 1 200 euros à l'époque - ne compensait pas mon absence de l'exploitation. Ça, c'était très compliqué à gérer ! En plus, notre mandat a été long puisque, initialement prévu pour quatre ans, il a été porté à cinq ans par le Président Hollande, puis à six ans compte tenu de la réforme territoriale. J'avoue que j'ai fini un petit peu fatiguée, mais assez contente, car j'ai pu revoir, avec les services du conseil régional, toute la politique régionale agricole. À cette époque, les régions sont devenues récipiendaires des fonds du second pilier de la PAC. Toute la politique que nous avons mise en place à ce moment-là n'a pas été détricotée par nos successeurs lors du changement de majorité, signe que nous avions bien travaillé. (Applaudissements.)

Marie-Christine Le Quer, conseillère départementale du Morbihan, (groupe DVD), adjointe au maire de Plouhinec. - Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je voudrais vous dire combien je suis heureuse et fière d'être invitée aujourd'hui en tant qu'agricultrice élue, et non pas en tant qu'élue agricultrice. Mon histoire est un peu différente de celle que nous venons d'entendre. Quand on parle de « venir chercher », c'est vrai que souvent, très souvent d'ailleurs, on « va chercher » une femme parce qu'il faut bien mettre une femme sur les listes.

Moi, n'étant pas du monde agricole, j'ai commencé mon parcours par une formation : quand je suis venue à l'agriculture, je ne connaissais pas du tout ce métier. Tout naturellement, je me suis tournée vers le GVA, Groupement de vulgarisation agricole. À travers le GVA, j'ai trouvé une école de formation, d'information, où assez rapidement j'ai voulu à mon tour m'investir pour apporter quelque chose. C'est en devenant présidente du GVA que je me suis progressivement tournée vers d'autres mandats. Ce mouvement a été naturel car la formation que m'a apportée le GVA m'a donné une base d'élue dans le milieu agricole.

Je me suis associée avec mon mari en 1988, en EARL. Lors de notre installation sur une exploitation laitière, assez naturellement là-encore, je me suis tournée vers le syndicalisme agricole car j'avais envie de défendre le métier et, aussi, d'être force de proposition pour l'agriculture. Nathalie Marchand l'a répété tout à l'heure, on a beaucoup défendu certains dossiers. Cependant, ces dossiers ne pouvaient pas être portés par les syndicats sans appui politique. Quand on a de gros dossiers à porter, à un moment on se tourne vers les élus, vers ceux qui sont aujourd'hui les conseillers départementaux, les conseillers régionaux, les parlementaires. À un moment on s'interroge : « Où sont les leviers pour pouvoir agir ? »

Parallèlement à cette réflexion, à partir de 1996, nous avons créé plusieurs gîtes sur notre exploitation. À cette occasion, je me suis intéressée à la politique touristique de notre commune, qui n'était pas tournée à l'époque

vers le tourisme rural. Plutôt que de râler, je me suis lancée. On n'est pas venu me chercher, j'ai souhaité agir localement pour pouvoir faire bouger les choses. J'ai ainsi été élue aux élections municipales et je suis toujours aujourd'hui première adjointe. Je fais d'ailleurs un vrai lien entre mes mandats parce que j'ai les deux casquettes. Tout à l'heure, j'ai entendu : « Il faut que les politiques ouvrent les oreilles. » (Rires.) C'est vrai qu'en tant que politique, des messages me sont adressés, et en tant qu'agricultrice, j'ai une connaissance de mon métier que je peux porter dans le cadre de mes fonctions politiques.

Que m'apporte le fait d'être élue? Tout d'abord, j'aime le contact avec les gens. Mes premiers engagements répondaient aussi à ce besoin d'avoir des contacts et de sortir de l'exploitation. Et puis de pouvoir apporter des choses : par exemple, relayer des messages, mais aussi expliquer dans certaines instances qu'il ne faut pas opposer les agricultures, qu'il ne faut pas porter un regard clivant. Je suis en mesure d'intervenir dans les PLU (Plans locaux d'urbanisme) et les SCOT (Schémas de cohérence territoriale), car en tant qu'agricultrice, je suis légitime pour parler de ces sujets et de l'impact de ces décisions pour l'avenir. Je ne dis pas que les autres élus ne le sont pas, mais pour moi, c'est un vrai plus d'avoir cette connaissance venue de l'agriculture. Tout le débat sur l'environnement en atteste également.

Pour moi, dans l'engagement politique, ce qui est important, c'est d'aider à construire, d'être acteur au lieu de subir. (*Applaudissements*.)

Annick Billon. - Merci pour ce témoignage. Il y a un certain nombre de sénatrices dans la salle et je crois qu'il y a certaines similitudes, comme l'a soulevé notre présidente Chantal Jouanno, entre le monde agricole et le monde politique, si l'on considère l'engagement des femmes. Nous notons deux parcours de femmes qui s'engagent : certaines se sentent d'emblée légitimes et s'investissent, d'autres sont incitées à s'engager par les lois sur la parité mais acquièrent rapidement leur légitimité.

Je me tourne maintenant vers nos autres invitées pour savoir ce qui les a motivées à entrer en politique.

Anne Leclercq, adjointe au maire d'Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire (groupe Socialiste, radicaux et démocrates). - Bonjour à toutes et à tous. Je suis conseillère municipale adjointe dans un village de 1 200 habitants du Loiret, Ouzouer-sur-Trézée, et vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire, déléguée aux questions de la santé et des formations sanitaires et sociales.

Avant de parler de mon vécu d'élue, je souhaite vous parler de mon métier d'agricultrice. Je suis fille d'agriculteurs. Mon père rentrait régulièrement le soir en nous disant : « Vous ne ferez jamais ce fichu métier ! ». Ses trois enfants ont pourtant suivi des études d'agriculture. Je suis la seule à être installée en tant qu'agricultrice. Après une adolescence pendant laquelle

j'ai envisagé une autre carrière, je suis revenue à mon premier choix et j'ai choisi d'être agricultrice après ma formation d'ingénieur.

J'ai eu la chance - peut-être qu'il n'y a pas de hasard - de rencontrer un homme qui a fait le même choix que moi et qui s'est, lui, très vite investi dans le syndicalisme agricole. Nous avons eu nos enfants. Le projet d'installation a été un peu long à être mené à bien car nous nous sommes installés dans une structure qui est un GAEC non familial. Bien que fille d'agriculteurs, je ne suis pas installée sur la ferme familiale, j'ai déménagé à 250 kilomètres. Ce qui a été important pour moi, c'est d'être agricultrice à part entière, c'est-à-dire que je suis exploitante au même titre que les autres associés du GAEC. Nous étions initialement quatre, nous ne sommes aujourd'hui plus que deux, car nos associés ont pris leur retraite. Avoir ce statut a toujours été très important pour moi : je n'ai jamais envisagé d'être conjointe d'exploitant.

Mon engagement en politique s'est déroulé parallèlement à l'engagement syndical de mon compagnon. Il s'est fondé sur mon engagement associatif, car j'étais impliquée dans la vie de mon village. Petit à petit, j'ai investi la vie municipale. Le maire de ma commune était un ancien agriculteur qui faisait confiance aux agriculteurs et agricultrices pour les questions de gestion, d'implication, de prises de responsabilités. C'est ainsi que je suis entrée en politique, pour mes valeurs de gauche et mon choix d'un engagement social.

Je peux dire que mon engagement politique n'est pas parti de mon statut d'agricultrice, mais de mon statut de citoyenne. Cet engagement politique m'offre aussi une ouverture vers d'autres horizons. En milieu rural, ce n'est pas toujours évident mais il faut que nous, en tant que femmes, nous prenions notre place, comme beaucoup de témoignages l'ont déjà évoqué. Il faut savoir tirer parti des lois sur la parité, il faut savoir profiter de l'évolution des statuts. Le fait d'être une femme, le fait d'être agricultrice m'ont permis de figurer en bonne place sur une liste aux élections régionales. J'ai ainsi pu être élue dès 2010, puis réélue en décembre 2015. À ce titre, j'ai été chargée d'une délégation en matière de santé, autre sujet qui me passionne. Les questions de santé sont primordiales, notamment en milieu rural. Cette participation m'ouvre aussi à d'autres questions que l'agriculture et mon quotidien. Cet engagement tient une place importante dans mon équilibre.

Annick Billon. – A vous, Brigitte Fischer-Patriat!

Brigitte Fischer-Patriat, conseillère départementale de la Haute-Marne (groupe Les Républicains). - Bonjour à toutes et à tous, merci pour les magnifiques témoignages très émouvants que nous avons entendus, et qui sont très encourageants. Agricultrice, oui, c'est ce que je suis, dans un tout petit village. Quand je me suis installée, à 25 ans, j'étais quasiment la seule jeune femme de la commune. Les autres femmes actives étaient en dehors du village pendant la journée, les femmes qui restaient étaient les

retraitées. Donc, du coup : « Brigitte, on aurait besoin d'un petit coup de main, là », « Brigitte, ça va pas, la grand-mère est tombée, tu iras jeter un œil ? », « Brigitte, on a besoin de quatre bottes de paille pour la kermesse de l'école, on va faire un stand ! ». Donc, les gens, on est chez eux tout le temps, ils nous parlent, ils nous confient leurs problèmes, on a l'impression d'être la petite assistante sociale du coin. J'avais envie de leur rendre service, mais j'entendais sans cesse : « il faudrait que ... », « vous devriez faire cela... », « de toute façon, qui pense à nous ? », « on en a ras le bol, on n'en n'a rien à faire de nous ». Je parle un peu familièrement, mais c'est ce que j'entends tout le temps. À force d'entendre ces réflexions, j'ai pensé que je devais relever mes manches pour m'engager, si j'en avais le courage. J'ai eu envie de passer des discours aux actes.

C'est vrai que j'ai profité de la parité des listes du conseil départemental pour faire mon entrée en politique. Sans ces lois, je ne crois pas que j'aurais osé me lancer seule. Mais le binôme, le travail d'équipe, ça m'a plu. J'ai toujours travaillé en équipe : quand vous êtes agricultrice, vous travaillez rarement seule, vous travaillez avec les autres. Donc je me suis lancée, c'était un défi. J'ai vécu une campagne électorale : c'était une première, vraiment très difficile.

Mon engagement politique, je l'ai vécu comme un moyen de concilier mes paroles et mes actes. (*Applaudissements*.)

Annick Billon. – Merci, mesdames. Une autre question: pour beaucoup de femmes, l'engagement associatif peut être le préalable à un engagement politique. Partagez-vous ce constat? Est-ce un engagement associatif qui vous a menées vers un mandat politique? Est-ce que c'est le parcours associatif ou des préoccupations telles que, par exemple, les défis de l'urbanisation des terres agricoles qui vous ont poussées à vous engager?

Marie-Christine Le Quer. - Ce sont en effet mes mandats associatifs qui m'ont conduite vers les mandats politiques. Je souhaite également réagir aux propos de l'intervenante précédente pour souligner que la mise en place du binôme paritaire a été une chance. C'est aussi grâce à cette formule que mon engagement a été facilité. Je suis consciente que c'est beaucoup plus difficile de se lancer dans des mandats importants quand on est seule au départ. Ce binôme a été une chance ; maintenant les femmes ont vécu des campagnes, elles sont là. Mais c'est un premier pas, qu'il faudra sans doute poursuivre.

Annick Billon. - Je m'adresse à Perrine Hervé-Gruyer, qui a également été sportive de haut niveau! Vous êtes passée d'une vie de juriste internationale, vous l'avez dit, à la permaculture. Vous exploitez une ferme de vingt hectares dans l'Eure. Vous avez été élue au conseil régional. Vous êtes actuellement conseillère municipale. Vous reconnaissez-vous dans les témoignages précédents, s'agissant de ce parcours associatif?

Perrine Hervé-Gruyer. - Même si le sport est une belle école de la vie - pour moi sans doute la meilleure d'ailleurs, quand on est jeune ce n'est pas mon engagement associatif qui a guidé mes pas, mais plutôt ma première vie professionnelle en tant que juriste. J'ai travaillé, pendant la quasi-totalité de la première partie de ma carrière, à l'étranger, notamment au Japon, à Tokyo, et en Chine. Quand je suis rentrée en France, j'ai rencontré mon mari et nous nous sommes installés : il m'a fallu poser mes bagages. Quand je suis revenue vivre dans mon pays, je me suis rendu compte de la chance que nous avions de vivre en France. À Hong-Kong où je travaillais auparavant, mes collègues chinois pouvaient être licenciés du jour au lendemain, littéralement en quinze jours ils étaient dehors, il n'y avait pas d'allocation chômage, pas de système de santé. En France, il y a une qualité de vie évidente, une gastronomie géniale, de merveilleux paysages. C'est sans doute le plus beau pays du monde, je le pense vraiment! Et j'ai beaucoup voyagé... Je me suis dit : « Quels atouts on a en France, c'est absolument incroyable! ». Or, j'entendais partout, que ce soit dans ma famille ou à l'extérieur, dans le monde rural ou en ville, parler des choses qui n'allaient pas. Pour tous ceux que je rencontrais, rien n'allait. Dans l'ordre, c'était la faute du mari ou de la femme ou de la famille, puis c'était la faute du patron, puis celle des politiques, et enfin du président de la République. J'ai donc souhaité m'engager pour mieux faire toucher du doigt la chance que nous avons de vivre en France, tout en m'efforçant d'améliorer ce qui peut l'être.

Je me suis aussi engagée pour pouvoir défendre des situations comme celle de ma voisine qui, veuve, après avoir cédé son exploitation laitière, devait vivre avec 40 euros par mois de retraite, alors qu'elle avait gardé des vaches pendant quarante ans ! On ne lui avait pas dit qu'elle avait droit à une pension de réversion. Elle a reçu un beau papier l'informant que, comme elle n'avait pas fait de demande, elle n'avait droit à rien. Alors je me suis occupée de son dossier. Du coup, quand on est venu me chercher, je me suis dit : il faut dire les choses, il faut porter les choses un petit peu différemment. Voilà un peu ce qui m'a motivée. (*Applaudissements*.)

Annick Billon. - Juste en aparté, comme vous avez l'air de bien connaître la Chine, je pense que vous pourrez tout à fait aider notre jeune viticultrice à exporter et à développer sa production vers la Chine.

Perrine Hervé-Gruyer. – Et la Chine, effectivement, c'est un gros marché! Je connais quelques personnes qui, déjà à l'époque où j'y habitais, essayaient de vendre du vin en Chine. Effectivement, le Beaujolais peut s'apprécier même si l'on ne connaît pas très bien le vin.

Annick Billon. - Peut-être que la Chine va s'ouvrir à vous, Ghislaine Dupeuble!

Une question que l'on nous pose souvent, à nous parlementaires, porte sur l'efficacité notre travail. Elle m'a d'ailleurs été posée tout à l'heure, tandis que rencontrais un groupe d'agricultrices vendéennes avant le colloque : « Avez-vous l'impression de servir à quelque chose ? ». (Rires dans la salle). Je vais vous retourner la question, mesdames. Je vais commencer par vous, Brigitte Fischer-Patriat : depuis que vous êtes engagée en politique, avez-vous l'impression de faire avancer les choses, de faire avancer les dossiers, d'être utile ?

Brigitte Fischer-Patriat. - Je l'espère! C'est compliqué, quand on est une nouvelle élue. Les arcanes de la politique sont quand même sinueux. Il est difficile d'être opérationnelle tout de suite. Il faut d'abord observer, se renseigner, poser des questions. À un moment, les services n'en peuvent plus de vous voir arriver pour sans cesse poser des questions! Puis, les gens de votre territoire commencent à adresser des demandes et il faut agir. Et là, les choses se mettent en place, il faut vite monter au créneau. J'essaie de faire du mieux que je peux. Si je ne peux pas répondre aux attentes, en tous cas j'écoute, je vois s'il y a une solution et si je n'en ai pas, j'essaie d'orienter les gens vers mon député, vers mon sénateur, le mieux à même de répondre. Pour le moins, je ne laisse personne de côté. À ce jour, je dirais que oui, j'arrive à faire quelque chose de positif. (*Applaudissements*.)

Annick Billon. - Merci pour ce témoignage. Je vais poser la même question à ma voisine, Anne Leclercq. Ce qui est assez significatif, c'est qu'en général, avant de répondre à une demande, les femmes n'ont pas peur de dire : « Je ne sais pas, je me renseigne, je pose les questions, et après on voit ». Excusez-moi, messieurs !

Anne Leclercq. – Effectivement, je pense que, à travers des parcours différents, nous vivons des choses très proches. Que ce soit dans un mandat municipal ou régional, on passe par ces phases-là. Effectivement, on n'a pas honte de dire qu'on ne sait pas, qu'on va se renseigner. La récompense, c'est que les gens vous disent : « *Vous m'avez apporté une réponse, même si elle n'est pas satisfaisante, même si elle n'a pas plu et qu'elle ne me convient pas* ». Je ne sais pas si c'est un trait féminin mais j'ai tendance à le penser. Nous avons l'envie d'aller au bout des choses, de notre engagement et de nos missions.

En tant qu'agricultrice, l'exercice de mes mandats m'a offert une reconnaissance et une diversification de mes missions. Mes mandats m'ont permis de m'ouvrir à d'autres question que celles concernant l'agriculture et mon village, de prendre du recul. Je croise beaucoup d'élus qui sont élus de leur village, de leur canton. Je pense que, au-delà du village ou du canton que nous représentons, notre mission est aussi de porter une politique qui s'applique à l'ensemble d'un territoire. C'est peut-être parce que nous sommes nouvelles en politique, mais je pense que les femmes se projettent moins dans la préparation de la prochaine élection. Je le dis un peu crûment, mais je le vis ainsi sur le territoire et je pense que je ne suis pas la seule.

Effectivement, mon mandat me prend beaucoup de temps et m'éloigne de la ferme. C'est une alternance dans mon organisation qui est assez compliquée à gérer, mais qui est très riche. C'est aussi la quadrature du cercle : certains projets doivent être abandonnés ou reportés à cause de mes absences. Pour moi, il est cependant vital de garder mon métier d'agricultrice tout en ayant un mandat d'élu. Dans les instances politiques, je peux témoigner légitimement de ma vie d'agricultrice dans l'élevage, surtout avec la crise terrible que nous connaissons depuis une dizaine d'années. À l'inverse, je peux expliquer au niveau de la CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole), dont je suis trésorière, pour quelles raisons le conseil régional finance un matériel plutôt qu'un autre, en fonction de son incidence sur l'environnement, parce qu'on a besoin de faire évoluer notre politique agricole vers une agriculture plus propre, une agriculture plus saine qui réponde aux besoins de nos concitoyens.

Cet investissement en politique a aussi des incidences sur notre ferme. Du fait de mes mandats, je suis beaucoup plus sensible aux questions environnementales. Depuis quatre ans, nous sommes passés à une agriculture sans labour, une agriculture de conservation des sols et à une augmentation de la rotation des cultures, des productions. Et c'est un plus! Mon compagnon se passionne pour les terres, pour ma part j'interviens plus sur la partie élevage. Avoir toujours un pied dans la vie, dans la gestion de l'exploitation, c'est une richesse que j'apporte aussi au conseil régional. L'apport est donc réciproque.

Mon investissement politique et mon exercice professionnel s'allient et s'enrichissent mutuellement. C'est une fierté et un plaisir. Un jour je suis à la ferme, je cure du fumier, le lendemain je vais défendre un dossier auprès de médecins – je m'occupe de questions de santé au conseil régional – tout cela est d'une grande richesse et je le savoure. Pour autant, c'est mon deuxième mandat et je sais que j'arrêterai la politique car je veux laisser la place à d'autres. Mais je pense que c'est important d'introduire dans le microcosme politique une diversité, la diversité qu'apportent les femmes, et notamment les agricultrices.

Annick Billon. - Merci. Je vais poser la même question à Perrine Hervé-Gruyer. Quel bilan tirez-vous de votre mandat ? Estimez-vous que le fait d'être une agricultrice élue apporte un plus ?

Perrine Hervé-Gruyer - Il me semble que toutes les femmes qui s'engagent en politique sont utiles, qu'elles soient agricultrices ou non. Le fait d'être agricultrice est une chance, comme cela vient d'être dit, car nous bénéficions d'un ancrage dans le quotidien et que nous savons ce qu'est la vraie vie, une vie pas toujours simple, on le sait toutes - les fins de mois ne sont pas toujours évidentes, etc. Nous restons au fait des réalités. Comme nous savons que nous ne ferons pas carrière en politique, nous n'allons pas entrer dans tous les « petits arrangements entre amis » pour savoir qui va se présenter à la prochaine élection ou qui sera élu, ou qui fera un croc en jambe

à qui. Donc nous avons une certaine liberté de parole, qui dérange souvent, car on ne va pas prendre parti pour un clan ou pour un autre – parfois on n'arrive pas à nous cerner. Notre passion, ce n'est pas la politique mais l'agriculture, et on s'engage en politique pour porter une parole.

Je l'ai déjà dit un petit peu en introduction, j'ai eu la chance d'arriver à un moment clé pour la politique agricole du conseil régional de Haute-Normandie, lors de ce fameux deuxième pilier de la PAC. Avoir une parole technique dans un débat qui porte davantage sur les idées et les enjeux globaux, ramener les choses à des enjeux techniques quand on parle d'agriculture, ça permet d'inspirer confiance. Même quand on n'est pas dans la majorité, on se trouve sollicité pour contribuer à la rédaction de règlements précis. Le seul désavantage qu'ont les femmes à mon avis, c'est qu'elles n'ont pas nécessairement envie de briller dans l'hémicycle ou devant les journalistes. On ne va pas chercher la petite phrase qui sera retenue et débattue. Tandis que Bruno Le Maire siégeait dans le même hémicycle que moi, qu'il était ministre de l'Agriculture, j'ai veillé à avoir avec lui un discours exempt de toute agressivité tout en ayant un discours franc et clair. Dire les choses clairement et de façon directe (comptez sur moi!), finalement ça passe. Je crois que c'est ça qu'il faut en retenir : on peut être très efficaces, et d'ailleurs cela se ressent dans notre manière d'exercer notre métier, on ne cherche pas la quantité - comme le chiffre d'affaires - on va chercher une marge, on va chercher la qualité, et c'est vrai aussi dans nos engagements sociétaux. (Applaudissements.)

Marie-Christine Le Quer. - Je me retrouve complètement dans ces propos. En tant que femme, on ne fait pas de la politique de la même manière, encore moins quand on est agricultrice. Selon le type de mandat, l'utilité s'apprécie de manière différente. Avec un mandat municipal, le retour est beaucoup plus rapide: vous êtes en contact avec des gens qui viennent vous voir avec des problèmes précis. Il est donc plus facile d'apporter rapidement des réponses. Avec un mandat départemental - c'est ce qui fait partie de mes frustrations - on s'aperçoit que les décisions produisent plus lentement des résultats. Nous, en tant qu'agricultrices, on est dans l'action. Donc ce décalage est souvent très compliqué à gérer. Quand on nous pose la question : « Êtes-vous utile ? », je me dis jusqu'à un certain point, mais ça prend énormément de temps. Quand on va plus loin et qu'il s'agit de légiférer, comme ici au Sénat, ça prend encore plus de temps. On réalise l'impact d'une loi dans le quotidien longtemps après son adoption - je pense notamment à l'environnement. Je me dis qu'être utile, c'est remonter les demandes pour essayer d'agir du mieux possible, même s'il reste toujours des frustrations.

Annick Billon. - Merci. (Applaudissements.)

La question qui vient après est un petit peu surprenante pour un colloque organisé par la délégation aux droits des femmes. Pour moi, cette question n'aurait pas été posée à des hommes. Je vous la pose néanmoins : comment conciliez-vous vos activités d'élues et votre métier ?

Brigitte Fischer-Patriat. - J'ai de la chance puisque je travaille dans une ferme céréalière et que je m'occupe de la gestion comptable et du personnel ainsi que des relations avec les fournisseurs et les clients. Mon emploi du temps est donc modulable, même si certaines périodes de l'année sont plus tendues. Malgré tout, être élue et céréalière, ça ne se conjugue pas trop mal et on arrive à avoir du temps libre, même si évidemment le travail et l'engagement politique empiètent parfois sur les soirées. En revanche, je n'aurais pas fait la même réponse il y a dix ans, quand mes enfants étaient plus jeunes.

Anne Leclercq. – Pour ma part, je l'ai dit tout à l'heure, c'est souvent la quadrature du cercle. La conciliation est difficile, mais possible, car mon compagnon me soutient. Il était important pour moi d'être agricultrice car il était important que nos enfants vivent dans le concret, nous voient travailler et apprennent ce qu'est le travail. C'est une richesse que j'ai reçue dans mon enfance et je voulais la transmettre à mes enfants. Avec le temps, les enfants ont grandi donc cela a été moins compliqué. Et dans notre couple aussi, il y a eu une alternance! Pendant longtemps, mon compagnon a été très investi dans le syndicalisme agricole. C'est aujourd'hui son tour d'être très présent à la ferme pendant que je m'investis ailleurs. Nous faisons par ailleurs appel à un salarié qui réalise des heures supplémentaires, mais je reconnais que les travaux de la ferme souffrent d'un certain retard. L'indemnité que je perçois au titre de mon mandat devrait me permettre d'embaucher un autre salarié mais ce n'est pas le cas au vu de la situation économique de notre exploitation. Toutefois, en tant que femme - est-ce lié au fait d'être une femme ou à l'éducation ? - nous avons appris à faire beaucoup de choses à la fois, à passer de l'une à l'autre, et nous y trouvons aussi un certain équilibre : ça me fait du bien d'être toute seule à la ferme de temps en temps, mais j'ai besoin aussi d'en sortir, de rencontrer du monde, et des gens différents qui m'apportent aussi beaucoup de choses.

Annick Billon. – Merci. (*Applaudissements*.) Juste une réponse, plus rapide si vous le pouvez car le temps est compté cet après-midi. Perrine Hervé-Gruyer, comment conciliez-vous le temps entre votre engagement politique et votre métier ?

Perrine Hervé-Gruyer. – L'équilibre est difficile à trouver avec des enfants en bas âge, et encore davantage pour nous avec une production de maraîchage – nous sommes en petit maraîchage diversifié, donc nous produisons toute l'année, y compris pendant l'hiver. Mais l'aspect positif est que nous avons dû embaucher. La ferme a perdu de l'argent parce que, comme je vous l'ai dit, entre les charges et le salaire, nous dépensions plus pour notre salarié que le montant de mon indemnité de conseillère régionale.

Mais, d'une certaine façon, nous avons choisi des options qui ont fait que l'équipe s'est étoffée et ce n'était pas une mauvaise chose. À titre personnel, cet investissement politique m'a un peu éloignée de la terre. Je rejoins ma collègue : c'est une question d'équilibre, d'être à la fois à la ferme, d'être dans le concret, et de voir d'autres personnes. Ne pas se limiter à l'administratif, la gestion et la comptabilité de la ferme, c'est bien aussi! Il y a un équilibre à trouver entre le travail à la ferme et l'ouverture ailleurs. (Applaudissements.)

Marie-Christine Le Quer. - Pour moi, ce n'est pas exactement pareil, ça n'a pas été très difficile même si c'est tout le temps la course. Je n'aurais jamais pu m'engager sans le soutien de mon mari, si mon conjoint n'avait pas été là tout le temps pour me dire : « Vas-y, je serai là, au fur et à mesure on réglera les problèmes ». C'est ce qu'on a fait, on a réorganisé l'exploitation, recentré notre activité sur le lait. Nous avons fait appel à une ETA (Entreprise de travaux agricoles) et nous avons embauché un salarié à mi-temps. On a vraiment réorganisé le travail, d'une manière qu'on a décidée ensemble, pour que je puisse poursuivre mes mandats. Je voudrais juste ajouter un point. J'ai bien aimé tout à l'heure l'évocation des limites des femmes qui s'engagent. Je dis souvent que la limite de mes mandats politiques, c'est le quotidien. Vous disiez qu'on ne pose pas la question aux hommes, mais effectivement, quand je rentre à 23h30 après une session, je dois encore vider le lave-vaisselle, vérifier s'il reste à manger dans le réfrigérateur, lancer une machine, etc. Je me dis souvent : « Je ne suis pas sûre que mon député fasse la même chose »... (Rires.)

Annick Billon. - Merci pour ce témoignage que je partage totalement. Étant sénatrice trois jours par semaine à Paris, lorsque je rentre la problématique est la même, je vous rassure. (*Rires*.)

Juste une dernière question à nos quatre interlocutrices. On connaît le rôle majeur de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. Au Sénat, cette dimension est bien connue car les sénateurs représentent les collectivités, il y a d'ailleurs des agriculteurs parmi les sénateurs. Pensez-vous que le rôle que vous jouez en tant qu'élue dans une collectivité - département, région, mairie - apporte un regard nouveau sur l'agriculture ? Je vous appelle toutes à une certaine concision...

Brigitte Fischer-Patriat. – Plutôt qu'un regard précis d'agricultrice, je dirais que nous portons un regard de femme. C'est déjà ça qui change en premier lieu. En tant qu'agricultrice, je pense que nous apportons des données auxquelles les hommes ne pensent pas forcément. Je pense ici aux sujets ayant trait à la gestion du personnel, aux relations avec les fournisseurs et les clients, à la notion de revenus. Pour nous les femmes, c'est le revenu qui va compter. Je ne travaille qu'avec des hommes, je m'occupe de la gestion et de la comptabilité. Ils viennent m'interroger pour savoir si nous pouvons nous lancer dans tel projet ou acheter du nouveau matériel.

Car nous, les femmes, nous savons tout de suite voir quel sera l'impact de cette décision sur le plan financier.

Je vous assure, les agricultrices qui sont autour de moi, sur le plan des compétences financières, elles sont au top! Elles formées - contrairement à ce qu'on a pu entendre - tout au long de leur vie et continuent à se former, et dans des domaines très différents. Moi par exemple, j'ai fait une licence en sciences de l'éducation à quarante ans. Il faut pouvoir répondre à des problématiques qui sont vraiment beaucoup plus larges que l'agriculture stricto sensu. On a parlé d'environnement, mais il y a aussi le social, quand on voit toutes ces femmes d'agriculteurs à la retraite... Il y a beaucoup de problématiques, beaucoup de champs d'action. J'aimerais aussi dire que ce sont ces femmes d'agriculteurs, ces agricultrices, ces cheffes d'exploitation qui font vivre nos villages. Il y a un travail énorme à faire. Et il faut vraiment pousser les jeunes agricultrices à s'engager, j'essaie de le faire. Oui, c'est important! (Applaudissements.)

Annick Billon. - Merci pour ce témoignage.

Pour terminer, je souhaite m'adresser à ma voisine, Jacqueline Panis, qui a été sénatrice de 2007 à 2011. Vous avez été très investie dans les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Que pensez-vous de tous les témoignages que nous venons d'entendre ? Vous reconnaissez-vous dans ces parcours ? L'agriculture et la politique sont des mondes encore très masculins : 25 % seulement de femmes au Sénat... Avez-vous eu à franchir des obstacles, à vous battre - comme certaines l'ont dit tout à l'heure ? Vous avez été sénatrice, vous êtes toujours élue municipale, vous exercez des responsabilités à la chambre d'agriculture de votre département. Où avez-vous eu l'impression d'être le plus en mesure de faire avancer vos idées ?

Jacqueline Panis, sénatrice de Meurthe-et-Moselle de 2007 à 2011 (groupe UMP), présidente du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Meurthe-et-Moselle, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, conseillère municipale de Seichamps. - Je voudrais tout d'abord remercier la présidente de la délégation d'avoir pris l'initiative d'organiser cet après-midi riche en échanges et qui est le point de départ, d'après ce que j'ai compris, de travaux à venir. Je ne doute pas que nous y contribuerons toutes et tous. Je remercie tout particulièrement Françoise Laborde qui a suggéré, lorsque nous nous sommes rencontrées en janvier, que je participe à ce colloque, quand elle a appris que j'étais membre de la chambre d'agriculture de mon département.

Je suis membre de la chambre d'agriculture depuis fort longtemps. J'y suis entrée par le biais du syndicat professionnel des propriétaires ruraux dont j'étais la présidente dans les années 1990. C'est ce qui m'a permis, étant fille et petite-fille d'agriculteur, donc déjà dans le milieu, de m'investir dans tout ce qui concernait l'organisation agricole. C'est ce mandat qui m'a permis de m'investir en politique. J'ai la chance que mon mari m'ait poussée et aidée

à m'investir. Parfois, quand j'avais un discours à préparer, il était particulièrement critique...

Les femmes se posent toujours la question de leur engagement avant de s'engager. Un homme ne se pose jamais cette question. Au bout de trente ans, il vous dit : « Moi ça fait trente ans que je prends la parole », il n'est pas fichu de mettre un mot devant l'autre, mais il est toujours là! (Applaudissements.) Une femme, en revanche, on va lui demander des compétences! Ceci est très important, le manque de confiance en soi a été évoqué.

Les femmes prennent confiance en elles au fur et à mesure qu'elles avancent. Elles ont à gérer une vie familiale, ç'a été dit. Pourtant, s'il y a vie familiale, c'est qu'il y a un compagnon ou un conjoint... Mais c'est à elle de gérer! Le bénévolat nous amène aussi vers d'autres engagements. La question de l'âge se pose également, alors que les hommes ne se posent pas la question. Lors du renouvellement du Sénat en 2011, je n'avais pas encore 65 ans, pourtant on m'a fait comprendre que j'étais trop âgée. Je ne voudrais pas dire quel est l'âge des élus à Nancy, vous regarderez...

Il y a un point qui n'a pas été évoqué cet après-midi sur l'agriculture, c'est la question foncière. Or elle est essentielle. Je suis toujours présidente d'un syndicat de propriétaires ruraux. Je pense que cette question doit faire l'objet de travaux complémentaires dans le cadre de votre étude.

Agricultrice et citoyenne, ça passe par un mandat local. Dans la mesure du possible, il faut démarrer comme adjointe municipale. L'engagement commence souvent, comme vous l'avez dit, par un investissement dans le milieu associatif. Dans un village, l'agricultrice qui participe à l'association de parents d'élèves peut être sollicitée pour participer au conseil municipal. Vous devenez adjointe, cela a été mon cas. Au conseil de mon village, j'ai été adjointe chargée des affaires sociales et scolaires, qui est souvent un portefeuille dévolu aux femmes. Pour autant, cette place m'a permis d'apprendre beaucoup de choses. Une anecdote : à l'époque, alors que j'étais la seule femme adjointe, le maire avait proposé à ses collègues masculins de participer à un colloque de deux jours à Dijon. Il ne m'a même pas demandé si cela m'intéressait! J'ai donc levé la main et je lui ai dit que j'étais volontaire pour y aller. Il a fallu ensuite que je m'organise en urgence pour tenir ma parole. (Applaudissements.) C'est comme ça qu'il faut faire si on veut obtenir quelque chose! C'est pour ça aussi que je parle de l'importance du conjoint.

Quand j'étais au Sénat, j'ai également dû compter sur le soutien de mon conjoint puisque je restais à Paris pendant trois jours chaque semaine. J'ai vécu mon mandat à fond, c'était mon choix. Et quand je rentrais le week-end, il y avait toutes les manifestations, les représentations. Mon mari faisait le chauffeur, photographe, secrétaire et garde du corps...

(*Applaudissements.*) Oui, c'est comme ça qu'on se présentait. Et il n'était pas mon assistant parlementaire! (*Rires.*)

Que dire d'autre ? Femme et homme en agriculture – je pense au projet présenté par Sarah Bourtembourg – j'estime que, dans nos départements respectifs, nous devrions faire en sorte de mener des réflexions similaires à celle lancée par la Chambre d'agriculture des Ardennes. C'est un sujet qui devrait même remonter jusqu'ici. Il y a là une base de données à laquelle il faudra contribuer pour faire en sorte que 30 % de femmes siègent dans les différentes instances de la profession.

Je suis un produit de la parité. En 2001, c'était la première fois que des listes étaient proposées dans nos départements et il fallait placer le nom d'une femme en seconde place. Malheureusement, la personne qui figurait en premier sur la liste est décédée, donc je suis devenue sénatrice. Au Sénat, jamais je n'ai essuyé de remarque sur ma condition de femme. C'est aux femmes de montrer qu'elles sont capables, qu'elles sont disponibles et qu'elles s'engagent pour vivre leur mandat pleinement.

Je voudrais donc conclure en disant : soyez présentes dans vos départements. C'est d'ailleurs le cas puisque par votre présence ici aujourd'hui, vous contribuez à faire avancer les choses. Je souhaite que le Sénat puisse être le relais de vos revendications. Il faudra que les travaux que commence le Sénat aujourd'hui puissent être relayés dans nos départements.

Annick Billon. - Je vous remercie, mesdames, pour votre participation à cette table ronde.

Il faut savoir que dix-sept agriculteurs siègent au Sénat, mais ce sont tous des hommes... Il y a un renouvellement au mois de septembre : mesdames, vous pouvez être candidates !

Je vais maintenant laisser la parole, pour conclure cet après-midi, à ma collègue Brigitte Gonthier-Maurin, qui a été présidente de la délégation de 2011 à 2014 et qui y a toujours été très impliquée.

CONCLUSION - 85 -

CONCLUSION

Brigitte Gonthier-Maurin,

vice-présidente de la délégation aux droits des femmes (sénatrice des Hauts-de-Seine, groupe Communiste, Républicain et Citoyen)

Madame la présidente,

Mesdames les agricultrices,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire que nous avons passé un moment très riche et très stimulant pour nos travaux à venir sur les agricultrices. Nous remercions très chaleureusement toutes celles qui, par leurs témoignages, nous ont fait partager cet après-midi leur passion, leur engagement et, j'ajoute, leurs attentes, car nous avons entendu vos appels.

À la fin de ce colloque, voici les mots que personnellement je retiendrai de nos échanges. D'abord, il y en a de positifs : les mots « défi », « passion », « courage », « volonté », « engagement », « audace », « innovation », « lien », « territoire ».

Malheureusement, sur un mode moins optimiste, il y a, comme souvent quand il est question de femmes, les mots: « préjugés », « pénibilité », « rudesse », « invisibilité ». Le mot « danger » même a été prononcé par l'une d'entre vous. J'y ajouterai, si vous le permettez, le mot « détresse », tant l'écart peut se révéler important entre le sens de l'engagement - donner à l'humanité les moyens de se nourrir - et la difficulté de l'exercice du métier.

Finalement, ce sont presque toujours les mêmes mots que l'on retrouve lorsque l'on échange sur des métiers ou des fonctions encore exercés par une forte majorité d'hommes, et où les femmes doivent conquérir leur place et lutter pour faire reconnaître leurs apports.

Nous l'avons vu à bien des reprises, à la délégation aux droits des femmes : dans ces secteurs où l'égalité n'est pas encore acquise, les femmes sont passionnées, courageuses, volontaires et engagées contre les stéréotypes, même si c'est un combat difficile à mener, comme notre présidente Chantal Jouanno nous l'a fait observer dans son introduction.

Aujourd'hui, nous avons eu la confirmation que les femmes apportent beaucoup à l'agriculture et qu'elles sont en quelque sorte l'avenir de ces métiers.

Nous pouvons dire aussi que les innovations que les femmes encouragent dans la manière d'exercer la profession agricole, par exemple pour une meilleure articulation des temps personnels et professionnels, et pour produire autrement dans un contexte d'exigence de transition écologique, sont souvent des progrès pour tous, hommes et femmes. Vous l'avez toutes dit, en réalité, et ce constat n'est pas propre à l'agriculture!

Nous avons aussi eu la confirmation que des obstacles demeurent sur leur chemin.

Parmi les premiers progrès à promouvoir - et que nous aurons intérêt à aider à promouvoir - il y a, à mon sens, et vous l'avez dit, la présence des femmes dans les instances dirigeantes du monde agricole : syndicats, coopératives, chambres d'agriculture et associations, car là où il y a des femmes, les choses bougent !

J'ai été frappée d'entendre que l'élection de femmes au bureau de la Chambre d'agriculture des Ardennes a eu lieu pour la première fois en 2013 et a été considérée alors comme une révolution. Il faut donc faire encore beaucoup de révolutions...

Je pense que Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère, et Anne-Claire Vial, présidente de la Chambre d'agriculture de la Drôme, que nous espérons rencontrer dans les prochaines semaines, ne me détromperont pas.

S'il y a vraiment une évolution à encourager, c'est bien celle-là, car une loi de la sociologie nous apprend qu'une catégorie ne peut influencer une structure que si elle représente au moins un tiers de son effectif global.

Je vous rassure, mesdames, au Sénat, avec un quart de sénatrices, nous avons, nous aussi, du chemin à parcourir pour faire entendre notre voix.

J'espère que le prochain renouvellement du Sénat, en septembre 2017, sera l'occasion d'une progression significative des femmes dans nos instances.

Vous nous trouverez donc à vos côtés pour améliorer votre visibilité dans les instances dirigeantes de votre profession.

Un mot sur le projet de travail auquel la délégation aux droits des femmes se consacrera jusqu'au mois de juillet. La réflexion que nous avons commencée aujourd'hui, grâce à vous toutes, devrait prendre la forme d'un rapport d'information de la délégation.

Signe de notre intérêt unanime pour les questions relatives aux agricultrices, ce rapport comptera un ou une signataire par groupe politique représenté au Sénat¹. Tout l'éventail politique y contribuera. Je peux vous

¹ Ce groupe de travail est constitué de : Annick Billon (UDI-UC), Corinne Bouchoux (Écologiste), Brigitte Gonthier-Maurin (CRC), Françoise Laborde (RDSE), Didier Mandelli (Les Républicains) et Marie-Pierre Monier (Socialiste et républicain).

CONCLUSION -87 -

affirmer que cette méthode est source de consensus, fort utile lorsque nous examinons des lois ensuite.

Il nous a semblé plus que souhaitable, à la veille d'une nouvelle mandature, que la délégation aux droits des femmes soit force de propositions dans ce domaine.

Pour préparer ce travail, nous allons nous atteler à des sujets qui n'avaient pas tout-à-fait leur place aujourd'hui, en raison de leur particulière technicité et aussi parce que ce sont des sujets en soi.

Je veux parler bien sûr des questions sociales, que vous avez été fort nombreuses à aborder, et bien sûr surtout celle des retraites, dont on sait qu'elles sont particulièrement basses pour les agricultrices. On l'a entendu aussi, la question de la sécurisation des revenus pour vivre dignement et les questions de santé devront être abordées.

Les questions liées au statut juridique sont elles aussi très importantes, car il semble que beaucoup trop de femmes encore travaillent dans l'agriculture sans statut véritable.

Je pense aussi à l'enseignement agricole – vous savez que j'ai un engagement tout particulier s'agissant de l'enseignement agricole public – et à la formation continue, décisive pour finaliser un projet d'installation ou pour faire évoluer une exploitation. Les jeunes filles sont nombreuses dans les formations professionnelles mais, hélas, elles sont là-aussi victimes des stéréotypes dans leur répartition entre les différents secteurs d'activité.

Notre rapport sera certainement l'occasion de mieux faire connaître la contribution des femmes à notre agriculture et le dynamisme que leurs initiatives apportent à la vie rurale.

Nous espérons aussi que notre travail permettra de porter des propositions qui contribueront à faire évoluer les choses dans le bon sens au cours de la prochaine législature.

Pour cela, nous avons besoin de rassembler le plus possible de témoignages. Nous avons d'ailleurs déjà reçu - j'en ai cité une partie au début de mon intervention - des témoignages écrits. Il faut que leurs auteurs sachent que ces témoignages nous ont émus et qu'ils nous incitent à nous engager pour que les choses bougent.

Vous voyez sur l'écran apparaître l'adresse courriel de la délégation aux droits des femmes. Mes collèges et moi-même, de la délégation aux droits des femmes, de tous les groupes, nous vous invitons à nous écrire pour nous faire part de vos témoignages et propositions à l'adresse suivante : delegation-femmes@senat.fr

Nous vous donnons donc rendez-vous l'été prochain pour échanger sur notre travail. Je vous remercie de votre écoute. (*Applaudissements*.)

















Annexes - 91 -

ANNEXES

Annexe 1 Texte complet des contributions de Sabrina Dahache

Annexe 2 Présentation des intervenants

Annexes -93 -

Annexe 1 - Texte complet des contributions de Sabrina Dahache¹

TEXTE DE LA COMMUNICATION À LA TABLE RONDE N°1 « DES DÉFIS À RELEVER »

La place des femmes dans l'agriculture a longtemps été marquée par une relative invisibilité sociale et politique, ainsi que par un retard important dans la législation (Dahache, 2011, 2012, 2015b; Dahache et Rieu, 2008, 2009). Cette invisibilité a contribué à les enfermer dans leur rôle d'épouse secondant les hommes dans les exploitations agricoles. Elles exerçaient leur métier par délégation, sous la tutelle maritale. Cette délégation se déclinait aussi bien du côté de l'activité agricole que du côté des tâches familiales et domestiques (Dahache et Rieu, 2007, 2008, 2009).

Dans le contexte de l'exode rural féminin et du célibat masculin (Bourdieu, 1993), des générations de filles et d'épouses d'agriculteurs ont développé des revendications propres visant l'accès à un travail émancipateur, une indépendance économique, et plus largement une reconnaissance professionnelle (Lagrave, 1987). Les successives lois d'orientation agricoles ont fait lentement progresser leur statut et leur place dans les exploitations² (Dahache, 2013b, 2015b; Dahache et Rieu, 2007, 2008, 2009). À partir des années 2000, l'intégration de la problématique de l'égalité

¹ Ce document, adressé par Sabrina Dahache après le colloque, comporte des compléments d'information qui n'ont pas pu figurer dans l'intervention orale de l'auteure pour des raisons de contrainte horaire.

² En 1980, la loi d'orientation agricole du 4 juillet a instauré les statuts de conjoint co-exploitant et de conjoint collaborateur qui autorisent les épouses d'agriculteurs à accomplir des actes d'administration concernant les besoins des entreprises agricoles. Avec ce statut, les femmes n'acquièrent aucun droit professionnel, si ce n'est celui de participer à la gestion du patrimoine. En 1985, deux nouvelles mesures tendent vers un principe d'égalité : une réforme des régimes matrimoniaux met les femmes à égalité avec les hommes pour gérer le patrimoine commun. La même année, une nouvelle réforme autorise les couples à constituer une EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée) sans une tierce personne. Les femmes peuvent bénéficier du statut de chef d'exploitation. Mais là encore, l'autonomie des agricultrices semble limitée. Il n'y a qu'un seul foyer économique, et le représentant est la plupart du temps le conjoint. À partir du décret du 23 février 1988, chacun des époux peuvent bénéficier des aides à l'installation. La loi d'adaptation du 31 décembre 1988 a par ailleurs renforcé la sécurité professionnelle des conjointes en introduisant la possibilité de cession du bail entre époux. Depuis 1992, les conjointes avec un statut de conjoint de chef d'exploitation participant aux travaux peuvent sur option des deux époux solliciter le partage des points retraites. La loi d'orientation de 1999 a modifié le statut de conjoint collaborateur qui permet désormais aux femmes de bénéficier des droits supplémentaires en matière de retraite et certaines prestations sociales. Depuis 2005, ce statut est rendu accessible sans l'autorisation préalable du chef d'exploitation. Son accès est autorisé aux concubins et aux bénéficiaires d'un pacte civil de solidarité. En 2010, est supprimée l'interdiction de constituer un GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) entre conjoints (note de *l'auteure*).

femmes-hommes dans l'agriculture¹ et l'approche de l'égalité des chances dans l'enseignement agricole ont ouvert un champ propice à l'accès des femmes au métier d'agricultrice (Dahache, 2006, 2008, 2011, 2012, 2013a et b, 2015b). Mais, de nombreux mécanismes de reproduction du monde agricole comme la sexuation des formations, la fabrique continuelle des inégalités de genre dans l'accès à la profession agricole et la modeste féminisation du groupe professionnel des agriculteurs viennent nuancer ces avancées (Dahache, 2010, 2011, 2012, 2013a et b, 2015b).

Je montrerai tout d'abord comment la diversité des statuts juridiques des agricultrices s'inscrit dans des réalités socio-professionnelles hétérogènes. Il s'agira ensuite d'examiner la complexité des mécanismes précis des différenciations entre les hommes et les femmes en matière de trajectoires et de conditions d'exercice.

1. Des configurations statutaires inégalitaires entre les femmes et les hommes

Selon la MSA, les agricultrices représentent 25.4% des effectifs en 2017. Parmi celles-ci, on trouve des épouses de chefs d'exploitation retraités, des veuves, des conjointes collaboratrices, mais aussi des femmes installées en société et en individuel. Si la part relative de chaque groupe est difficile à mesurer, il existe trois formes d'hétérogénéité :

- en 2014, neuf conjoints collaborateurs sur dix sont des femmes (MSA, 2016).
- Les cheffes d'exploitation agricole et co-exploitantes exercent plus fréquemment que les hommes dans des formules sociétaires (59.1%). Seulement 1/3 de ces sociétés ont au moins une femme dans l'équipe dirigeante (MSA, 2016).
- Enfin, les agricultrices sont sous-représentées parmi les chefs d'exploitation installés à titre individuel (12.6% contre 44% pour les

¹ Plus récemment, une feuille de route (2015-2016-2017) a été élaborée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Elle intègre des objectifs en matière d'égalité

d'aménagement foncier et d'établissement rural. La loi d'avenir d'octobre 2014 conforte la transparence des GAEC entre époux totaux. Elle instaure un dispositif d'installation progressive qui prend en compte l'installation tardive des femmes. Enfin, la loi d'avenir et la réforme de la Politique agricole commune permet, dans les programmes de développement rural régionaux, l'accompagnement des créations d'entreprises agricoles par des femmes, avec la mise en place d'aides au démarrage (note de l'auteure).

listes électorales des Chambres d'agriculture, et dans les conseils d'administration des Sociétés

dans la formalisation de politiques publiques. La loi du 20 janvier 2014, garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, permet aux femmes de bénéficier du plan de revalorisation des petites retraites agricoles. La mesure a étendu la retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aux aides familiaux. Ensuite, une autre mesure a concerné le droit à un congé de maternité des agricultrices et des salariées agricoles. Un guide sur les Droits sociaux des agricultrices a été élaboré pour les informer de leurs droits personnels et professionnels en matière de formation, d'accès aux prestations sociales, d'information statutaire, etc. D'autres dispositifs concernent des mesures permettant une composition plus équilibrée des femmes sur les

Annexes - 95 -

hommes). 60% d'entre elles ont succédé à leur conjoint au moment du départ à la retraire de celui-ci (MSA, 2016).

Ainsi, on retrouve des configurations statutaires résolument non uniformes qui font coexister histoires passées et dynamiques actuelles. Les statuts juridiques des agricultrices ont des caractéristiques différentes en termes de stabilité professionnelle, de protection sociale, de rémunération, de droit de gestion du patrimoine et de reconnaissance du travail (Dahache, 2013b, 2015b). Il faut noter que certaines exploitantes sont encore privées des droits de protection sociale et non de l'obligation de cotisation, faute d'atteindre la superficie minimale d'assujettissement. Enfin, 2 000 à 5 000 femmes exercent encore sans statut juridique dans les exploitations agricoles (MSA, 2016).

Les entrées marquées par l'effet des transferts entre époux, l'ambiguïté des statuts propriétaires et non propriétaires, la diversité des situations socio-économiques, ainsi que la variété des modes d'exercice brouillent les représentations sur les contours de la population des agricultrices et de leur position dans l'agriculture (Dahache, 2013b, 2015b).

2. La complexité des trajectoires d'installation des femmes

Le renouvellement du groupe professionnel des agriculteurs se caractérise par une forte endo-reproduction en lignée masculine, que ce soit lors de la socialisation à la reprise des exploitations agricoles, de la construction de l'orientation scolaire et professionnelle et des transmissions patrimoniales (Dahache, 2004, 2006, 2010, 2011, 2012, 2013a et b, 2015a).

Les normes sexuées dans l'accès à la profession agricole se déploient dans les institutions de l'enseignement agricole et les entreprises formatrices qui sont au premier plan quant à la constitution des processus de ségrégation sexuée et de la sexuation des compétences (Dahache, 2011, 2012, 2013a, 2015a). L'orientation des femmes vers les niveaux d'études générales supérieures se fait plus souvent au détriment d'un passage dans une formation agricole qui conditionne l'attribution de la Dotation Jeune Agriculteur et des emprunts bonifiés¹ (Dahache, 2010, 2013b).

L'examen des chaînes des relations famille-école-profession rend compte de la complexité des trajectoires d'installation des femmes qui procèdent plus d'une stratégie de longue date que pour les hommes (Dahache, 2010, 2013b, 2015a). L'accès précoce à la profession agricole demeure rare et répond souvent aux impératifs de remplacer un frère absent ou défaillant du point de vue des projets en matière succession (Dahache, 2010, 2013a et b; Dahache et Rieu, 2006, 2008) : seulement 13% de filles sont des « héritières agricoles » (Cardon, 2009). On note la fréquence chez les

,

¹ D'après une étude du Centre d'Études et de Prospective au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2012), la moitié des femmes installées en 2010 ne sont pas passées par une formation agricole. 28% ont bénéficié de la dotation jeune agriculteur, contre 39% pour les hommes (note de l'auteure).

agricultrices de secondes carrières, intervenant après une expérience de travail dans un contexte professionnel plus conventionnel. Une période de chômage, un programme de formation offrant la possibilité d'une reconversion professionnelle, le mariage et le concubinage avec un agriculteur constituent les éléments déclencheurs de l'accès au métier d'agricultrice (Dahache, 2010, 2011, 2013b, 2015b).

Tout au long de la construction du projet d'installation se creusent les disparités entre les femmes et les hommes (Dahache, 2010, 2013b). L'accès aux moyens de production comme condition nécessaire à l'installation demeure complexe pour les femmes, dans un environnement où la pression est forte et concurrentielle (Dahache, 2010, 2013b). Le manque de ressources propres (foncier et bâti) et d'appuis solides s'ajoute à la défiance des organismes préteurs et des bailleurs de terre potentiels (Dahache, 2010, 2011, 2013b). Ces éléments conjugués font qu'elles sont contraintes de se reporter sur les petites unités de production (43% contre 20% pour les moyennes) (MSA, 2016). Les prêts bancaires sont plus modiques pour ces dernières que ceux consentis à leurs homologues masculins. Leur recours à d'autres structures financières (coopératives de production, abattoirs, etc.) accroit leur taux d'endettement au démarrage de leur activité. Il en découle des écarts en termes de durée de prêt, allant entre 25 ans pour les femmes contre 10 ans en moyenne pour les hommes (Dahache, 2010, 2011, 2013b).

3. L'exercice de la profession agricole au prisme des rapports inégalitaires de genre

Loin d'entraîner une symétrie des conditions d'exercice, les expériences vécues au travail et les formes d'engagement dans les sphères professionnelle, familiale et publique engagent des processus différenciés (Dahache, 2008, 2010, 2011, 2013b et 2015b; Dahache et Rieu, 2007, 2008).

L'exercice en société entraine fréquemment une recomposition de la division sexuelle du travail. Cette modalité revient à assigner aux femmes les tâches polyvalentes et flexibles, ainsi que la charge des ajustements travail agricole et tâches domestiques (Dahache, 2013b, 2015b). La carence des services publics de proximité de la petite enfance et les spécificités des solidarités intergénérationnelles dans les zones rurales accuse cette tendance mais elles ne sauraient la subsumer. Les agricultrices sont investies différemment sous le triple rapport de genre, de statut et de détention de capitaux (productifs, économiques, etc.) (Dahache, 2015b). Le cloisonnement sexué des spécialisations professionnelles constitue un autre cadre de contraintes qui pèse sur l'intégration des agricultrices dans les collectifs de travail et leur environnement professionnel et institutionnel. Dès lors qu'elles travaillent seules et en situation de travail isolée, se cristallisent des formes de mal-être au travail (Dahache, 2015b).

Certaines configurations paraissent toutefois favorables à une plasticité des rôles, des fonctions et des responsabilités, ainsi qu'à des arrangements dans la sphère privée qui varient là aussi selon les niveaux de Annexes - 97 -

ressources en termes de diplôme, de revenu et de « supériorité professionnelle » (Dahache, 2010, 2011, 2013b, 2015b). Il s'agit de figures modernes : les femmes installées en individuel dont les conjoints exercent une profession non agricole et ne manifestent pas le désir de s'installer comme agriculteurs ; les agricultrices célibataires ; les agricultrices exerçant dans une société agricole composée de femmes ; les dirigeantes d'une société agricole.

Si les modèles et les vécues sont relativement variés, les agricultrices ont en commun de devoir composer avec les contradictions productives et la complexité croissante des exigences de production dans une réalité relativement investie par les hommes tels que leurs pairs, les dirigeants, les techniciens des coopératives de production, les négociants, etc. (Dahache, 2010, 2011, 2013b, 2015b). Se libérer des stéréotypes, faire preuve d'efficacité et de légitimité professionnelle et technique constituent le prix payé pour nombre d'entre elles (Dahache, 2010, 2011, 2013b, 2015b).

Enfin, l'inscription dans les organisations professionnelles agricoles (Chambres d'agriculture, coopératives de production, syndicats agricoles, etc.), dans les formations continues, et/ou la prise de mandat (politique et syndical) constituent des processus plus discrets du côté des agricultrices (Dahache et Rieu, 2009; Dahache, 2010, 2011, 2012, 2015b). Leurs engagements participent à la prise de risques multiples, des coûts temporels et personnels, puis en termes de santé. Pour beaucoup d'entre elles, ils produisent des situations-limites qui mettent en déséquilibre les habitudes d'organisation quotidiennes. Leur position suscite des rapports à l'ordre normatif émanant de l'entourage, de l'environnement professionnel et institutionnel. L'incompréhension, les remarques blessantes, les détails quotidiens conduisent à l'inconfort et à la production de parcours plus individualisés et individualisant (Dahache et Rieu, 2009; Dahache, 2010, 2011, 2012, 2015b).

En guise de conclusion, ces résultats de recherche rendent compte des enjeux et des « défis à relever » pour atteindre une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le monde agricole. Les mécanismes genrés de la fabrication des trajectoires persistent. Les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes organisent la profession agricole et l'accès aux formations, aux patrimoines productifs, aux dispositifs financiers et aux statuts. Les retards de l'installation des femmes dans le métier engendrent des différences d'opportunités, de revenus, de carrières et de retraites. Leur faible représentativité dans les organisations professionnelles agricoles, le syndicalisme et le champ politique cristallise la réalité des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'agriculture.

La réflexion autour des enjeux et des « défis à relever » invite à saisir les dynamiques nouvelles et l'ensemble des innovations impulsées par les agricultrices. Leurs actions innovantes se traduisent dans l'expérience quotidienne de l'exercice de la profession agricole. Elles s'expriment par le souci de trouver un équilibre cohérent entre la sécurisation économique, l'adaptation aux marchés agricoles et l'anticipation des évolutions futures (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009).

Dans un premier temps, nous verrons comment les innovations des agricultrices permettent de révéler un renouveau dans leurs manières d'exercer, dans leur potentialité à transformer les pratiques professionnelles, les cultures qui y sont associées et les rapports entre agriculture et société. Ensuite, j'aborderai les nouvelles dynamiques relatives à leur mise en réseaux. Elles conduisent à un décloisonnement social du monde agricole, à la création d'espaces de leur cause, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux modèles identificatoires au féminin.

1. La diversification comme logique de performance

Un des traits marquants s'observe du côté des agricultrices qui fabriquent leur propre poste de travail, leur propre utilité et valeur ajoutée, en s'appuyant sur une structure d'opportunités relatives à la pluralité des modèles sociaux, économiques et professionnels, et aux évolutions des politiques publiques agricoles (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016). Cette dynamique manifeste leur volonté de s'approprier des enjeux liés à la sécurité et à la qualité alimentaires, à la santé publique ou l'environnement qui se croise avec leurs aspirations en matière d'autonomie et de réussite professionnelle. En proposant d'autres manières de faire, de produire et de travailler, elles vont à l'encontre des modèles dominants et portent les germes d'une pluralité de systèmes de diversification (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009).

Ces systèmes qu'elles mettent en place s'expriment sous une diversité de modalités et de ressources : la production de produits végétaux et animaux diversifiés, combinée (ou non) à des activités de transformation, de commercialisation, d'animation, de loisir, de service et de tourisme, en passant par la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques et d'aide à l'insertion professionnelle de publics en difficulté (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009). Ces systèmes de

Annexes - 99 -

diversification s'associent à des innovations techniques, organisationnelles, économiques et sociales où se mêlent les enjeux de susciter l'intérêt et les options d'achat des consommateurs, mais également les enjeux d'assurer à la fois la crédibilité commerciale des produits et des services et l'interface avec les territoires (Dahache, 2016). Ces systèmes reposent sur des stratégies d'innovations incrémentales qui consistent à introduire de nouvelles activités afin que chaque valeur ajoutée apporte une amélioration des performances générales par des jeux de compensation. Ces stratégies s'apparentent à un cercle vertueux : maîtriser la complexité ; saisir de nouvelles opportunités ; mettre en œuvre des améliorations dans les méthodes de travail et dans les produits et services ; contrôler les risques ; renouveler l'offre tout en s'adaptant de manière proactive aux changements (Dahache, 2016).

La connexion des agricultrices aux logiques d'entreprise et de marché, aux attentes et aux demandes sociétales entraîne une véritable rupture de paradigmes. Elles font de la diversification une source de performance pour l'agriculture et la vie rurale. Cette diversification porte sur l'élargissement des perspectives, dans une optique de valorisation de leurs pratiques professionnelles, dans une perspective de responsabilisation (individuelle ou collective) et de stratégie de développement durable.

2. Des agricultrices en réseaux

Un autre trait marquant chez les agricultrices est leur degré de connexion, de liaison et d'interactivité avec les réseaux, tels que les organisations professionnelles agricoles, les groupes de développement, les milieux associatifs, etc. (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009). Ces réseaux sont dotés de rôles et d'intérêts spécifiques qui renvoient à des fonctionnalités directement ou indirectement en lien avec leurs systèmes d'activité (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016).

Les connexions des agricultrices s'inscrivent dans des postures opportunistes et utilitaires, au regard de la possibilité de trouver des mécanismes techniques, sociaux et marchands qui sous-tendent la performance et la rentabilité de la diversification, au regard de leur volonté de nouer des liens avec les structures médiatrices entre la séquence technique et la séquence financière, et au regard des enjeux en termes de défense de la profession agricole, des filières de production et des systèmes de diversification (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b; Dahache et Rieu, 2009). Choix stratégique, ce mouvement favorise, à travers leurs engagements sélectifs, le renouvellement de compétences professionnelles. Il s'inscrit dans une logique d'ouverture aux solidarités professionnelles, de recherche de cohérence et d'anticipation des évolutions futures, dans un vaste tournant de reformulation continuelle des missions assignées à l'agriculture et des crises (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009).

3. Les espaces de la cause des agricultrices

Le développement des réseaux d'agricultrices à visée généraliste ou professionnelle participe de ce mouvement. Qu'ils soient formels ou informels, ces réseaux se caractérisent par un niveau élevé d'activités (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009). Ils constituent des espaces où elles se structurent et s'auto-organisent pour échanger des informations, dialoguer, favoriser l'entraide, développer leur réseau au-delà, construire des stratégies individuelles et collectives, à travers notamment des activités de sensibilisation, de formation, par le lobbying souterrain, le management de projets, la conception et la diffusion de supports de communication, l'organisation d'évènements, de rencontres, etc. (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009).

Au regard de la temporalité contemporaine dans laquelle nous nous trouvons et avec la mise en œuvre de politiques de la promotion de l'égalité, le développement de ces connexions constitue un changement de configuration de contexte et de possibilité de constituer un maillon incontournable de nouvelles luttes pour défendre la place des agricultrices dans le monde agricole et rural, et plus largement dans la société. Travaillant en partenariat ou accompagnant le mouvement, ces réseaux œuvrent à la promotion du métier d'agricultrice, de leurs savoirs, savoir-faire et savoirêtre (Dahache, 2004, 2010, 2013b, 2015b, 2016; Dahache et Rieu, 2009). En trame de fond des actions et des supports de communication, on retrouve la volonté d'agir à la base et de s'attaquer aux freins de la féminisation des formations agricoles et des groupes professionnels de l'agriculture (à savoir la méconnaissance du métier d'agricultrice et les vocations stéréotypées), mais aussi de construire un monde agricole avec une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux. Ces réseaux d'entraide et de solidarité collective créent les conditions d'élaboration d'une conscientisation de la cause des agricultrices et d'activités créatrices de nouvelles opportunités (Dahache, 2016).

4. Vers de nouveaux modèles identificatoires au féminin

Les Prix, les Concours, les Trophées des agricultrices sélectionnées offrent un statut de « personne visible ». Ils donnent le ton des changements en cours quant à l'émergence de nouveaux modèles identificatoires au féminin auxquels font écho les éternelles pionnières portées par le vent de l'égalité entre les femmes et les hommes (Dahache, 2004, 2006, 2008, 2010, 2013b, 2015a et b, 2016). Ces nouveaux modèles ont saisi de nouvelles brèches qui s'offrent à elles pour déverrouiller leur parcours professionnel, concevoir et mettre en œuvre des projets professionnels et de vie porteurs d'autonomie, impulser des processus individuel et collectif d'émancipation au travail, aligner les normes et les pratiques des femmes et des hommes aussi bien du côté de la sphère professionnelle que celui de la sphère familiale et domestique, et enfin casser les verrous, sortir de l'invisibilité et gagner en légitimité. Ces chemins empruntés créent les conditions d'un

ANNEXES - 101 -

dépassement des barrières inhérentes à l'évolution de la place des femmes dans l'agriculture (Dahache, 2004, 2006, 2008, 2010, 2013b, 2015b, 2016).

En guise de conclusion, ces nouvelles dynamiques et l'ensemble des innovations portées par les agricultrices riment avec diversification, connexion aux réseaux et production de nouveaux modèles identificatoires au féminin. Ces évolutions actionnent des leviers d'actions positives. Elles doivent être relayées par le déploiement de politiques publiques et de dispositifs visant à les accompagner dans l'optique d'une transformation en profondeur du système, des pratiques et des représentations qui restent, pour l'heure, sexuées même partiellement renouvelées. La manifestation de nouvelles postures d'ouverture et de modernité du côté des agricultrices rend compte de leur capacité à se positionner par rapport aux transformations qui traversent la profession agricole et les territoires ruraux, mais aussi de leur capacité à impulser un nouveau référentiel du développement agricole et rural durable (Dahache, 2004, 2006, 2008, 2010, 2013b, 2015b, 2016).

ANNEXES - 103 -



Annexe 2 - Présentation des intervenants¹

¹ Les titres et qualités mentionnés ci-après sont les titres et qualités au moment du colloque (22 février 2017).

Chantal Jouanno

En 2008, Chantal Jouanno a été nommée présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) puis administratrice de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Elle a été secrétaire d'État chargée de l'écologie de janvier 2009 à novembre 2010, puis ministre des sports de novembre 2010 à septembre 2011. Conseillère régionale d'Ile-de-France depuis le 21 mars 2010, elle a été élue sénatrice de Paris en septembre 2011.

Championne de karaté, Chantal Jouanno a remporté 12 coupes de France et 12 titres de championne de France en karaté de posture ainsi qu'un titre de championne d'Europe universitaire.

Mère de trois enfants, elle est titulaire d'un BTS en commerce international et d'une maîtrise d'administration économique et sociale (Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne) ; diplômée de Sciences Po Paris, elle est ancienne élève de l'ENA (Promotion Cyrano de Bergerac, 1999) et membre du Corps préfectoral.

Au Sénat, elle préside la délégation aux droits des femmes depuis octobre 2014. Membre du groupe UDI-UC, elle siège par ailleurs à commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Depuis 2015, elle est vice-présidente de la région Ile-de-France, en charge de l'écologie et du développement durable.

En 2014-2015, elle a été co-rapporteure, pour la délégation aux droits des femmes, de Jouets : la première initiation à l'égalité (n° 183) et de Des femmes engagées au service de la défense de notre pays (n° 373).

En 2015-2016, elle a été rapporteure, pour la délégation aux droits des femmes, de L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique (n° 45) et co-rapporteure de 2006-2016 : un combat inachevé contre les violences conjugales (n° 425), de Traite des êtres humains, esclavage moderne : femmes et mineur-e-s, premières victimes (n° 448) et de Les femmes et l'automobile : un enjeu de lutte contre la précarité, d'orientation professionnelle et de déconstruction des stéréotypes (n° 835). Pour la commission du développement durable, elle a été rapporteure de la proposition de loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (n° 268).

En 2016-2017, elle a été rapporteure, pour la délégation aux droits des femmes, de La laïcité garantit-elle l'égalité femmes-hommes ? (n° 101) et de IVG et délit d'entrave par voie numérique (n° 172).

Marie-Pierre Monier

Marie-Pierre Monier a été élue sénatrice de la Drôme en septembre 2014 après un engagement associatif et syndical. Membre du groupe socialiste, elle siège à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et à la délégation aux droits des femmes. Elle appartient à des groupes d'études en lien avec l'agriculture : Économie agricole et alimentaire, section Trufficulture, oléiculture et cultures traditionnelles, et groupe d'études de la vigne et du vin.

En 2016-2017, Marie-Pierre Monier participe à un groupe de travail sur la situation des agricultrices à la délégation aux droits des femmes.

Professeure de mathématiques, elle est maire de Vinsobres depuis mars 2014.



Annexes - 105 -

Didier Mandelli



Didier Mandelli est sénateur de la Vendée depuis septembre 2014.

Membre du groupe LR, il siège à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et à la délégation aux droits des femmes.

Il participe au groupe d'études Économie agricole alimentaire ainsi qu'au groupe d'études des sénateurs anciens combattants et de la mémoire combattante ; il préside le groupe d'études Gestion des déchets.

Didier Mandelli est membre de la Conférence de la ruralité et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs.

En 2015-2016, il a été rapporteur, pour la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de la proposition de loi pour l'économie bleue (n°s 430 et 540).

En 2016-2017, Didier Mandelli participe à un groupe de travail sur la situation des agricultrices à la délégation aux droits des femmes et à la Mission d'information du Sénat sur la démocratie représentative, démocratie participative, démocratie participative, démocratie participative en décembre 2016.

Entrepreneur, Didier Mandelli est par ailleurs conseiller municipal de Poiré-sur-Vie, dont il la été maire de 2001 à 2015.

Sabrina Dahache

Sabrina Dahache est docteure en sociologie. Elle a enseigné à l'Université Toulouse II Jean Jaurès, l'ENFA (École



nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole), l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse et SupAgro de Montpellier. Sa thèse de doctorat de sociologie est intitulée : La féminisation des établissements de l'enseignement agricole : un cas révélateur de la dynamique des rapports sociaux dans le monde rural.

Chercheure associée au LISST-CNRS (Laboratoire interdisciplinaire solidarité, société et territoires) de l'Université Toulouse II Jean Jaurès, elle a également réalisé des travaux de recherche au sein du pôle SINOME-SAGESSE du CERTOP-CNRS (Centre d'étude et de recherche Travail-Organisation-Pouvoir) et au sein de l'ENFA.

Ses travaux de recherche portent sur les dynamiques du genre dans les domaines des politiques et des territoires ruraux et agricoles, de l'enseignement agricole, du

développement rural et de la sécurité alimentaire.

De 2011 à 2013, elle est intervenue auprès de la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dans des ateliers de formation/conseil sur l'intégration du genre dans des projets d'éducation au développement durable et les outils de l'égalité des chances.

Elle a cofondé, en 2016, l'Association d'études et de coopérations internationales sur le développement et le genre, qui a pour objet de favoriser la prise en compte des problématiques du développement et du genre, notamment dans les domaines de la coopération internationale, du développement rural, de l'éducation, du développement durable, de l'agriculture et de la santé.

Catherine Laillé

Catherine Laillé est productrice de porcs « label rouge » au sein d'une Société civile d'exploitation agricole en Loire-Atlantique.

À la suite d'une formation agricole, Catherine Laillé a souhaité devenir cheffe d'exploitation du GAEC familial en 1996.

Élue à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique et des Pays-de-la-Loire, présidente de la Coordination rurale de Loire-Atlantique, elle est secrétaire générale de la Coordination rurale nationale depuis 2015.

De 2007 à 2015, elle a également présidé l'ONEP (Organisation nationale des éleveurs de porcs de la Coordination rurale).



Catherine Faivre-Pierret

Catherine Faivre-Pierret est cheffe d'une exploitation laitière dans le Doubs.

Depuis 2014, elle siège à la Commission nationale des agricultrices de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Elle est également responsable planning du service de remplacement pour le canton de Morteau et membre du Conseil d'administration du service de remplacement du Doubs.

Après avoir travaillé dans la vente et la restauration, Catherine Faivre-Pierret s'est installée avec son mari, d'abord en EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée) en 2009, puis en GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) en 2011. Elle a milité avec d'autres agricultrices pour l'égalité des statuts des conjoints au sein des GAEC.

Elle a participé au projet FARAH (Femmes en agriculture : responsables et autonomes en complémentarité avec les hommes) qui promeut la visibilité et la reconnaissance du rôle des agricultrices dans l'Arc jurassien franco-suisse.



Annexes - 107 -

Émeline Lafon



Émeline Lafon est exploitante agricole (élevage de lapins) dans le Gers.

Présidente de la coopérative « Lapins d'Occitanie », élue à la chambre d'agriculture du Gers, elle est conseillère au Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie depuis janvier 2017.

Titulaire d'un BTS de production animale, diplômée d'une école supérieure de commerce, Émeline Lafon a été chef de rayon dans la grande distribution avant de s'installer comme agricultrice en mai 2009.

De 2014 à 2016, elle a été la première femme à présider le syndicat Jeunes Agriculteurs du Gers.

Jacqueline Cottier



Jacqueline Cottier préside la Commission nationale des agricultrices de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole (FNSEA) depuis 2014. Elle siège au Bureau et au Conseil d'administration de la FNSEA. Depuis 2015, Jacqueline Cottier siège également au Conseil économique, social et environnemental (CESE) au titre de la vie économique et du dialogue social. Elle y représente la FNSEA et y est membre du Groupe de l'agriculture et de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Par ailleurs, elle est adjointe au maire de Champteussé sur Baconne dans le Maine-et-Loire.

Après un brevet professionnel agricole, Jacqueline Cottier s'est installée en GAEC en 1989, avant de créer, avec son mari, une exploitation de polyculture-élevage, comprenant des

ateliers laitiers, bovins-viande et volailles, sous le statut d'EARL (Entreprise agricole à responsabilité limité).

Dès son engagement dans le syndicalisme en 1990, Jacqueline Cottier s'est investie dans la défense des agricultrices en participant à la Commission départementale des agricultrices (Maine-et-Loire).

Karen Serres

Karen Serres est agricultrice dans le Lot (élevage ovin).

Présidente de la TRAME (organisation nationale de développement de l'agriculture auprès des agriculteurs et des salariés agricoles), viceprésidente de la Chambre d'agriculture du Lot, elle préside également le lycée agricole Cahors-le-Montat. De 2010 à 2015, elle a siégé au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Très investie dans la promotion de l'égalité femmes-hommes dans le monde agricole, elle a présidé la Commission nationale des agricultrices de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de 2005 à 2014. Depuis 2001, elle préside la commission Agricultrices de la

fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) de Midi-Pyrénées.



Karen Serres s'est également engagée au niveau européen en présidant la Commission féminine du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne, de 2004 à 2010, et le Groupe permanent des femmes rurales et du développement des régions rurales à la Commission européenne, de 2006 à 2010. De 2008 à 2010, elle a été membre du Bureau exécutif du Lobby européen des femmes.

Françoise Laborde

Françoise Laborde est sénatrice de la Haute-Garonne depuis septembre 2008. Membre du groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE), elle siège à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, dont elle est vice-présidente.

Elle préside le groupe interparlementaire d'amitié France-Irlande du Sénat et participe à divers groupes d'études du Sénat : Développement économique de la montagne, Économie agricole alimentaire, section Trufficulture, oléiculture et cultures traditionnelles, Pratiques sportives et grands événements sportifs. Elle est également membre du conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CNOUS).

Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes, elle a été co-rapporteure, en 2014-2015, de Femmes et santé : les enjeux d'aujourd'hui (n° 592) et de Des femmes engagées au service de la défense de notre pays (n° 373) puis, en 2015-2016, de 2006-2016 : un combat inachevé contre les violences conjugales (n° 425).

En 2015-2016, elle a été rapporteure, pour la commission de la culture, de la proposition de loi visant à garantir le droit d'accès à la restauration scolaire (n° 220) et a présidé la commission d'enquête du Sénat sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession (Faire revenir la république à l'école, rapport n° 590).

En 2016-2017, Françoise Laborde participe à un groupe de travail sur la situation des agricultrices à la délégation aux droits des femmes.

Professeure des écoles, elle est par ailleurs conseillère municipale de Blagnac.



Annexes - 109 -

Marie-Blandine Doazan



Marie-Blandine Doazan est exploitante agricole en polyculture-élevage en Haute-Garonne.

Diplômée de l'école d'ingénieur de Purpan à Toulouse, elle a été animatrice à la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Garonne avant de reprendre l'exploitation familiale en 2011.

Marie-Blandine Doazan entreprend alors la diversification de l'exploitation afin de bénéficier d'un meilleur équilibre agronomique et de sécuriser son revenu. Elle a introduit de nouvelles semences et mis en place un atelier ovins. Grâce à un groupement d'employeurs, elle a créé des emplois sur son exploitation.

En 2014, elle a été finaliste du concours *Graines d'agriculteurs – Les trophées de l'installation* (organisé par le syndicat Jeunes Agriculteurs) au titre des grandes cultures.

Marie-Blandine Doazan est présidente de Jeunes Agriculteurs de Haute-Garonne et administratrice au conseil d'administration de la coopérative Euralis.

Élodie Petibon



Élodie Petibon est exploitante d'une ferme avicole dans le nord de la Drôme.

Elle a été coopérante en Haïti et enseignante d'économie-gestion dans un lycée agricole avant de s'installer en 2009.

Elle a fait le choix de l'agriculture biologique et de commercialiser sa production en vente directe. Elle élève des races locales et recherche l'autonomie alimentaire pour son exploitation.

En juin 2014, son exploitation a été consacrée ferme pilote du Pôle d'expérimentation et de progrès avicole de la région Rhône-Alpes, afin d'y développer des références de production en volaille fermière.

Élodie Petibon s'implique aussi dans l'animation de la vie rurale, avec l'organisation d'un marché de producteurs et d'évènements culturels et festifs à la ferme.

Ghislaine Dupeuble

Ghislaine Dupeuble est viticultrice sur le domaine familial Beaujolais Dupeluble.

En 1997, elle reprend l'exploitation avec son frère. Dans le domaine, elle s'occupe de la vinification et est responsable de la commercialisation et de la communication.

Titulaire d'un bac technique agricole et d'une formation commerciale complémentaire, Ghislaine Dupeuble a conduit de nombreuses transformations dans le domaine. Elle a travaillé à développer la qualité et la diversité des produits, la notoriété du domaine et l'accès à de nouveaux marché, notamment à l'international.

Elle est présidente de l'association Elles & Beaujolais, qui regroupe des femmes désireuses de promouvoir le Beaujolais, ses paysages, sa gastronomie, sa culture et ses vins.



Sarah Bourtembourg

Sarah Bourtembourg est exploitante d'une ferme d'élevage équin classée École française d'équitation, dans les Ardennes.

Dans sa ferme pédagogique, elle propose des activités équestres ainsi qu'un camping.

Élue à la Chambre d'agriculture des Ardennes et à la MSA (Mutualité sociale agricole), elle est également administratrice du Comité régional d'équitation de Champagne-Ardenne et de la Fédération nationale du cheval et déléguée régionale du Groupement hippique national.



Sarah Bourtembourg a participé au projet Femme et Homme en Agriculture porté par la Chambre d'agriculture des Ardennes et la MSA Marne-Ardennes-Meuse, qui a pour objectif de comprendre et valoriser la place des femmes dans les exploitations agricoles.

Annexes - 111 -

Nathalie Marchand



Nathalie Marchand est vice-présidente des Chambres d'agriculture d'Ille-et-Vilaine et de Bretagne et membre du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne.

Elle préside également le groupe Égalité-Parité : Agriculture au féminin, créé en 2008 à l'initiative des chambres d'agriculture départementales et régionale de Bretagne, qui œuvre à la promotion de l'égalité femmes-hommes en agriculture en encourageant la formation, l'installation et l'engagement (associatif, syndical) des agricultrices.

Depuis 1998, elle est cheffe d'exploitation (élevage porcin).

Annick Billon



Annick Billon est sénatrice de la Vendée depuis septembre 2014.

Membre du groupe UDI-UC, elle siège à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, à la délégation aux droits des femmes et à la délégation aux entreprises. Co-présidente du groupe d'études Mer et littoral du Sénat, elle est également membre du Groupe français de l'Union interparlementaire.

En 2014-2015, elle a été co-auteure du rapport de la délégation aux droits des femmes Femmes et santé: les enjeux d'aujourd'hui (n° 592) et du rapport de la délégation aux entreprises Les échos du terrain (n° 641).

En 2015-2016, elle a été rapporteure, pour la commission du développement durable, de la proposition de loi visant à instaurer des contrats territoriaux de développement rural (n° 61) et auteure du rapport de la délégation aux entreprises Droit du travail : ce dont les entreprises ont besoin (n° 647).

En 2016-2017, Annick Billon participe à un groupe de travail sur la situation des agricultrices à la délégation aux droits des femmes.

Cadre commerciale, Annick Billon est adjointe au maire du Château-d'Olonne et vice-présidente de la communauté d'agglomération Les Sables-d'Olonne.

Anne Leclercq

Anne Leclercq est conseillère régionale du Centre-Val-de-Loire (groupe Socialiste, radicaux et démocrates) depuis 2010. Elle est désormais vice-présidente déléguée aux formations sanitaires et sociales du conseil régional. Elle est également adjointe au maire d'Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), en charge du développement économique et du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Diplômée de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, Anne Leclercq a d'abord travaillé dans le secteur de l'orientation et de la formation avant de s'installer dans un GAEC (Groupement agricole d'exploitations en commun), en polyculture-élevage de porcs et volailles.



Marie-Christine Le Quer

Marie-Christine Le Quer est vice-présidente du conseil départemental du Morbihan (groupe DVD) depuis mars 2015, en charge de l'agriculture, la pêche et l'environnement. Elle est également première adjointe au maire de Plouhinec depuis 2008.

Elle est installée avec son mari en EARL sur une exploitation laitière avec une activité d'accueil à la ferme.

Marie-Christine Le Quer s'est engagée au GVA (Groupement de vulgarisation agricole) dont elle a été présidente en 1996, et au sein de l'association *Bienvenue à la ferme* (réseau national géré par les chambres d'agricultures, qui regroupe des agriculteurs proposant des activités d'accueil et de service sur leurs exploitations) dont elle est devenue trésorière en 2000.

En 2007, elle a été élue à la Chambre d'agriculture du Morbihan et a rejoint le Bureau de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Morbihan. Elle a été première vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Morbihan de 2013 à 2015. Depuis 2014, elle préside le syndicat Mixte Ria d'Étel.

Annexes - 113 -

Brigitte Fischer-Patriat



Brigitte Fischer-Patriat est conseillère départementale de Haute-Marne (groupe LR) depuis mars 2015. Elle est notamment vice-présidente de la commission environnement, développement rural et durable, et monde agricole du conseil départemental.

Après avoir suivi une formation agricole, elle s'est installée en 1989 en faisant le choix de transformer l'exploitation de polyculture-élevage en exploitation céréalière avec unité de stockage.

Brigitte Fischer-Patriat suit plus particulièrement aujourd'hui la gestion, la comptabilité, la gestion du personnel et l'interface entre l'exploitation familiale, les fournisseurs, les clients et les administrations.

Perrine Hervé-Gruyer



Perrine Hervé-Gruyer est agricultrice en maraîchage biologique dans l'Eure.

Juriste de formation, elle a exercé le droit des affaires en cabinet d'avocat puis dans une multinationale, principalement en Asie, à Tokyo et Hong-Kong.

En 2003, elle crée, avec son mari, la ferme du Bec Hellouin au sein de laquelle ils étudient les adaptations des concepts de la permaculture à l'agriculture biologique.

Ils développent une école de permaculture au sein de leur ferme et ont écrit ensemble Permaculture — Guérir la terre, Nourrir les hommes, publié aux éditions Actes Sud en septembre 2014.

De 2010 à 2015, Perrine Hervé-Gruyer a été conseillère régionale de Haute-Normandie (groupe EELV), où elle a été chargée du développement de l'agriculture biologique. Elle est membre du conseil municipal du Bec-Hellouin.

Jacqueline Panis

Jacqueline Panis a été sénatrice de Meurthe-et-Moselle de juin 2007 à septembre 2011.

Membre du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), elle a siégé à la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et à la délégation aux droits des femmes, dont elle a été vice-présidente.

Elle a fait partie de quatre groupes d'études du Sénat : Cheval, chasse et pêche, Élevage, Métiers d'art et Sport.

En 2009-2010, pour la délégation aux droits des femmes, elle a été rapporteure de Réforme des retraites (n° 721) et de Retraite des mères de famille (n° 83).

De 2007 à 2013, elle a été membre de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.



Officier du Mérite agricole et de l'Ordre national du Mérite, elle a, entre autres fonctions, présidé la Fédération régionale de la propriété agricole de Lorraine ; elle a été membre de la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine.

Très investie dans le sport hippique, elle a fondé un centre équestre dans sa commune de Seichamps et a été déléguée régionale, pour la Lorraine, du Comité national des écoles françaises d'équitation et membre du Comité régional olympique et sportif. Elle a participé au Groupement hippique national et a été secrétaire générale de la Fédération interprofessionnelle du cheval de loisirs, de sport et de travail.

Elle est conseillère municipale de Seichamps et préside le Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Meurthe-et-Moselle. Elle siège au Bureau de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Brigitte Gonthier-Maurin

Brigitte Gonthier-Maurin est sénatrice des Hauts-de-Seine depuis juin 2007. Membre du groupe Communiste républicain et citoyen, elle siège à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, dont elle est vice-présidente.

Elle est par ailleurs membre du conseil d'administration du Centre d'art et de culture Georges Pompidou.

Présidente de la délégation aux droits des femmes entre 2011 et 2014, elle a publié divers rapports d'information : Femmes et travail: agir pour un nouvel âge de l'émancipation (n° 279, 2012-2013), La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes (n° 704, 2012-2013), Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes : premier jalon



vers une approche intégrée (n° 788, 2012-2013), Pour que le viol et les violences sexuelles cessent d'être des armes de guerre (n° 212, 2013-2014), Prostitution : la plus vieille violence du monde faite aux femmes (n° 590, 2013-2014) et Actes du colloque Femmes résistantes, organisé le 27 mai 2014 dans le cadre de la première commémoration, au Sénat, de la Journée nationale de la résistance (n° 757, 2013-2014).

Depuis novembre 2014, Brigitte Gonthier-Maurin est vice-présidente de la délégation aux droits des femmes.

En 2014-2015, elle a été co-rapporteure, pour la délégation aux droits des femmes, de Des femmes engagées au service de la défense de notre pays (n° 373) puis, en 2015-2016, de Traite des êtres humains, esclavage moderne : femmes et mineur-e-s, premières victimes (n° 448).

En 2016-2017, Brigitte Gonthier-Maurin participe à un groupe de travail sur la situation des agricultrices à la délégation aux droits des femmes.

RETRANSCRIPTION DES EXTRAITS DES REPORTAGES VIDÉOS PROJETÉS LORS DU COLLOQUE

CHRISTINE MOUGIN, LAURÉATE 2015 DU PRIX RÉGIONAL FEMMES EN AGRICULTURE DE LORRAINE

Christine Mougin, cheffe d'une exploitation laitière et céréalière dans les Vosges, a été lauréate du prix régional *Femmes en agriculture* de Lorraine en 2015 (catégorie élevage).

Retranscription d'un passage du portrait vidéo réalisé à cette occasion¹:

- « J'ai commencé ma vie professionnelle à dix-huit ans, en tant qu'hôtesse de caisse. J'ai voulu changer de métier et mon mari avait besoin de moi sur l'exploitation. Donc j'ai fait la formation agricole et je me suis dit : « Il faut que tu y ailles ».
- « On a rencontré beaucoup de difficultés avec mon mari et comme j'aime me lancer des défis, j'ai dit : « *Celui-là, je vais le réussir* ».
 - « Je pense que je réussis petit à petit, et bien.
- « Au départ, je [me suis installée] avec mon mari; [...] j'ai eu beaucoup de mal après son décès. Si j'avais arrêté, j'aurais été très, très déçue de moi-même...
- « [Quand on s'est installés], on a énormément emprunté. Je veux essayer d'assainir l'exploitation pour les prochains. Pour moi, l'objectif c'est de pérenniser l'exploitation, d'être valorisée par ce que j'ai accompli. Le travail a pour moi une place très importante [...]. Et j'espère que l'exploitation sera de plus en plus productive.
- « J'adore ce que je fais. Je trouve qu'il n'y a pas de plus beau métier. Moi, je ne suis pas paysanne dans l'âme, mais j'aime ce que je fais. Quand [...] je suis à bout de force, je rentre chez moi et je me dis : « Je suis fière de moi ».
- « Il faut s'oublier un peu, avoir du caractère [...]. Je me sens comme un homme! »

¹ https://webtv.agriculture.gouv.fr/prix-regional-des-femmes-en-agriculture-portrait-de-christine-mougin-video-4215.html

MARIE-CLAIRE GREFF, LAURÉATE 2015 DU PRIX SPÉCIAL RÉGIONAL FEMMES EN AGRICULTURE DE LORRAINE

Marie-Claire Greff, exploitante d'une ferme auberge et d'une exploitation de polyculture-élevage en Moselle, a reçu un prix spécial lors de la remise du prix 2015 *Femmes en agriculture* de Lorraine.

Retranscription d'un passage du portrait vidéo réalisé à cette occasion¹:

- « [Je suis] retraitée, mais quand même encore en activité parce que je n'arrive pas à lever le pied! [...]
- « Avec [notre] premier label *Produit fermier*, on a eu des écoles qui demandaient à venir. Donc on s'est structuré un peu, avec l'accompagnement de la chambre d'agriculture bien sûr. On a donc démarré [cette activité] et ça, je l'ai fait pendant plus de dix ans. C'était un pur bonheur. On a accueilli [des scolaires] de la maternelle jusqu'au collège. J'ai eu également le label *Ferme pédagogique*.
- « Ensuite on est passé en bio, on a démarré les marchés à la ferme en transformant toujours nos produits : la charcuterie, les produits laitiers mais également la viande, notre propre viande. On vendait tous les mois un ou même deux bœufs et du veau, emballés sous vide, comme au magasin. On a fait ça pendant de longues années [...].
- « Je voulais avoir mon activité propre. Donc les écoles, c'était mon domaine à moi. La ferme auberge, c'est mon domaine.
- « Actuellement, j'exploite encore la ferme auberge et le gîte rural. C'est un hébergement, c'est-à-dire qu'on loue à la semaine [...]. La ferme auberge, c'est un endroit où on cuisine les produits de la ferme. Il y a une charte à respecter [...].
- « Si je devais donner un conseil aux jeunes agricultrices, ce serait pour les inciter à s'engager plus, à faire [mieux] connaître notre métier. Parce que je trouve qu'il est souvent mal vu. Le métier peut parfois être dur, mais c'est une passion. Quand on est passionné comme ça... moi je resignerais tout de suite! »

¹ https://webtv.agriculture.gouv.fr/prix-regional-des-femmes-en-agriculture-portrait-de-marie-claire-greff-video-4217.html

AGNÈS KINDT, LAURÉATE DE L'ÉDITION 2016 DE GRAINES D'AGRICULTEURS - LES TROPHÉES DE L'INSTALLATION, ORGANISÉ PAR JEUNES AGRICULTEURS (EXPLOITATION INDIVIDUELLE, MARAÎCHAGE DIVERSIFIÉ ET APICULTURE), AMAP DE LA LYS À PÉRENCHIES DANS LE NORD¹

« On est à Halluin, à l'*AMAP de la Lys*, dans le Nord, au nord de Lille. L'exploitation est une exploitation maraîchère, majoritairement. Je suis installée sur deux hectares [...].

« Pour l'Amap, il fallait une grande diversité de légumes. Donc je produis une cinquantaine d'espèces de légumes différents et, pour chaque légume, il y a plusieurs variétés, donc ça fait à peu près 150 variétés différentes. Je produis mes plants moi-même parce que, si on achète les plants, je pense qu'on n'arrive pas à avoir toute cette diversité, [...].

« [...] Les consommateurs souhaitaient avoir une diversification de ce qu'il y avait dans le panier. J'ai donc décidé de prendre des poules pondeuses. Elles sont en bio aussi, comme les légumes. Puis, pour améliorer la pollinisation des légumes sur l'exploitation, j'ai décidé de prendre aussi quelques ruches. On en a une dizaine, ce qui nous permet de produire entre 50 et 200 kilos de miel, à peu près, par an [...]. Ça permet aux Amapiens d'avoir du miel. Ils savent d'où il vient. Parfois ils viennent même nous aider à le récolter, c'est vraiment un plus pour l'exploitation.

« J'essaie de cultiver au maximum avec la nature, en aménageant des zones de haies, une zone réservée à la biodiversité avec un petit étang. Ce qui me permet d'amener un maximum de petits insectes qui vont m'aider, par exemple, à lutter contre les insectes qui s'attaquent aux plantes. Plus on a de biodiversité et plus le système est équilibré, moins on a de risque d'avoir de dégât sur telle ou telle culture. C'est vraiment ma façon de cultiver. J'essaie d'utiliser toutes les techniques qui peuvent exister pour ne pas utiliser de pesticide, puisque je suis en bio. »

¹ http://www.graines-agriculteurs.com/nomine-70-agnes-kindt

KARELLE PAUTET, FINALISTE DE L'ÉDITION 2013 DE GRAINES D'AGRICULTEURS - LES TROPHÉES DE L'INSTALLATION, ORGANISÉE PAR JEUNES AGRICULTEURS (ÉLEVAGE BOVINS VIANDE, NIÈVRE)

- « J'ai commencé en Bac agricole au lycée de Nevers-Challuy. J'ai ensuite enchaîné en BTS-ACSE (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation).
- « On est aujourd'hui sur une surface de 180 hectares avec 130 charolaises, donc des bovins allaitants.
- « Je suis en GAEC avec mon père. Ma mère est conjointe collaboratrice sur l'exploitation.
- « [...] J'ai fait quelques formations : comme élève-infirmier, et une formation d'ostéopathie. Ma mère aussi [suit] quelques formations [...]. Être en lien avec d'autres agriculteurs, c'est très intéressant, savoir comment d'autres travaillent, [...] s'adapter aux nouvelles pratiques et aux nouvelles techniques qui existent aujourd'hui, [c'est important].
- « J'ai été élue quatrième vice-présidente de la chambre d'agriculture récemment, et présidente du conseil d'administration de mon ancien lycée agricole. Ces sont des choses qui me tiennent à cœur. Je trouve qu'on est acteurs de notre métier [...].
- « Je suis aussi conseillère municipale, ce qui me permet d'avoir une autre ouverture sur quelque chose de différent de mon métier. 1

¹ Selon les informations transmises par Karelle Pautet, sa situation a changé depuis le tournage de ce portrait : un déménagement a mis fin à son mandat d'élue municipale et elle travaille désormais en GAEC avec sa mère.